



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 138 • NUMÉRO 099 • 2<sup>e</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le vendredi 9 mai 2003**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 mai 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prière*

---

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### LA LOI DE 2002 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-17, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement.

• (1005)

[Traduction]

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Six motions d'amendement figurent au *Feuilleton* pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-17.

[Français]

Les motions n<sup>os</sup> 3 et 4 ne seront pas choisies par la présidence, car elles auraient pu être présentées en comité.

Les motions n<sup>os</sup> 1, 2 et 5 ne seront pas choisies par la présidence, car elles ont été défaites en comité.

[Traduction]

La motion restante a été examinée et la présidence est d'avis qu'elle respecte les critères énoncés dans le *nota* du paragraphe 76.1 (5) du Règlement quant au choix des motions d'amendement à l'étape du rapport.

La motion n<sup>o</sup> 6 sera débattue et mise aux voix.

[Français]

Je vais maintenant soumettre la motion n<sup>o</sup> 6 à la Chambre.

[Traduction]

#### MOTIONS D'AMENDEMENT

**L'hon. Maurizio Bevilacqua (au nom du ministre des Transports)** propose:

Motion n<sup>o</sup> 6

Que le projet de loi C-17, à l'article 112, soit modifié par substitution, à la ligne 24, page 103, de ce qui suit:

«tion des articles 1 et 109 à 111.1, ou celles de»

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet de ce projet de loi. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux féliciter le gouvernement et le comité législatif chargé du projet de

loi C-17 d'avoir adopté 25 amendements qui suppriment l'expression «composant inexplosible de munition» de la partie 7 du projet de loi C-17. Nous avons travaillé très fort dans le but d'éliminer ces éléments du projet de loi. C'était simplement absurde de les avoir inclus. Ils auraient créé un autre fouillis, probablement semblable au fiasco des armes à feu.

J'aimerais en particulier remercier le bureau du député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam d'avoir travaillé avec mon bureau pour repérer les amendements nécessaires, les rédiger et les soumettre à l'étude du comité. Je dois aussi remercier la députée de Churchill, qui a présenté des amendements identiques.

Le comité doit une fière chandelle à James M. Hinter et David A. Tomlinson, respectivement président national et président des services juridiques de la National Firearms Association, ainsi qu'à Tony Bernardo, le directeur exécutif de la Canadian Shooting Sports Association, d'être venus témoigner devant nous et de nous avoir encouragés à ne pas criminaliser des douilles et des cônes de raccordement, comme l'a dit M. Hinter, ni réglementer des petits morceaux de contenants de margarine, des bouts de coton et des plombs à pêche, pour reprendre les propos de Tony Bernardo.

Le comité doit aussi remercier les membres du milieu du cinéma et de la télévision du Canada qui ont écrit au comité pour l'informer de l'impact négatif, surtout sur la production de films d'action, de l'ajout de l'expression «composant inexplosible de munition» dans la partie 7 du projet de loi C-17.

Les mots «composant inexplosible de munition» sont apparus pour la première fois dans la partie V du projet de loi C-42. C'était le projet de loi qui a précédé le projet de loi C-17 dont nous discutons aujourd'hui. Ils ont été utilisés le 22 novembre 2001. Ce projet de loi était si imparfait que le gouvernement l'a retiré quatre mois plus tard, mais dans l'intervalle, un document de recherche de la Bibliothèque du Parlement préparé le 18 janvier 2002 par Gerald Lafrenière a signalé les problèmes que pouvait poser la réglementation de composants inexplosibles de munition. Naturellement, lorsque les libéraux ont ramené le projet de loi C-42 sous la forme du projet de loi C-55, le 29 avril 2002, j'espérais qu'ils avaient lu le rapport de la Bibliothèque du Parlement. Ils n'en avaient rien fait et le 9 mai 2002, il y a exactement un an aujourd'hui, j'ai dit à la Chambre ce qui suit:

L'ennui [avec les dispositions sur les composants inexplosibles de munition], c'est que ces dispositions frapperont tout probablement la mauvaise cible en risquant de pénaliser des dizaines de milliers de citoyens respectueux des lois qui chargent leurs propres munitions afin de se livrer à des loisirs et des sports parfaitement légaux.

Ainsi, les citoyens respectueux des lois qui fabriquent leurs propres munitions risquent d'être inculpés pour possession de composants inexplosibles de munition. Les nouvelles infractions sont punissables d'amendes d'un maximum de 500 000 \$ ou d'une peine d'emprisonnement d'un maximum de cinq ans.

### Initiatives ministérielles

Les infractions qui risquent de s'appliquer à des Canadiens respectueux des lois comprennent ce qui suit: acquérir, avoir en sa possession, vendre, mettre en vente, transporter ou livrer des composants explosifs de munition illicites, et produire ou fabriquer un explosif à partir d'un composant de munition explosible faisant l'objet d'un trafic illicite. Le gouvernement ne nous a pas expliqué comment, selon lui, on peut fabriquer un explosif à partir d'un composant explosible. La loi propose la définition suivante: « composant explosible de munition » Toute douille de cartouche, toute balle ou tout projectile utilisé dans une arme à feu, au sens de l'article 2 du Code criminel.

Même la définition proposée par le gouvernement montre qu'il est impossible de fabriquer un explosif à partir d'un «composant explosible de munition». Au moment opportun au cours du présent débat, j'aimerais proposer des amendements qui permettraient d'omettre toutes mentions de «composants explosibles de munition» dans les amendements proposés à la Loi sur les explosifs.

C'était il y a exactement un an.

Le projet de loi C-55 est mort au *Feuilleton* le 16 septembre 2002 et il a été ramené sous une forme légèrement modifiée en tant que projet de loi C-17 le 21 octobre. Là encore, les libéraux ont laissé passer l'occasion de supprimer l'expression «composant explosible de munition» dans le projet de loi. Le lundi 18 novembre 2002, j'ai parlé du projet de loi C-17 à l'étape de la deuxième lecture et une fois de plus, j'ai réclamé qu'on supprime toutes les mentions de «composants explosibles de munition» du projet de loi.

• (1010)

Je constate avec plaisir que certains députés des autres partis écoutaient. J'estime que, par leur dur travail, les membres du milieu des armes à feu, du cinéma et de la télévision et divers membres du comité, y compris les députés de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam et de Churchill, ainsi que certains des députés libéraux ont contribué à convaincre une majorité de membres libéraux du comité que cette modification était essentielle pour rendre le projet de loi C-17 plus acceptable par les Canadiens, et je les en remercie.

Il est assez clair que le projet de loi C-17 modifié par le comité est une nette amélioration par rapport au projet de loi C-42 qui a été présenté il y a 17 mois. Cependant, d'autres changements sont nécessaires, notamment en ce qui concerne un plus grand droit de regard parlementaire.

Si les Canadiens étaient prêts à sacrifier leurs libertés pour la promesse d'une sûreté accrue par suite du 11 septembre, ce sentiment s'est évanoui depuis un an et demi. C'est pourquoi le gouvernement aurait intérêt à songer à renforcer le droit de regard parlementaire, le portant au même niveau que celui qui est prévu par la Loi sur les mesures d'urgence, s'il veut que les partis de l'opposition appuient le projet de loi C-17.

Le reste de mon discours portera sur l'étape du rapport du projet de loi C-17, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, ou Loi sur la sécurité publique.

Durant le temps qu'il me reste, j'aimerais diviser mes commentaires en trois catégories générales: les commentaires généraux concernant le projet de loi, les préoccupations non dissipées concernant l'emploi généralisé des arrêtés d'urgence et notre réaction aux travaux du comité. J'ai déjà réglé le sort de la troisième catégorie.

J'aimerais retracer brièvement l'historique du projet de loi étant donné que les téléspectateurs ou les lecteurs du harsard auront probablement oublié comment tout ça a commencé. À de nombreux égards, il fallait réagir au besoin ressenti par les Canadiens de se sentir en sécurité dans un monde post-11 septembre, mais cela fait partie du problème posé par le projet de loi. La première ébauche

remonte à la terrible attaque terroriste menée contre les États-Unis le 11 septembre 2001.

Pour terminer mes observations aujourd'hui, j'aimerais faire valoir le point suivant. Si l'on prend vraiment la mesure d'un homme en examinant ses actes plutôt que ses paroles, alors on doit prendre la mesure d'un pays en fonction de sa réaction en période d'adversité et de stress. Dix jours après l'attaque du 11 septembre, aux États-Unis, le sénateur Fritz Hollings présentait le projet de loi S.1447, une loi visant à accroître la sécurité aérienne et servant à d'autres fins, qui constituait la réaction de l'Amérique à ces événements. Avec la vitesse de l'éclair et malgré les alertes à la bactérie du charbon au Capitole, la Chambre des représentants et le Sénat américain ont rapidement adopté le projet de loi, auquel le président Bush a apposé sa signature le 19 novembre 2001 pour lui donner force de loi. En effet, entre le moment où le premier avion a frappé la première tour et le moment où le président Bush a ratifié le nouveau projet de loi, à peine 10 semaines s'étaient écoulées.

Pendant ces 10 semaines, le gouvernement libéral a dormi. En fait, il a fallu attendre trois jours après la ratification du projet de loi par le président avant que le gouvernement libéral ne dépose la première version du projet de loi sur la sécurité publique, le C-42, le 22 novembre. Ce projet de loi a vécu cinq mois, n'a jamais été envoyé à un comité et a été retiré le 24 avril 2002.

Cinq jours plus tard, le gouvernement libéral a présenté le projet de loi C-55, en remplacement du projet de loi C-42. Il s'agissait d'un projet de loi tellement complexe que, le 9 mai, on a formé un comité ayant pour unique mission de l'examiner. Ce comité ne s'est jamais réuni. Le projet de loi C-55 est mort au *Feuilleton* le 16 septembre 2002, lors de la prorogation du Parlement.

Nous commençons à comprendre. L'inaction est l'image de marque de ce gouvernement. En fait, l'actuelle mesure, le projet de loi C-17, n'a pas été présenté à la Chambre avant le 31 octobre 2002, 13 longs mois après les attaques du 11 septembre et près de 11 mois après que le président Bush eut sanctionné l'Aviation and Transportation Security Act, qui est devenue la loi PL 107-71.

• (1015)

Voilà que le 9 mai 2003 un comité législatif spécial nous renvoie ce projet de loi, qui fera l'objet d'un débat, d'autres modifications, c'est à espérer, et de votes. Il sera ensuite probablement renvoyé au Sénat où il sera débattu. Il est peu probable que le projet de loi C-17 soit prêt à recevoir la sanction royale avant octobre.

Le président des États-Unis a sanctionné une loi qui a été mise en vigueur le 18 novembre, à peine deux mois après la tragédie du 11 septembre. La loi canadienne sera en vigueur près de deux ans après cette tragédie. C'est inacceptable. S'il faut deux ans à un gouvernement libéral majoritaire pour réagir à une crise, voilà un signe évident qu'il faut changer de gouvernement.

En terminant, je rappelle aux gens que le gouvernement devrait être jugé sur ses actes, non pas sur ses paroles, et que le projet de loi indique clairement l'inaction du gouvernement devant une crise.

**L'hon. Steve Mahoney (secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées), Lib.):** Monsieur le Président, avant de m'occuper des sociétés d'État, j'avais, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre des Transports, hérité de la tâche d'essayer de mener à bien l'étude de ce projet de loi en comité. J'ai été éloigné du dossier pendant un certain temps mais je suis heureux d'avoir l'occasion maintenant de commenter certains points qui intéressent les gens.

*Initiatives ministérielles*

Les députés d'en face, ceux de l'Alliance canadienne en particulier, ont tendance à prendre pour modèle les États-Unis. L'intervenant précédent a dit que le président Bush avait fait telle et telle chose dans la foulée du 11 septembre. Ce qui est intéressant, entre autres, dans le système américain, c'est que, en temps de crise, le peuple américain, le Congrès, le Sénat et tout le monde à Washington se rangent derrière le président, quelles que soient leurs allégeances politiques. Ils ont tendance à se rallier autour du drapeau.

Pour le meilleur ou pour le pire, jamais on ne voit le même phénomène se produire ici. Au lieu de cela, l'opposition profite de toutes les occasions qui s'offrent à elle pour adresser des reproches au gouvernement à propos de tout et de rien, qu'ils s'agisse du temps qu'il fait ou de n'importe quoi d'autre. C'est une attitude intéressante. Nous donnons au député ce qu'il recherche.

Il a dit au début de son allocution qu'il était content que le gouvernement ait réglé certains problèmes. Des témoins qui ont comparu devant le comité—et j'ai participé à de nombreuses séances avant cette dernière nomination—se sont dits fort préoccupés de l'incidence qu'aurait l'inclusion, à la Partie 7 du projet de loi, des composants inexplosibles de munition. C'est là un point sur lequel le député, dans son acharnement contre tout contrôle des munitions et des armes à feu, s'est montré très inflexible.

L'intention du gouvernement n'était pas de nuire, dans la Partie 7, à des activités légitimes de tir, comme l'ont d'ailleurs fait savoir devant le comité les témoins de Ressources naturelles Canada. Après avoir écouté attentivement les préoccupations exprimées par les intervenants, le gouvernement a décidé de proposer des motions visant à supprimer du projet de loi C-17 toute allusion aux composants inexplosibles de munition.

Il y a des gens ici qui ne semblent pas pouvoir se contenter d'un oui. Nous avons écouté, nous avons entendu et nous avons supprimé les allusions. Après avoir dit au début de son allocution qu'il s'en réjouissait, le député s'est étendu sur d'autres questions qui n'ont rien à voir avec cela.

Comment le gouvernement a-t-il réagi? Je me permets de dire aux députés que l'actuel ministre des Transports, qui était en poste le 11 septembre 2001, a réagi en fermant immédiatement les espaces aériens. Cinq mille appareils survolaient alors l'Amérique du Nord. Les députés devraient se souvenir de ce qui s'est passé à Gander. Il faut rendre hommage aux habitants de Gander pour avoir ouvert leur cœur et leur foyer, leur église et leur centre communautaire aux gens qui se trouvaient alors en rade. S'imaginer-t-on que c'est par miracle que tous ces avions ont convergé sur Gander et s'y sont posés sans incident?

Nous avons tous vu aux actualités télévisées les avions cordés sur la piste. Lorsqu'ils ont finalement dû partir, le contrôle de la circulation aérienne a représenté à lui seul un véritable défi. A-t-on une idée de ce que peut représenter le contrôle de la circulation de quelque 5 000 appareils détournés, dont beaucoup s'étaient posés à divers aéroports du Canada, dont Gander? S'imaginer-t-on qu'il a suffi que les pilotes s'entendent entre eux pour aller à Gander parce que l'aéroport y était sûr?

• (1020)

En toute justice, rendons à César ce qui revient à César. C'est le gouvernement qui a pris la situation en main. Il ne lui appartient pas de poser de tels gestes, car nous avons des professionnels chez NAV Canada et Transports Canada qui le font. Mais il incombe au gouvernement, et en l'occurrence au ministre des Transports, de donner le ton, les directives, les ordres.

Je rappelle que lorsque la crise a éclaté, le ministre utilisait un téléphone cellulaire dans une voiture qui le ramenait de Montréal à Ottawa. En quelques minutes, il a pris des dispositions qui, selon moi, ont peut-être sauvé des vies; nous ne le saurons jamais. Quoi qu'il en soit, la situation a été gérée avec professionnalisme et doigté, et les députés devraient au moins, en toute justice, reconnaître que cela s'est produit sous le gouvernement actuel.

Nous n'allons pas nous vanter d'avoir tout fait nous-mêmes, car ce n'est pas le cas. Nous avons compté sur le professionnalisme de nos employés et sur la population canadienne qui a répondu de façon si positive. Or, que disent certains députés à la Chambre? Qu'il faut changer le gouvernement parce qu'il n'a pas réagi assez rapidement. C'est tout à fait insensé.

Il y a peut-être des raisons pour lesquelles les députés d'en face souhaitent un changement de gouvernement. Il y a peut-être des raisons pour lesquelles les Canadiens veulent changer le gouvernement. Qui sait? Ils pourraient le faire. La formidable démocratie qu'est notre pays le leur permet. Mais la question n'est pas là. Nous devrions appuyer le gouvernement et ce projet de loi qui revêt une importance cruciale.

On a beaucoup débattu en comité, à savoir si le projet de loi allait trop loin. Le commissaire à la protection de la vie privée a fait part de ses préoccupations à ce sujet. Les associations juridiques qui ont comparu devant le comité ont soutenu que si nous trouvons, au sujet d'une personne voyageant entre Vancouver et Toronto, des renseignements indiquant qu'il s'agit d'un terroriste, nous ne devrions pas pouvoir poursuivre plus à fond l'examen de la liste des passagers. Si, toutefois, nous le faisons et découvrons la présence à bord de l'avion d'une personne sous le coup d'un mandat pour un crime visé dans le projet de loi, un crime pouvant entraîner une peine d'emprisonnement de plus de cinq ans—c'est-à-dire, au Canada, un meurtre, un enlèvement et autres crimes de ce genre, soit les crimes les plus graves qu'on puisse imaginer—, les associations juridiques ont soutenu que nous n'aurions pas le droit d'arrêter cette personne à sa descente d'avion.

Je me souviens d'avoir demandé aux avocats qui représentaient les associations du Barreau de m'aider à comprendre cela. Ils m'ont conseillé d'expliquer à mes électeurs que, même si, à la suite de nos efforts pour lutter contre le terrorisme et de notre travail de suivi lié aux informations fournies par le SCRS et la GRC, nous découvrons à bord d'un avion la présence d'un tiers faisant l'objet d'un mandat d'arrestation pour avoir tué quelqu'un, nous devons laisser cette personne débarquer de l'avion. Ils ont bel et bien dit que cela favorisait les droits de la protection des renseignements personnels.

Je pense que l'opposition officielle était du même avis que nous au sujet de cette question. Certains députés qui prennent la parole à la Chambre s'opposent toutefois à ce que des criminels bénéficient de droits, dont celui de voter. Par ailleurs, nous sommes censés laisser des individus se promener en toute liberté alors que nous avons contre eux un mandat d'arrestation non exécuté pour meurtre ou enlèvement, ou pour d'autres crimes odieux. C'est tout simplement insensé.

*Initiatives ministérielles*

Il a fallu beaucoup de temps avant de présenter le projet de loi à l'étude. Voyons ce qui s'est passé. Le gouvernement a réagi très rapidement au sujet de ce projet de loi, une fois que nous avons pris les mesures initiales qui s'imposaient. Il fallait d'abord offrir un endroit sûr à des dizaines de milliers de personnes. Nous l'avons fait, et nous l'avons bien fait; nos fonctionnaires ont agi de manière responsable. La prochaine étape a consisté à présenter un projet de loi pour résoudre certains problèmes liés au projet de loi C-17. Le projet de loi C-42 a été présenté et il a suscité tout un tollé. Bien des inquiétudes ont été exprimées au sujet de ce projet de loi.

• (1025)

[Français]

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, encore une fois, nous débattons du projet de loi C-17, le demi-frère des jumeaux C-42 et C-55, morts après quelques heures de vie.

Depuis le 11 septembre 2001, plusieurs affirment que plus rien n'est pareil, que le monde est en mutation. Les derniers événements en Irak nous le démontrent clairement. Il n'y a aucun doute, si le monde évolue souvent pour le mieux, on doit bien reconnaître que dans ce cas-ci, c'est pour le pire.

La logique est essentielle à la rédaction de tout projet de loi, tout le monde admet cette réalité, et cette logique doit être entendue par le parti ministériel. Mais il semble bien que le parti ministériel est dur d'oreille, et j'en suis profondément désolée.

Si on ne peut que se féliciter de l'élimination des zones militaires d'accès contrôlé de l'actuel projet de loi devant nous, doit-on pour autant relâcher notre vigilance? Sûrement pas. Nous devons nous assurer que les décisions prises aujourd'hui vont respecter l'équilibre des trois pouvoirs de notre société, soit les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Dans sa forme actuelle, le projet de loi C-17 représente toujours un risque pour l'équilibre entre l'exécutif et le législatif, puisqu'il prévoit des dispositions particulières pour des ministres et des fonctionnaires de prendre des arrêtés d'urgence.

L'arrêté d'urgence est expressément soustrait à l'application de l'article 3 de la Loi sur les textes réglementaires. Un arrêté est considéré comme un texte réglementaire; il devrait donc subir au préalable une vérification par le greffier du Conseil privé. Son travail est spécifiquement de s'assurer que ce règlement, et je cite:

[...] n'empiète pas indûment sur les droits et libertés existants et si, en tout état de cause, il n'est pas incompatible avec les fins et les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés et avec la Déclaration canadienne des droits et libertés.

La question légitime à se poser dans ce contexte est la suivante. Pourquoi, si l'on ne cherche nullement à empiéter sur la Charte des droits, prenons-nous explicitement le soin de soustraire les arrêtés d'urgence à une vérification préalable de conformité? Le gouvernement aurait-il, par un hasard quelconque absolument inimaginable, l'intention non avouée de transgresser les bases de notre société libre et démocratique en bafouant les droits fondamentaux des individus qui la composent?

Il n'est pas question de remettre en cause l'importance de prévenir de possibles actes terroristes, pas plus qu'il n'est question de remettre en doute la pertinence de se doter d'outils nécessaires pour démasquer ceux qui mettent en péril la sécurité des citoyens et des citoyennes.

Mais une réalité demeure incontournable, et elle l'est toujours, c'est-à-dire que pour combattre efficacement le terrorisme, nous devons d'abord combattre son terreau le plus fertile, celui de la

pauvreté extrême dans laquelle vivent des centaines de millions de personnes.

Si nous nous entendons pour dire qu'il importe d'éradiquer les conditions favorables à l'émergence des réseaux terroristes, nous convenons également de l'importance de contrer les personnes susceptibles de se rendre jusqu'à nos frontières avec l'idée de commettre des actes terroristes, mais encore une fois, pas à n'importe quel prix.

Un des prix que nous refusons de payer est celui de la renonciation au droit à la vie privée. Dans le passé, nous avons fait des choix. Parmi ceux-ci, nous avons choisi de vivre dans un État de droit et non dans un État policier. Nous devons nous garder d'ouvrir la porte à ce mode de gouvernance où la police est partout, toujours là à scruter les moindres gestes de tous et chacun.

Qui d'entre nous peut accepter, les yeux fermés, que des informations personnelles nous concernant soient manipulées et utilisées pour des fins autres que celles liées à la lutte au terrorisme? Le simple fait de prendre l'avion peut-il justifier qu'une personne soit fichée par la GRC et par le SCRS? Non. Cela a d'ailleurs été clairement souligné lors des débats sur le projet de loi C-55.

Il est intéressant de savoir ce que le commissaire à la vie privée pense du projet de loi C-17. Tout d'abord, il semble que ses craintes par rapport au défunt projet de loi C-55 soient restées lettres mortes. La surdité est constante. Les ministres et les cadres supérieurs du gouvernement ne lui ont fourni aucune réponse convenable à ce jour, et je crois qu'il attend toujours. C'est pourquoi il fait maintenant appel au Parlement pour que ses inquiétudes retiennent enfin l'attention qu'elles méritent.

• (1030)

Permettez-moi de le citer:

Je m'inquiète du fait que la GRC serait habilitée de façon expresse à utiliser ces renseignements pour repérer toute personne à l'égard de laquelle un mandat aurait été délivré pour une infraction pénale sans aucun rapport avec le terrorisme, la sécurité des transports ou la sécurité nationale.

Ce que nous devons prévenir, c'est le risque de créer un précédent qui permettrait éventuellement d'ouvrir la porte à un contrôle policier accru dans différents secteurs de la vie quotidienne. Par exemple, si nous permettons que des pouvoirs spéciaux, octroyés dans le but premier de protéger la sécurité nationale et de contrer le terrorisme, soient mis à la disposition de la GRC dans le cas de personnes voyageant par avion, qui nous dit que cette situation particulière ne s'étendra pas aux voyageurs qui transitent par train, par autobus ou par métro?

Si un kamikaze, par exemple, se faisait exploser dans un train bondé de passagers, allons-nous permettre de fichier les éventuels usagers du réseau ferroviaire et de rechercher par la même occasion les personnes à qui un mandat d'arrestation serait destiné? Dans toute forme de zèle se cachent des excès. Dans les excès, il y a indéniablement un point de non-retour, une limite à ne pas franchir au-delà de laquelle on brise l'équilibre fragile au maintien d'une société libre et démocratique.

*Initiatives ministérielles*

Le commissaire soulève également un autre point important à ne pas perdre de vue dans ce débat. En matière de protection de la vie privée, le droit à l'anonymat face à l'État constitue un droit fondamental. Avec le projet de loi C-17, notre droit à l'anonymat sera mis entre parenthèses dès que nous aurons l'imprudence de monter à bord d'un avion. S'il était prévu dans la loi que les renseignements personnels ne peuvent être utilisés que dans le cas de personnes représentant une réelle menace pour la sécurité nationale, nous pourrions être un peu rassurés, mais il n'en est rien. Il est évident que le droit à la vie privée sera vidé de son sens avec l'entrée en vigueur du projet de loi C-17, si le gouvernement maintient sa position. Nous avons confiance, monsieur le Président, que vous n'aurez pas à réserver votre place sur un bateau pour aller rencontrer une personne que vous adorez outre-Atlantique. Vous risquez fort d'être fiché.

Les députés du Bloc québécois sont là pour servir les intérêts des citoyens et des citoyennes. Ils se battront avec énergie pour que le droit à la vie privée soit respecté. Nous croyons, en accord avec le commissaire à la protection de la vie privée, que le projet de loi C-17 requiert des amendements majeurs. Ce que nous avons devant nous aujourd'hui est tout sauf des amendements majeurs.

Le droit à la vie privée fait partie des libertés fondamentales. Nous sommes en droit de nous attendre à ce que des informations nous concernant soient, à tout le moins, utilisées avec parcimonie. Que le gouvernement se donne le droit de recueillir des informations sur les utilisateurs du transport aérien, par exemple, c'est une chose; qu'il se donne le droit d'échanger et de diffuser ces informations en est une autre.

En fait, avec le projet de loi C-17, le ministre aura le droit d'échanger des renseignements avec la planète entière. Non seulement la loi lui donne ce droit, mais elle lui permet également de les diffuser et de les propager sans qu'un cadre précis soit prévu à cet égard. On appelle cela la bonification du pouvoir ministériel, sans encadrement responsable.

Le maintien de l'équilibre, je le répète, est essentiel au bon fonctionnement de notre société et les risques de dérapage sont trop grands.

Avec les nouveaux pouvoirs que la loi prévoit octroyer au ministre, ce dernier pourrait être autorisé à divulguer des renseignements aux autorités américaines en rapport avec les demandes de réfugiés traitées sur le territoire canadien. A-t-on le droit de permettre que des renseignements puissent être transmis ainsi? Une chose reste claire: à partir du moment où l'on transmet des renseignements à une autre partie, on en perd le contrôle.

Il est utopique, idéaliste et même irréfléchi de croire que nous pouvons garder le contrôle d'une situation que nous avons omis de baliser adéquatement.

En terminant, le gouvernement ne peut pas éternellement défendre l'indéfendable. Il en va de même de la protection du droit à la vie privée.

• (1035)

Je me permettrai donc de citer une courte phrase de Khalil Gibran, que je dédie particulièrement à mes collègues des banquettes ministérielles. C'est mon cadeau de la journée. Il disait, et je cite:

N'est-il pas étrange de nous voir défendre plus farouchement nos erreurs que nos valeurs?

C'est une phrase qui mérite réflexion. J'espère que de cette réflexion il en sortira des conclusions dignes de la société canadienne qui est, comme tout le monde le sait, la meilleure société au monde.

[Traduction]

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, je suis ravie de pouvoir intervenir à l'étape du rapport en ce qui concerne le projet de loi C-17, Loi sur la sécurité publique. J'ai écouté avec intérêt le représentant du gouvernement, soit le secrétaire d'État aux sociétés d'État déterminées. Je tiens à le féliciter de sa récente nomination et je me réjouis à la perspective de discuter avec lui du besoin de logements à prix abordable au pays et d'exercer sur lui un peu de pression à ce sujet.

Il était sans doute légèrement sur la défensive lorsqu'il a parlé du projet de loi C-17, mais il était par ailleurs très combatif dans sa défense de la position adoptée par le gouvernement à ce sujet. Il a rappelé les événements tragiques du 11 septembre et a brossé un tableau montrant que ce projet de loi est essentiel en raison des événements horribles qui sont survenus. En réalité, il a demandé aux députés de l'opposition pourquoi ils accusent toujours le gouvernement pour tout, même lorsqu'il s'agit de la température.

Soyons clairs. Le gouvernement aimerait peut-être accepter la responsabilité de la température, mais dans ce cas-ci nous lui demandons de rendre des comptes au sujet de cette mesure législative parce qu'elle soulève des préoccupations très importantes au sujet de l'incidence et des conséquences à long terme de la prétendue Loi sur la sécurité publique.

D'entrée de jeu, je vais citer les observations qu'un des organismes, soit la Coalition of Muslim Organizations, a présentées au comité. En guise de contexte, voici ce qu'a dit cette coalition dans sa présentation:

La Loi antiterrorisme a été présentée et promulguée dans la période sombre qui a suivi les attentats tragiques du 11 septembre 2001. À bien des égards, le spectre omniprésent de la terreur et de la peur a été à l'origine d'une mesure législative qui n'a pas su ménager un équilibre satisfaisant entre la sécurité et les droits de la personne. Les projets de loi qui ont précédé la loi, les C-42 et C-55, ont également été conçus pendant cette période de réaction à vif. Avec le recul, nous pouvons réfléchir avec plus de modération aux importantes questions de sécurité publique et de droit de la personne.

Je ne faisais pas partie du comité ayant étudié ce projet de loi en détail, mais je connais mon collègue, le député de Churchill, qui s'intéresse de près à ces observations et à la nécessité de réfléchir et d'éviter l'envie d'adopter à la hâte une autre mesure législative en matière de sécurité qui aurait des incidences à long terme incroyables pour les Canadiens et pour notre société sur les plans de la démocratie, des libertés civiles et du droit à la vie privée.

Nous, du NPD, sommes fermement opposés à ce projet de loi, car nous considérons très grave le fait qu'il confère de vastes pouvoirs permettant de recueillir de l'information sur les passagers à bord de vols nationaux et internationaux, information qui sera réunie et contrôlée par le SCRS et la GRC. Je parie que la plupart des Canadiens ne se doutent même pas que cette procédure et la collecte de ces données sont sur le point de démarrer.

La Coalition des organisations musulmanes souligne clairement dans son mémoire l'importance d'une réflexion pour mieux cerner nos besoins en matière de sécurité, question qui préoccupe tout le monde. Nous nous soucions tous de la sécurité de notre pays, de nos familles et de nos collectivités, mais il convient évidemment d'établir un équilibre entre nos droits à la protection des renseignements personnels et nos libertés civiles.

*Initiatives ministérielles*

J'ai lu le compte rendu de quelques-unes des réunions du comité et j'y ai relevé les observations de M. Radwanski, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada. J'ai toujours apprécié ses commentaires sur différents projets de loi dont la Chambre a été saisie. Au sujet du projet de loi à l'étude aujourd'hui, et notamment de ses dispositions selon lesquelles les renseignements recueillis sur les passagers seront conservés et utilisés, il a déclaré:

...au Canada, nous ne sommes pas tenus de nous identifier à la police tandis que nous vaquons à nos activités normales de citoyens respectueux de la loi. À moins d'être arrêtés ou d'être en train de faire une activité réglementée, comme la conduite d'une automobile, nous ne sommes même pas tenus de porter sur nous des pièces d'identité, et encore moins de nous identifier à la police.

Il a ajouté:

Même sur un vol interne, c'est sûr, on est obligé de fournir notre nom et de présenter une pièce d'identité avec photo.

● (1040)

Lorsque ces renseignements sont mis à la disposition de la police et notamment de la GRC, comme ce sera le cas en vertu du projet de loi C-17 aux termes de l'article 4.82 proposé, l'effet est exactement le même que si nous devions aviser la police chaque fois que nous voyageons pour qu'elle puisse vérifier si nous sommes recherchés pour un certain nombre d'infractions au Code criminel ou si nous faisons l'objet d'un mandat non exécuté.

Je trouve ces réflexions tout à fait pertinentes de la part du Commissaire à la protection de la vie privée. Avec l'adoption du projet de loi, nous allons établir toute une série d'étapes, tout un appareil permettant la collecte de données. Lorsque cela sera utilisé de concert avec d'autres projets de loi qui ont malheureusement été approuvés par la Chambre, on transférera alors d'énormes pouvoirs aux autorités policières comme la GRC, le SCRS et le service de renseignement. Cette information recueillie au sujet des Canadiens peut être utilisée de bien des façons.

Ce que nous craignons relativement au projet de loi en particulier, c'est que les renseignements recueillis par la GRC et le SCRS puissent être transmis à des autorités locales. Ils pourraient être utilisés pour prendre des décisions au sujet de mandats non exécutés. C'est exactement là où le Commissaire à la protection de la vie privée veut en venir.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que les lois doivent être appliquées. Cependant, au Canada, j'espère que nous avons encore le droit de vaquer à nos occupations sans avoir à nous identifier, à nous enregistrer et à produire une carte d'identité obligatoire qui peut alors être utilisée pour déterminer diverses situations. S'il est adopté, le projet de loi C-17 va fondamentalement modifier cela. Il va créer un cadre, de concert avec d'autres projets de loi que nous avons déjà adoptés, permettant que ce type de renseignements qui sont maintenant recueillis soient utilisés contre les gens.

Je sais, après m'être entretenue avec certaines organisations, surtout dans ma circonscription, Vancouver-Est, où nous avons une collectivité multiculturelle très diversifiée, que beaucoup de gens craignent énormément la façon dont ce projet de loi influera sur leur capacité de voyager librement, même s'ils n'ont pas de liens avec des activités terroristes ou avec quoi que ce soit qui pourrait être perçu comme un risque pour la sécurité.

En fait, l'un des amendements qu'on a cherché à apporter au comité, et qui a été rejeté malheureusement, portait sur la nécessité d'avoir un contrôle indépendant, vraisemblablement par le commissaire à la protection de la vie privée, pour veiller à ce qu'il y ait des rapports annuels de la part du ministre responsable, de la GRC, du SCRS, qui devraient être adressés au commissaire à la protection

de la vie privée. Nous voulons que quelqu'un examine ce qui se passe en ce qui concerne les données recueillies et les dossiers établis en fonction des renseignements tirés des listes de passagers.

Supposons que nous savions que 2 p. 100, ou peut-être 1 p. 100 des passagers voyageant à bord d'avions au Canada étaient des Canadiens d'origine arabe ou de tradition musulmane. Si des informations montraient que 20 p. 100 des dossiers étaient conservés à la suite du projet de loi, serait-ce de nature à nous inquiéter?

● (1045)

À la période des questions, mes collègues et moi avons donné des exemples montrant qu'on commence à dresser des profils raciaux et à cibler les gens aux postes frontaliers et dans les aéroports. J'ai même discuté de la question de l'établissement d'une carte d'identité nationale dans un contexte complètement changé, où avoir une carte d'identité nationale peut servir, de façon très négative, à intercepter et à cibler les gens en raison de leur apparence ou de leurs origines raciales.

Je tiens à souligner que nous, du NPD, avons suivi l'étude du projet de loi, comme les membres des autres partis d'opposition. Nous reconnaissons que la sécurité publique est nécessaire, mais les sages paroles de la Coalition des organisations musulmanes qui nous demande de prendre le temps de réfléchir à l'après-11 septembre sont à prendre en considération.

J'exhorte les députés à rejeter l'amendement dont nous sommes saisis, à rejeter le projet de loi et à le renvoyer au comité, parce que ce projet de loi sur la sécurité publique va compromettre les libertés civiles et les valeurs démocratiques auxquelles nous tenons tellement.

● (1050)

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre brièvement la parole au sujet du projet de loi C-17. Comme ma collègue qui m'a précédé, je me demande aussi s'il y a lieu de donner suite à un projet de loi comme celui-ci, après une si longue période.

Lorsque nous avons tous pris conscience, le 11 septembre, à quel point nous étions mal préparés pour faire face à des actes de terrorisme, tout le monde a immédiatement réagi, non seulement au Canada mais ailleurs aussi. En quelques jours, les gouvernements ont promis de légiférer massivement pour résoudre le problème et faire en sorte que ce genre de choses ne puisse plus jamais se reproduire. Nous devons devenir plus conscients de ce qui se passait dans notre pays et ailleurs dans le monde, mais prendre également conscience que ces événements auraient des répercussions sur nos libertés personnelles.

La première réaction de la plupart des gens a été de dire qu'ils ne s'opposeraient pas à ce qu'on restreigne leurs libertés si c'était dans l'intérêt de la sécurité et de la sûreté de notre pays. Il s'est écoulé beaucoup de temps depuis, et le moment est peut-être venu d'évaluer notre réaction à un tel acte.

Les situations de ce genre amènent souvent les gens à réagir de façon excessive et à croire qu'ils seront peut-être les prochaines victimes. Maintenant que nous avons eu le temps de réfléchir, le moment est peut-être venu de revoir le projet de loi en nous demandant quelles sont les dispositions qui demeurent pertinentes et nécessaires. En rétrospective, je crois qu'on y trouverait de nombreux articles qui vont au-delà de ce que commandent les besoins en matière de sécurité.

*Article 31 du Règlement*

J'aborderai cependant le sujet sous un autre angle, car si j'aborde le projet de loi article par article et parle de ses effets, du transfert de pouvoir et de la perte de libertés personnelles, je pourrais parler pendant des mois. Je traiterai donc de la question de la sécurité dans une autre optique.

Nous nous rappelons tous la date fatidique du 11 septembre. Je suis certain que nous nous souvenons, tous et chacun, de deux ou trois événements qui ont marqué notre vie; nous nous rappelons tous où nous étions et avec qui nous nous trouvions. Dans mon cas, je me rappelle le jour où le président Kennedy a été assassiné; le jour où, en 1972, Henderson a marqué le fameux but pour le Canada et, bien entendu, les événements du 11 septembre. Nous nous rappelons sans doute aussi d'autres dates importantes touchant notre vie personnelle, mais des événements d'une aussi grande portée restent incrustés dans notre mémoire de façon indélébile.

Toutefois, le 11 septembre, lorsque nous avons vu le deuxième avion percuter l'autre tour, à New York, nous nous sommes aperçus que quelque chose clochait sérieusement. Nous avons ensuite appris que quelques autres avions étaient mis en cause et Dieu sait combien d'autres n'ont pas décollé grâce à l'intervention rapide qui s'est ensuivie.

Malheureusement, je n'étais pas à Terre-Neuve ce jour-là parce que, à l'instar de nombreux autres députés, je devais assister à une réunion du caucus de mon parti, dans l'Ouest. Comme nous avons dû attendre des taxis et que nous étions sur des listes d'attente, il nous a fallu plusieurs jours pour revenir, mais nous sommes finalement rentrés au bercail. Toutefois, j'ai appris que les Terre-Neuviens qui n'avaient pas ouvert la télévision ou la radio ce matin-là et qui n'avaient donc pas entendu parler de la tragédie ont été surpris de voir le nombre d'avions à réaction qui survolaient la région.

• (1055)

Lorsque le ciel est bleu et dégagé, comme c'est toujours le cas à Terre-Neuve, les traînées blanches se détachent assez clairement dans le ciel; c'était le cas ce jour-là. Les gens se demandaient ce qui se passait. De nombreux vols transatlantiques ont été redirigés vers des aéroports de Terre-Neuve. Les aéroports de Gander, St. John's, Stephenville et Goose Bay étaient bondés, particulièrement Gander, où des avions arrivaient de partout. Nombre d'appareils se trouvaient près de grands centres, comme Toronto et Montréal, mais ont été redirigés sur Terre-Neuve pour une raison quelconque. Je crois que nous pourrions nous perdre en conjecture là-dessus.

Quoi qu'il en soit, cet événement a clairement fait ressortir la nécessité d'avoir des sites d'atterrissage et des bases spéciales, dans ces endroits du pays. Pendant la guerre, à la fin des années 30 et au début des années 40, Terre-Neuve était encore un pays indépendant. De nombreuses personnes affirment peut-être aujourd'hui que nous aurions dû le rester. Peu importe. À cette époque, nous avions des bases navales et aériennes d'envergure, bien organisées et efficaces, entre autres à Gander, Goose Bay, Stephenville et St. John's. Elles offraient un lieu de refuge sûr pour nos alliés, les Canadiens, les Américains et les Britanniques. Certains pays, d'un peu partout au monde, effectuent encore un entraînement minimal dans certains de nos sites, notamment à Goose Bay.

Or, le gouvernement actuel, après que le Canada nous eut rejoint en 1949, a laissé dépérir les bases, en fait il a fermé la majorité d'entre elles. La guerre en Irak a illustré très clairement que nous ne savons jamais quand les conflits surviendront dans le monde. Ce serait une bonne stratégie que de prévoir des zones protégées, de doter nos bases d'un équipement moderne en vue d'être prêts à faire face à n'importe quelle situation, qu'il s'agisse d'un conflit auquel

nous participerions ou des répercussions découlant de notre participation à un conflit ou de quelque situation qui ne nous toucherait nullement comme les événements qui sont survenus à New York. Nous avons pu aider parce que nous avions une certaine infrastructure, heureusement.

Le gouvernement laisse l'infrastructure du pays tomber en ruine depuis 15 ou 20 ans. Je suis sûr que ce qui vaut pour Terre-Neuve vaut pour d'autres régions au pays. Avant de parler de sécurité, nous devons nous assurer de pouvoir faire notre part en garantissant la protection du pays.

Il est impressionnant de présenter un projet de loi d'un demi-pouce d'épaisseur, de parler de suppression des libertés personnelles et de conjecturer sur l'avenir, mais il faut commencer par arrêter des plans concrets visant à renforcer le pays et à nous positionner stratégiquement pour nous prendre en main, que ce soit en période de paix ou en période de conflit.

Nous avons l'infrastructure au pays. La province de Terre-Neuve-et-Labrador est stratégiquement située et elle a déjà l'infrastructure nécessaire, qu'il faut toutefois moderniser et renforcer, non seulement pour le bien de la province mais pour le bien du pays.

Il ne fait pas de doute que le projet de loi ayant été déposé il y a presque un an et demi a maintenant besoin de révisions. Nous pourrions peut-être en profiter pour faire quelque chose de valable pour le pays.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

### LA FORCE DE RÉSERVE

**M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.):** Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour saluer les employeurs civils qui seront honorés ce week-end pour l'appui qu'ils fournissent à la Force de réserve.

Il y a environ 23 000 membres de la Première Réserve au Canada. Pour s'entraîner, suivre des cours ou servir dans le cadre d'opérations, ces réservistes ont besoin de l'appui de leurs employeurs.

Pour leur part, les employeurs bénéficient de la solide éthique de travail, de la formation au leadership et des compétences particulières que les employés réservistes mettent à profit dans leur milieu de travail civil.

Je désire féliciter la compagnie Canadien Pacifique Limitée à Calgary, pour avoir été nommée l'employeur affichant le meilleur appui au Canada. J'aimerais aussi saluer tous les employeurs qui ont remporté le prix pour le meilleur appui dans leur province respective, ou le prix pour appui à des opérations.

Les réservistes consacrent fidèlement une partie de leur temps libre au service de ce pays remarquable. J'invite donc les députés à se joindre à moi pour saluer ces employeurs coopératifs ainsi que les membres dévoués de la Force de réserve du Canada.

*Article 31 du Règlement*

●(1100)

[Traduction]

**LE ZIMBABWE**

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, dans le cadre des mesures de répression engagées contre les voix dissidentes au Zimbabwe, le régime de Robert Mugabe a bafoué les droits des Zimbabwéens de jouir de la liberté de réunion, du libre droit de propriété et de la liberté de parole.

Pour attirer l'attention sur le sort des députés de l'opposition qui risquent souvent de faire l'objet d'une arrestation arbitraire ou d'être blessés par les hommes de main de M. Mugabe, Amnistie Internationale a jumelé un certain nombre de députés canadiens et zimbabwéens.

Depuis un an, je suis moi-même jumelé à David Mpala qui représente la circonscription de Lupane et qui est député d'opposition du Mouvement pour le changement démocratique.

Le 31 mars, plusieurs députés, dont M. Mpala, ont été arrêtés sans raison valable. On ne sait pas ce qui leur est arrivé.

Le Canada ne peut pas rester les bras croisés pendant que M. Mugabe transforme le Zimbabwe, une démocratie multi- raciale, en un État stalinien où règne la terreur. Si le Canada refuse d'assumer un rôle de direction au sein du Commonwealth pour faire obstacle à M. Mugabe, des hommes courageux comme David Mpala auront risqué en vain leur vie et leur liberté.

\* \* \*

**LA MARIJUANA**

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, le dossier de la décriminalisation de la marijuana a encore une fois relancé un débat sur la nécessité pour le Canada de modifier ses lois.

Il y a vingt-trois ans, alors que j'étais candidat aux élections fédérales générales de 1980, ce débat était déjà à l'ordre du jour. Il est intéressant de constater que les arguments présentés aujourd'hui sont presque identiques à ceux qui étaient soulevés alors. On avançait par exemple qu'on consommait beaucoup de marijuana au Canada, qu'il n'y avait pas de victimes, que le nombre de cas soumis aux tribunaux était impossible à traiter, qu'un casier judiciaire ruinait la vie des gens, que les policiers ne faisaient pas appliquer la loi, et bien d'autres choses encore.

Ce qui a changé, c'est qu'aujourd'hui, la marijuana est 1 500 fois plus forte qu'elle ne l'était en 1973 et nous continuons d'établir les peines sur la base du poids plutôt que de la puissance de la drogue ou de son contenu en THC.

La marijuana est une drogue d'introduction qui mène généralement à l'usage d'autres drogues plus fortes et plus dangereuses et la décriminalisation transmet à nos jeunes et aux autres Canadiens un message erroné sur la cigarette et la consommation de drogue.

La décriminalisation de la marijuana est une mesure qui prête à confusion. Elle ne permettra pas de résoudre les problèmes que certains entrevoient et elle entraînera certainement de nouveaux. Tout ce que je peux dire, c'est que la décriminalisation ne réglerait pas le problème.

**LE SERVICE D'ASSISTANCE CANADIEN AUX ORGANISMES**

**M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais saisir l'occasion pour féliciter un de mes électeurs des efforts exceptionnels qu'il déploie pour le Service d'assistance canadien aux organismes.

M. McKaig est allé à Bichkek, au Kirghizistan, pour former le personnel du plus grand fabricant de bijoux sur le marché mondial des bijoux.

M. McKaig a rédigé un rapport dans lequel il analyse le marché intérieur, y compris la détermination des prix, la distribution et l'exportation, notamment en ce qui concerne le marché canadien. Le fabricant de bijoux en cause voudrait exporter ses produits au Canada et, grâce au dévouement et à l'expertise de Tom McKaig, cet objectif est à sa portée.

J'invite la Chambre à se joindre à moi pour féliciter M. McKaig de ses efforts bénévoles exemplaires et le remercier de son engagement envers ceux qui ont besoin d'aide dans le monde.

\* \* \*

[Français]

**LE MOIS DE SENSIBILISATION À L'ÉGARD DE L'HÉPATITE**

**M. Jeannot Castonguay (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Monsieur le Président, j'informe la Chambre que le mois de mai a été déclaré Mois de la sensibilisation à l'égard de l'hépatite par la Fondation canadienne du foie.

L'hépatite est la maladie la plus répandue au pays et les Canadiens et Canadiennes devraient en connaître les conséquences et prendre les mesures de protection nécessaires.

En dépit de la disponibilité des vaccins contre l'hépatite A et B, des milliers de personnes contractent ces infections annuellement car elles ne sont pas conscientes des risques liés à certains comportement, par exemple aux activités sexuelles, au tatouage, au perçage corporel et à l'injection de drogues. Il n'existe pas de vaccin contre l'hépatite C, mais on peut se prémunir.

La Fondation canadienne du foie est à l'avant-garde de la réduction de l'incidence et des conséquences de l'hépatite et d'autres types de maladie du foie. Chaque année, la fondation accorde des subventions à la recherche à des médecins et à des scientifiques canadiens réputés pour les aider à trouver de nouveaux traitements et remèdes contre l'hépatite et d'autres maladies du foie.

Je vous demande de vous joindre à moi pour saluer la Fondation canadienne du foie et ses bénévoles au cours du Mois de la sensibilisation à l'égard de l'hépatite.

•(1105)

[Traduction]

### LE MOIS DU PATRIMOINE ASIATIQUE

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, mai étant le Mois du patrimoine asiatique, des activités sont prévues dans des villes d'un bout à l'autre du Canada à cet égard. Cette reconnaissance du rôle des Asiatiques dans l'édification du Canada prend la forme, depuis dix ans, d'activités communautaires dans des villes canadiennes comme Halifax, Montréal, Vancouver et ma ville natale, Edmonton. Depuis l'an dernier, ces manifestations suscitent beaucoup d'enthousiasme, un plus grand nombre de collectivités d'un bout à l'autre du pays ayant décidé de participer à la célébration des nombreuses contributions des Asiatiques au Canada d'hier et d'aujourd'hui.

L'année dernière, le Canada a importé d'Asie des biens d'une valeur de 53 milliards de dollars et il y a exporté pour plus de 20 milliards de dollars de biens. Quelque 1,3 milliard de touristes asiatiques viennent au Canada tous les ans et plus de 39 000 Asiatiques viennent étudier dans nos universités et nos collèges. Trois millions de Canadiens sont d'origine asiatique, ce qui représente 10 p. 100 de la population du pays.

J'invite les députés à participer aux activités locales d'un bout à l'autre du pays pour célébrer le Mois du patrimoine asiatique.

\* \* \*

### LES CERTIFICATS D'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAUX

**M. Paul Harold Macklin (Northumberland, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour féliciter les lauréats des certificats d'excellence scientifique internationaux.

Au cours de la cérémonie de ce matin, le ministre de la Défense nationale a remis des certificats à 12 scientifiques canadiens de Recherche et développement pour la défense Canada, du Conseil national de recherches et du ministère de la Défense nationale.

Ces certificats sont décernés dans le cadre du programme de coopération technique qui fait la promotion de la recherche concertée dans le domaine des sciences militaires en Australie, au Canada en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Le travail de ces scientifiques est un autre exemple de la collaboration que le Canada s'est engagé à entretenir avec nos alliés pour partager connaissances et compétences. Je demande à la Chambre de se joindre à moi pour féliciter les lauréats de ces prestigieux certificats.

\* \* \*

[Français]

### LE PÈRE FERNAND LINDSAY

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, un grand Lanaudois célébrera dimanche son 75<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Le père Fernand Lindsay, fondateur et toujours directeur artistique du célèbre Festival international de Lanaudière, vient d'annoncer la programmation de la 26<sup>e</sup> saison de l'événement, qui comptera 25 spectacles présentés à partir du 27 juin prochain.

Récipiendaire, en novembre dernier, du Prix Ramon John Hnatyshyn pour le bénévolat dans les arts de la scène lors de la remise des Prix du Gouverneur général, le père Lindsay a transmis, depuis près d'un demi-siècle, sa passion pour la musique classique à une multitude de jeunes et de moins jeunes Lanaudois et Québécois.

### Article 31 du Règlement

Nommé directeur des jeunes musicales de Joliette dès 1957, fondateur du Festival-Concours de musique de Lanaudière en 1962, le père Lindsay a aussi créé le Camp musical de Joliette, avant de fonder le Festival d'été.

Père Lindsay, vous avez enrichi la scène musicale et artistique de notre région et de tout le Québec, et je vous souhaite de le faire encore longtemps. Bon anniversaire!

\* \* \*

[Traduction]

### LES ÉCHANGES CULTURELS

**Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.):** Monsieur le Président, le 10 avril, l'équipe de hockey peewee d'Ottawa Centre, les Renegades, s'est rendue à Iqaluit pour un échange culturel. Les membres de l'équipe et leurs familles ont bien aimé leur séjour à Iqaluit et étaient heureux d'avoir l'occasion de connaître le Nord, sa population et sa culture et d'en apprendre davantage sur le reste de notre grand pays.

Cet échange a été possible grâce à de formidables commanditaires, comme le programme d'échange d'amitié du sport du Canada, qui est financé par le gouvernement du Canada; First Air; Zellers; la fondation des Sénateurs d'Ottawa; le club de football des Renegades d'Ottawa; le journal *Ottawa Citizen*; Glebe Pharmasave; le groupe St. Clair; la Osler, Hoskin et Harcourt, s.r.l.; Échanges Canada du gouvernement du Canada; la Iqaluit Minor Hockey Association; ainsi que tous les bénévoles et beaucoup d'autres personnes qui sont trop nombreuses pour que je les nomme.

Merci à tous.

\* \* \*

### LE CONCOURS DE POÉSIE DE LA VIE D'OKANAGAN

**M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, beaucoup de personnes de ma circonscription, de Salmon Arm à Osoyoos, ont participé au concours de poésie de la vie d'Okanagan. Je tiens à féliciter ici Shannon Spence et Rhelda Evans, toutes deux de Vernon, qui sont arrivées premières ex aequo dans la catégorie des mères. Voici des extraits de leurs poèmes.

Shannon Spence écrit ceci:

Ces mains ont une histoire.  
Devant nos yeux, doucement, elles sont toutes passées.  
Longues, fines et parfois fatiguées.  
Avec amour, elles ont chassé nos peurs d'enfant juste avant l'aube.

Rhelda Evans écrit ceci:

L'amour d'une mère est un cadeau qui dure sans cesse  
Au-delà des bouleversements de la vie et des erreurs de jeunesse.  
Le pardon est le ciseau que toujours  
Privilégie ce sculpteur qu'est l'amour,  
À la maison, tout au long des jours.

À l'approche du 11 mai, je tiens à souhaiter ici à toutes les mères, y compris la mienne, une très heureuse fête des Mères.

*Article 31 du Règlement***LA TRAGÉDIE DE LA MINE WESTRAY**

**M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.):** Monsieur le Président, il y a 11 ans, 26 mineurs ont perdu la vie dans les entrailles de la mine Westray, dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse. Ce jour fut l'un des plus sombres dans l'histoire de cette province. Des femmes ont perdu leur mari, des enfants, leur père, des parents leurs fils et des amis, des êtres chers. Quelque 200 femmes et hommes courageux ont risqué leur vie en faisant tous les efforts possibles pour tenter de sauver ceux qui étaient enfermés dans la mine.

La Nouvelle-Écosse a une longue tradition dans le domaine de l'exploitation de la houille. La houille des mines du Cap-Breton, de Springhill et du comté de Pictou a été exportée dans le monde entier. Ces mines sont maintenant fermées.

Au nom des députés de la Chambre, j'honore la mémoire des 26 hommes et femmes qui ont perdu la vie le 9 mai 1992 et je présente mes condoléances aux familles et aux amis qu'ils ont laissés derrière eux. Nous ne les oublions pas.

\* \* \*

●(1110)

**LE PARLEMENT**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, les parlementaires vivent des jours tristes. C'est une déchéance que de voir notre institution démocratique—gardienne de la démocratie et lieu par excellence pour la prise de décisions et le débat ouvert—jugulée et étouffée.

Le petit spectacle de la présentation du budget du gouvernement de l'Ontario a soulevé l'indignation du président de notre Chambre, comme il se doit. Mais n'oublions pas que nous avons aussi des problèmes. Le gouvernement provisoire du Parti libéral du Canada a le bras long dans cet endroit aussi. Qu'il s'agisse des décisions au sujet de la loi sur la gouvernance des premières nations, de la guerre des étoiles ou du mariage entre personnes de même sexe, nous apercevons les pouvoirs dissimulés de l'ancien ministre des Finances qui prend les décisions et qui établit l'ordre du jour.

Le Nouveau Parti démocratique réclame le retour du Parlement et la fin des activités hors programme une fois pour toutes.

\* \* \*

[Français]

**LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL**

**M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ):** Monsieur le Président, après un lock-out qui dure depuis plus de 38 mois et alors que tout le monde croyait le conflit de travail enfin réglé chez la Cargill, à Baie-Comeau, l'employeur a refusé de signer la convention collective.

Voilà une situation qui illustre plus que jamais l'urgente nécessité de modifier le Code canadien du travail afin d'y inclure des mesures anticabs, comme il en existe au Québec depuis 25 ans.

Ce que nous voulons et que continuent de réclamer les travailleuses et les travailleurs, c'est que le Code canadien du travail permette des négociations civilisées qui favorisent la paix industrielle et qui accordent un rapport de force juste et équitable.

Le premier ministre doit assumer ses responsabilités et indiquer à la ministre du Travail qu'il appuiera le projet de loi anticabs présenté par ma collègue, la députée de Laurentides, afin que soit corrigée cette iniquité.

[Traduction]

**LES FORCES DE RÉSERVE**

**M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.):** Monsieur le Président, nous rendons hommage aujourd'hui aux employés de la fonction publique du Canada qui servent également le pays en tant que membres des forces de réserve.

L'entraînement des réservistes se fait le soir, les fins de semaine et aussi pendant des périodes continues qui se tiennent habituellement l'été. Afin de faciliter cet entraînement, le gouvernement prend sur lui de réaffirmer sa position concernant les règles régissant les congés pour service militaire et prêche par l'exemple auprès des employeurs civils.

Après la période des questions aujourd'hui, le ministre de la Défense nationale et la présidente du Conseil du Trésor souligneront ce Jour des forces de réserve fédérales en signant une déclaration d'appui à des règles de congé flexibles et en lançant un programme de sensibilisation d'une durée d'un an.

Bon nombre de nos réservistes sont à Ottawa aujourd'hui. Au nom de tous les Canadiens, je les remercie pour la contribution extraordinaire qu'ils font au Canada en consacrant une partie de leur précieux temps au service dans les forces de réserve du Canada.

\* \* \*

**LES POMPIERS VOLONTAIRES**

**M. John Herron (Fundy—Royal, PC):** Monsieur le Président, à 3 h 30 du matin dans la municipalité de Hampton, au Nouveau-Brunswick, Marc Mathurin s'aperçoit qu'un incendie s'est déclaré dans la quincaillerie à côté de chez lui. Sans perdre de temps, les pompiers volontaires de Hampton arrivent sur les lieux.

Un mélange de matières dangereuses, dont des produits chimiques et de la peinture, a pris feu. Faisant fi du danger et démontrant beaucoup de courage, de dévouement, de détermination et d'ardeur, les pompiers parviennent à circonscrire l'incendie et à éviter qu'il se propage dans les immeubles et les maisons du voisinage.

Pendant 20 heures, ils combattent le sinistre avec l'aide des services d'incendie des localités voisines. En effet, des équipes de huit localités différentes, dont Rothesay, Nauwigewauk, Norton, Long Reach, Upham, Belleisle et Kingston, viennent prêter main-forte à leurs collègues de Hampton.

En février dernier, des pompiers volontaires appelés à combattre un incendie à la ferme Moffatt avaient démontré le même genre de dévouement.

Ce sont là des exemples marquants de courage et de zèle que les pompiers volontaires offrent à leurs communautés respectives. Mais ce ne sont pas les seuls, et c'est pourquoi je tiens à féliciter les pompiers volontaires de toutes les localités et tous les villages de notre grand pays pour la bravoure et le dévouement dont ils font preuve.

*Questions orales*

• (1115)

**LE MOIS DE MEDICALERT**

**Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de rappeler à la Chambre que mai est le Mois de MedicAlert.

La Fondation canadienne MedicAlert est un organisme de bienfaisance national qui se consacre depuis plus de 40 ans à la protection des Canadiens dont l'état de santé nécessite des soins spéciaux.

Ayant constaté qu'un Canadien sur cinq a recours à des services d'urgence chaque année, MedicAlert offre des services d'information médicale d'accès immédiat et fiables, grâce à des chaînettes ou des bracelets sur lesquels est gravé le numéro de dossier du porteur. Ce dossier figure dans une base de données confidentielles à laquelle les professionnels de la santé peuvent accéder rapidement, 24 heures sur 24.

Cette année, MedicAlert veut sensibiliser les Canadiens à l'importance désormais accrue de la protection civile. Pour ses activités du mois de mai, l'organisme se félicite d'avoir rallié le soutien des associations nationales et locales des travailleurs paramédicaux, des médecins et du personnel infirmier d'urgence.

Le gouvernement du Canada reconnaît le rôle crucial joué par la Fondation canadienne MedicAlert au Canada, le système de soins de santé d'urgence, et souhaite à tous un bon Mois de MedicAlert.

\* \* \*

**LE RAPPORT SUR LE GASPILLAGE**

**M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, du gaspillage, du gaspillage, et encore du gaspillage. Ça n'arrête pas. Aujourd'hui, j'ai rendu public mon rapport sur le gaspillage, dans lequel j'explique aux Canadiens comment le gouvernement trouve le moyen de dépenser nos impôts.

Commençons avec Citoyenneté et Immigration qui a versé 10 000 \$ à un employé pour l'avoir vexé. Le pauvre! Eh bien, il n'est plus si pauvre que cela aujourd'hui.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a déboursé 2 500 \$ parce que son chien détecteur a atteint l'âge de la retraite avant l'échéance de son contrat.

Le Service correctionnel du Canada a payé 2 100 \$ à un détenu parce qu'on avait abîmé son ordinateur.

Mais personne ne dilapide mieux les fonds publics que Patrimoine canadien. L'Office national du film du Canada produit des navets et ce ne sont même pas des navets canadiens ou de bons navets. Ainsi, on a investi 300 000 \$ dans le documentaire intitulé *The Influent and the Effluent*, qui explore le monde souterrain des égouts et le lien existant entre les humains et leurs déchets.

Les déchets humains, le gaspillage par le gouvernement, tout cela part à vau-l'eau.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LES PÊCHES**

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, hier, le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador a exprimé son désir de renégocier les conditions de l'adhésion de cette province à la Confédération. Le

ministre a rejeté l'idée de façon désinvolte, ce qui a provoqué des rires de la part de ses collègues du parti ministériel.

La mauvaise gestion de la pêche à la morue par le gouvernement laisse peu de choix aux provinces. Un choix clair consiste à exiger plus de contrôle à l'égard de l'industrie. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas donner à Terre-Neuve voix au chapitre dans la gestion de ses propres ressources?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, la province a ses propres responsabilités concernant les pêches. Cependant, comme les données scientifiques indiquent que nous devons avoir un moratoire sur la pêche à la morue et que le mandat du ministre des Pêches est de faire respecter ce moratoire, il est très important que nous aidions les collectivités. Je sais que le Canada est prêt à avoir un très bon partenariat avec le gouvernement de Terre-Neuve pour aider les collectivités. Il doit connaître le plan du gouvernement de Terre-Neuve et savoir combien d'argent cette province est disposée à mettre sur la table et quels genres de programmes elle envisage, car des modifications constitutionnelles ne seront d'aucune utilité.

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, quelle arrogance. Le gouvernement libéral croit qu'il sait tout.

Alors que les provinces réclament des changements, le ministre des Pêches se contente de répondre, et je cite : « Le gouvernement fédéral a toujours été responsable des pêches. » Nous avons vu le beau travail qu'il a fait. Les stocks sont épuisés, les entreprises ferment leurs portes, et des milliers de Canadiens sont sans travail. La façon de faire du gouvernement fédéral ne fonctionne manifestement pas. Le gouvernement s'engagera-t-il à donner aux provinces plus de contrôle à l'égard des ressources?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai dit hier que c'était un problème à l'échelle de la planète. Selon les plus récentes estimations de la FAO, 75 p. 100 des stocks de poissons du monde sont soit pleinement exploités, surexploités ou épuisés. Cela n'a rien à voir avec la Constitution du Canada, mais a tout à voir avec la nécessité de faire ce que les données scientifiques nous disent de faire et d'aider les collectivités touchées. C'est ce que le gouvernement fédéral veut faire avec Terre-Neuve-et-Labrador, avec le Nouveau-Brunswick, avec le Québec, avec toutes...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de West Vancouver—Sunshine Coast a la parole.

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, quelle arrogance, encore une fois! Le gouvernement qui a failli mener le Canada à sa ruine il y a quelques années nous dit maintenant comment il pourrait mieux l'administrer. C'est une honte!

Le gouvernement ne se montre pas arrogant seulement envers la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Partout au Canada, le gouvernement rejette systématiquement les préoccupations des provinces. Le gouvernement n'a pas réglé le problème du bois d'oeuvre et du forage hauturier en Colombie-Britannique. Il n'a pas réglé le problème des modalités de prestation des soins de santé pour l'Alberta et le reste du Canada. Le gouvernement n'a pas réglé le problème des droits dévastateurs imposés sur le blé de la Saskatchewan.

*Questions orales*

Pourquoi le gouvernement se contente-t-il d'atermoyer et de rejeter toutes les préoccupations des provinces ou de faire comme si elles n'existaient pas?

• (1120)

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, il n'y a rien de moins positif et rien de plus facile à faire pour l'opposition que de dénigrer le gouvernement fédéral à tout propos.

Le gouvernement du Canada a des responsabilités. Celles-ci ne sont pas toujours simples à assumer. Il n'est pas facile d'imposer un moratoire. Nous sommes très malheureux d'avoir à le faire, mais il est nécessaire que nous agissions de la sorte. Nous sommes très fiers des solutions positives que nous avons trouvées avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador dans de nombreux dossiers, dont ceux de la baie Voisey, d'Hibernia ou des secteurs halieutiques où les stocks sont encore en bon état. Voilà pourquoi cette province connaît le plus fort taux de croissance économique de toutes les provinces canadiennes.

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je doute que les émeutes le confirment.

Le problème tient bien moins au manque de poisson qu'à la complète arrogance du gouvernement. Lorsque les provinces expriment des préoccupations fort légitimes, les libéraux se mettent à rire.

Avec une attitude semblable de la part du gouvernement fédéral, pas étonnant que les provinces en aient plein le dos. Pourquoi le gouvernement n'admet-il pas que, peut-être, les provinces en savent plus long que lui sur les pêches, l'agriculture, les armes à feu ou l'exploitation forestière?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, tenons-nous en aux pêches, puisque c'est le problème qui se pose aujourd'hui. Le gouvernement se fonde sur des études scientifiques pour dire qu'un moratoire s'impose. Nous devons ensuite travailler en bons partenaires pour aider les localités. Un autre gouvernement réclame plus de pouvoirs parce qu'il veut pêcher davantage en dépit de l'avis des scientifiques. J'ai du mal à voir en quoi il serait utile pour les pêches, à long terme, que six ministres au lieu d'un seul assument la responsabilité, car il faudrait partager avec les cinq provinces dont les pêcheurs pêchent dans l'Atlantique.

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, c'était un bel effort, mais les provinces ne veulent pas pêcher davantage. Elles réclament la cogestion.

Essayons de voir de quoi il retourne. Par son arrogance et son mépris, le gouvernement s'est aliéné toutes ces provinces: la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador. Nous pourrions tout à coup nous retrouver avec sept provinces et 50 p. 100 de la population. Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas tout de suite pour désamorcer une crise constitutionnelle?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, non, il ne s'agit pas d'une crise constitutionnelle, mais d'une crise des pêches, et nous voulons l'aborder au moyen d'un bon partenariat avec toutes les localités, les collectivités et les gouvernements. Cela n'a rien à voir avec la Constitution du Canada. Cela a tout à voir avec un problème présent sur toute la planète.

[Français]

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, hier, à Chandler, le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et député local est allé dire aux centaines de travailleurs d'usines qui sont sans revenu depuis plus d'un mois et qui se retrouvent devant rien que faute de crabe à transformer, que le gouvernement fédéral ne prolongera pas leurs prestations d'assurance-emploi.

Est-ce que le gouvernement, qui est responsable de l'effondrement des stocks en raison de sa mauvaise gestion, va enfin réaliser que dans l'immédiat, c'est de mesures spéciales d'assurance-emploi dont les travailleurs d'usines ont besoin pour joindre les deux bouts, et que cela est sa responsabilité?

**L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais saluer mon collègue qui fait un magnifique travail dans le but de venir en aide aux gens de son comté et de la région, pour toutes les démarches qu'il fait. Nous avons annoncé des mesures à court terme de 14 millions de dollars pour venir en aide à ces gens. Nous avons immédiatement entrepris des consultations pour avoir des mesures à long terme. L'automne prochain, nous ferons des annonces afin d'aider les gens qui dépendent de la pêche.

**Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ):** Monsieur le Président, hier, ce même secrétaire d'État qui vient de nous répondre a dit aux travailleurs de patienter, que des mesures de diversification viendront. À l'automne, comme il a dit, ce sera trop tard, d'autant plus que l'aide déjà annoncée est destinée aux communautés et qu'il n'y a pas un sou là-dedans qui va dans les poches des travailleurs d'usines qui ont besoin de revenus maintenant.

Est-ce que le ministre admettra que pour aider les travailleurs d'usines, cela prend des mesures spéciales d'assurance-emploi maintenant, et qu'Ottawa ne peut s'en laver les mains?

**L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.):** Monsieur le Président, je trouve malheureux que la députée n'ait écouté qu'une partie de la réponse. Il y a 14 millions de dollars disponibles maintenant pour des mesures à court terme. Ce que l'on dit, c'est qu'il y aura des mesures à long terme. Il ne faut pas oublier que 600 millions de dollars ont été transférés à Québec pour la formation de la main-d'oeuvre. On travaille avec le gouvernement qui, lui, veut trouver des solutions pour aider les gens de la région, et c'est ce que nous allons faire.

• (1125)

**M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ):** Monsieur le Président, chez nous, en Basse-Côte-Nord, il n'y a plus de crabe. Les gens ont besoin d'aide. Oui, il faudra éventuellement diversifier l'économie avec des projets qui sont déjà sur la table. Il est urgent d'agir en bonifiant le programme d'assurance-emploi. Ce gouvernement va-t-il le faire, oui ou non?

**Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, comme l'a dit mon collègue, nous transférons déjà 600 millions de dollars à la province de Québec pour aider les gens qui ont perdu leur emploi. De plus, le ministère du Développement des ressources humaines met sa gamme complète de programmes à la disposition des travailleurs, soit les prestations d'emploi, les mesures de soutien, la Stratégie emploi jeunesse ainsi que les initiatives d'un projet-pilote pour les travailleurs âgés.

*Questions orales*

**M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ):** Monsieur le Président, je retourne dans mon comté et il y a du monde qui m'attend. Est-ce que le gouvernement comprend que je ne vais pas répéter son discours insensé qui soutient qu'on ne peut rien faire? Est-ce qu'il va montrer un peu de cœur et annoncer des mesures concrètes, ne laissant pas attendre les gens de chez nous jusqu'à l'automne?

**L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.):** Monsieur le Président, je viens de mentionner, il y a quelques minutes, qu'on met 14 millions de dollars immédiatement. J'invite le député qui a fait une proposition au ministre des Pêches et des Océans hier soir à demander aux gens qui ont un projet d'entrer en communication avec les employés du bureau de Sept-Îles pour les aider à travailler, et cela n'a pas été encore fait. On leur assure notre entière collaboration car comme eux, nous avons à cœur de trouver des solutions.

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Je crois qu'il occupe toujours ce poste.

Le chef du gouvernement provisoire dit qu'il ne mettra pas en œuvre la Loi sur la gouvernance des premières nations, ou que peut-être il le fera. À notre avis, l'ancien ministre des Finances traitera ce dossier comme il a traité les contribuables et la TPS. Voyons donc où se situe vraiment le gouvernement provisoire. Pouvons-nous avoir un vote libre concernant la Loi sur la gouvernance afin de déterminer si l'ancien ministre des Finances pense ce qu'il dit?

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, c'est une question un peu inhabituelle. Le leader à la Chambre du parti de la députée et sa propre députée d'arrière-banc ont fait de l'obstruction pour empêcher l'adoption du projet de loi, et elle nous demande maintenant si nous allons recourir à l'attribution du temps pour défaire ce qu'a fait sa collègue et si nous allons ensuite permettre un vote libre concernant l'adoption ou non d'une motion d'attribution du temps, ou quelque chose de semblable. Monsieur le Président, je ne sais pas si vous êtes en mesure de démêler la situation. Pour ma part, j'essaie toujours de comprendre ce qu'il en est.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Monsieur le Président, quelle belle tentative de diversion! Mais nous voulons vraiment connaître la position du gouvernement provisoire sur la question.

En réalité, le même chef du gouvernement provisoire a déclaré qu'il est en faveur de l'initiative de défense stratégique. Le lendemain, le ministre de la Défense a abondé dans le même sens. Maintenant, il dit que nous avons 99 jours pour nous faire une idée. De toute évidence, le ministre ne reçoit pas ses directives du Parlement, car il ne nous laisse pas discuter de cette question. Peut-il nous dire qui l'a convaincu d'accélérer l'adoption de l'initiative de défense stratégique, et pourquoi? Pourquoi une période de 99 jours?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, personne ne m'a convaincu de faire

quoi que ce soit. C'est une proposition que moi-même et le ministre des Affaires étrangères avons transmise au Cabinet. Elle fait l'objet d'une discussion au Cabinet. Le caucus national en a parlé. Il en a été question hier au sein du comité du caucus et il en sera de nouveau question lundi à ce même comité, et mardi au Cabinet. De ce côté-ci de la Chambre, nous en discutons beaucoup et je recommande aux autres partis de faire de même.

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE**

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC):** Monsieur le Président, les chiffres de Statistique Canada sont sortis: 14 000 emplois ont disparu le mois dernier. Ces pertes d'emplois sont directement liées au SRAS. N'est-ce pas la preuve évidente de ce qu'a coûté à l'économie canadienne l'incompétence des autorités face à ce problème? Elle nous a coûté 14 000 emplois. Comment le gouvernement peut-il demeurer passif devant ces chiffres?

**L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes très fiers de la manière dont le ministre de la Santé a géré ce problème au nom du gouvernement du Canada en étroite collaboration avec les responsables de la santé publique au niveau provincial et local; nous sommes ravis de savoir que ce difficile problème de santé semble être jugulé.

Il ne fait aucun doute qu'il n'a pas contribué à améliorer la situation de l'emploi, mais je veux que le député sache ce que le gouvernement fait pour que l'économie retrouve toute sa vigueur; nous avons engagé 100 millions de dollars dans cet effort, dont 10 millions pour promouvoir Toronto et le Canada en tant que destinations touristiques, et nous avons modifié les règles de l'assurance-emploi. La Banque de développement du Canada est à l'écoute de ses clients. Nous oeuvrons avec les localités pour relancer leur économie et pour promouvoir les voyages et le tourisme. Dans peu de temps...

● (1130)

**Le Président:** Le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest a la parole.

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC):** Monsieur le Président, envisageons le problème sous un autre angle. Nous savons pourquoi le gouvernement essaie d'esquiver ses responsabilités dans le dossier du SRAS et de nier son incompétence.

Revenons en arrière d'environ 14 mois à l'époque où le ministre des Finances lui-même disait que nous nous laissions porter par un dollar à 60 cents. Voilà maintenant que la valeur du dollar augmente et que les emplois disparaissent. C'est presque une prédiction autoréalisatrice. Quelle explication le gouvernement peut-il nous donner? Il a laissé passer toutes les chances et a été incapable de faire face à ce problème, particulièrement en ce qui concerne la productivité. Pourquoi avons-nous permis...

**Le Président:** Le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales a la parole.

**L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.):** Monsieur le Président, le député divague. Nous n'avons absolument rien laissé passer. Notre économie est la plus vigoureuse de tous les pays du G-7, et ce, selon le FMI et l'OCDE. Nous avons créé plus de 2 millions et demi d'emplois depuis que nous sommes arrivés au gouvernement. La productivité a augmenté. Le revenu des ménages a augmenté. Le revenu disponible réel a augmenté. De notre point de vue, tout va bien, du leur, rien ne va plus.

*Questions orales***LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le Canada sera tenu de prendre une décision à l'automne quant au programme de défense antimissile. Le gouvernement a eu sept ans pour décider de participer à ce programme et il ne l'a pas fait. Il y a trois ans, le premier général canadien au NORAD a déclaré que nous devrions y prendre part sous peine de perdre la protection du NORAD. Le gouvernement a choisi la politique de la corde raide en matière de sécurité nationale. Ne pourrait-il pas oublier la course à la direction pendant juste assez longtemps pour prendre une décision quant à la défense antimissile nationale?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, toute rhétorique mise à part, il est incontestable que les États-Unis prendront une décision à l'automne, mais le député devrait savoir qu'il s'agit de l'automne de l'an prochain et non de l'automne qui vient. Nous avons donc amplement le temps.

Comme je l'ai répété à maintes reprises à la Chambre, le gouvernement procède à des discussions à ce sujet. J'ai aussi dit que ces échanges génèrent une vigueur intellectuelle extraordinaire, du genre de celle qui semble manquer aux députés alliés.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la décision du gouvernement de traiter le personnel de la logistique des Forces canadiennes en Afghanistan comme des soldats de deuxième catégorie est contraire à la formation militaire. Les soldats de toutes les catégories d'emploi apprennent qu'ils doivent avoir le contrôle de leurs armes en tout temps lorsqu'ils sont sur un théâtre d'opérations. Comment le ministre peut-il espérer que les soldats garderont le moral alors qu'il leur demande d'abandonner leurs armes et d'entrer ensuite dans une zone de combat?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je n'ai jamais donné un ordre de ce genre. La députée confond les choses. J'ai souvent traité de ce sujet à la Chambre. J'ai consulté le chef d'état-major de la Défense et celui-ci m'a assuré que cela ne pose aucun problème sur le plan de la sécurité et que la situation est normale. Les forces de l'OTAN ont été traitées exactement de la même façon. Je crois que la députée devrait se calmer un peu.

\* \* \*

[Français]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, c'est 45 milliards de dollars que le gouvernement s'est appropriés à même les recettes de l'assurance-emploi. Au lieu de destiner ces sommes aux travailleurs, il a préféré tout mettre sur sa dette. Si bien qu'aujourd'hui, lorsqu'on lui demande des programmes pour venir en aide aux pêcheurs, par exemple, il nous dit d'attendre jusqu'à l'automne.

Si le gouvernement est en panne d'idées, qu'attend-il pour s'inspirer du plan du Bloc québécois, qui propose d'améliorer l'accessibilité au régime, des prestations plus généreuses et la prolongation de la période de prestations?

**Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, les travailleurs peuvent compter sur l'aide du gouvernement. C'est

pourquoi nous transférons dans l'entente 600 millions de dollars aux provinces pour aider les travailleurs à trouver de l'emploi.

Ce que les travailleurs veulent, c'est un emploi, ce n'est pas nécessairement de vivre de l'assurance-emploi.

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Monsieur le Président, s'ils veulent aider les travailleurs, qu'ils le fassent maintenant. Le gouvernement a les moyens d'agir. Le Bloc québécois lui offre des solutions pour agir.

Est-ce que le gouvernement admettra qu'en améliorant le régime d'assurance-emploi, il pourrait élargir les effets de son aide, non seulement aux travailleurs du domaine de la pêche, mais, par la même occasion, à ceux du bois d'oeuvre?

● (1135)

**Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, c'est sûr que la situation n'est pas facile pour les pêcheurs, mais nous tentons de faire notre possible pour les aider. C'est pourquoi on travaille pour les pêcheurs avec l'APECA, Développement économique Canada et les gouvernements pour trouver des solutions à cette situation difficile.

\* \* \*

[Traduction]

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a déclaré hier que l'énoncé des besoins de 1999 concernant le remplacement des hélicoptères Sea King constitue sa bible. Apparemment, il se base sur la version du roi Jean.

Le ministre prétend faire le nécessaire pour obtenir de nouveaux hélicoptères dans les meilleurs délais, mais le contrat prévoit que le Canada ne recevra aucune livraison avant au moins cinq ans. Il soutient en outre que les besoins énoncés en 1999 sont demeurés inchangés. Or, nous savons que le secteur militaire a reçu l'ordre, en juillet dernier, de réduire les exigences relatives au remplacement pour que la société Eurocopter puisse obtenir le contrat.

Le ministre essaie-t-il de nous convaincre encore de son incompétence crasse ou simplement d'induire la Chambre en erreur?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je pense avoir été très clair hier, mais comme certains députés ne semblent pas comprendre, je me répète.

L'énoncé des besoins a été élaboré en 1999 et a reçu l'approbation du commandement militaire du Canada. Cet énoncé n'a pas été modifié d'un iota. Je répète également que cet énoncé constitue la bible dans le dossier du remplacement des hélicoptères. Il n'a absolument pas été modifié. Je crois que les députés d'en face devraient être capables de saisir cela.

\* \* \*

**LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR**

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement prélève des droits sur tous les supports d'enregistrement vierges, quel que soit l'usage qui en est fait, prenant pour hypothèse que tous les usagers sont des violeurs de droits d'auteur en puissance et que les coupables comme les innocents doivent être punis de la même façon.

*Questions orales*

En prenant une telle mesure, le gouvernement se trouve à punir ceux qui utilisent une grande quantité de supports d'enregistrement à des fins tout à fait légales, comme une petite entreprise de ma circonscription qui distribue des manuels de formation informatique sur CD-ROM. Des droits de 21¢ sont prélevés sur chaque CD-ROM que vend l'entreprise, et ces droits pourraient bientôt être portés à 59¢.

Quand le gouvernement modifiera-t-il la loi pour éliminer cette pénalité qu'il impose aux petits entrepreneurs qui utilisent de grandes quantités de supports d'enregistrement?

**L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait fort bien que cette mesure vise à protéger les droits d'auteur des créateurs. Cette mesure a été prise afin que les créateurs obtiennent pour leurs oeuvres qu'ils mettent sur le marché la protection qu'ils méritent et que la loi peut leur accorder.

Il y a un équilibre à trouver dans chaque cas, et le tribunal du droit d'auteur s'emploie à le trouver. Nous réévaluons sans cesse la question pour veiller à ce que tout soit juste.

\* \* \*

[Français]

**LE BOIS D'OEUVRE**

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, la plus importante coopérative forestière du Québec, située à Laterrière, dans mon comté, n'est plus en mesure de rembourser ses créanciers. Son président affirme que la crise du bois d'oeuvre est en bonne partie responsable de la situation.

Le ministre du Commerce international comprendra-t-il enfin que la fermeture éventuelle de cette scierie serait une preuve de plus que son plan d'aide de l'automne dernier ne répond pas à la situation actuelle et qu'il doit procéder au plus tôt avec une nouvelle phase?

[Traduction]

**L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement a pris un train de mesures pour l'industrie du bois d'oeuvre, y compris un plan d'adaptation communautaire, un programme de R et D et la recherche de nouveaux marchés pour les produits forestiers canadiens.

La députée n'a pas précisé sur quel élément de ce train de mesures elle est en désaccord. Ce sont pourtant des mesures auxquelles souscrivent nombre de Canadiens d'un bout à l'autre du pays et que la députée devrait elle aussi appuyer parce que c'est, selon moi, ce qu'il faut faire.

La députée devrait prendre la parole pour dire à quel point ces mesures sont sensées et à quel point elles nous aident à protéger et à soutenir les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

[Français]

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Monsieur le Président, le ministre me répond sur des choses du passé; moi, je lui demande des choses du présent. Les 450 membres de la coopérative de Laterrière possèdent 13 millions de dollars de cette entreprise et veulent maintenant sauver leur fonds de pension.

Qu'est-ce que le ministre entend dire à ces travailleurs dont l'emploi est en péril, parce que ce gouvernement tarde à déposer un nouveau plan d'aide?

**L'hon. Claude Drouin (secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.):** Monsieur le Président, je voudrais dire que nous avons mis

des mesures en place pour un montant de 361 millions de dollars. Dans les 110 millions de dollars pour venir en aide aux collectivités, un montant de 22 millions de dollars est disponible présentement, dont 3,5 millions pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, en plus de deux millions de dollars pour le Consortium de recherche sur la forêt boréale qui va faire de la recherche sur l'épinette noire.

Ce sont des mesures concrètes. C'est une première étape et nous allons continuer d'appuyer les travailleurs dans les régions.

\* \* \*

● (1140)

[Traduction]

**LE REGISTRE DES ARMES À FEU**

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le député de Malpeque était opposé au projet de loi C-68, à cause de ses dispositions permettant une perquisition sans mandat.

En 1995, le même député a demandé aux fonctionnaires du ministère de la Justice comment on pourrait procéder à l'enregistrement des armes à feu sans transformer des innocents en criminels. Pourquoi le député est-il tout à coup celui qui défend avec le plus de vigueur le projet de loi C-68? Est-ce parce qu'il est maintenant le solliciteur général?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Eh bien, monsieur le Président, il est évident que le député de Yorkton—Melville ne comprend pas que le monde a changé depuis 1995. Je sais qu'il fait un retour à cette époque, c'est manifeste.

Il suffit d'examiner les faits pour voir exactement en quoi consiste ma position. Examinez mes votes antérieurs et non les déclarations qui ont été faites, comme le ministre de la Défense nationale l'a dit plus tôt. Nous discutons des dossiers de ce côté-ci de la Chambre. Nous n'avons pas peur d'avoir des divergences d'opinions. Nous ne suivons pas toujours la ligne de parti comme nos vis-à-vis le font.

Le fait est que le monde a évolué. Les temps ont changé.

\* \* \*

**LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES**

**M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, tu parles d'un héritage! Le premier ministre est sur son départ, mais certains libéraux ayant d'excellentes relations entretenues déjà l'arrivée des largesses du gouvernement.

Nous avons découvert qu'une défaite électorale donne à d'anciens députés libéraux immédiatement droit au partage de l'assiette au beurre. Ainsi, David Dingwall est maintenant nommé pour cinq ans à la Monnaie royale canadienne, ce qui nous coûtera 1,2 million de dollars.

Pour sa part, Pierrette Ringuette-Maltais peut compter siéger pendant 27 années au somptueux Sénat, ce qui devrait nous coûter plus de trois millions de dollars.

Le premier ministre pourrait-il nous dire quel sera le véritable coût de son héritage pathétique?

**L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, je m'étonne qu'il ne soit pas aussi évident pour le député que pour le reste du pays que les nominations sont faites en fonction du mérite, que ce soit au Sénat ou à tout autre endroit.

### Questions orales

Le premier ministre et le gouvernement ont nommé des gens de talent qui ont les compétences et l'engagement voulus pour faire un travail remarquable pour les Canadiens et le Canada. Nous sommes fiers de tous et de chacun d'entre eux.

\* \* \*

### LA GESTION DE L'INFORMATION

**Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, lors de sa comparution devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, le commissaire à l'information a dit que le gouvernement devait améliorer sa gestion de l'information durant tout son cycle de vie.

En fait, il a dit que la politique de gestion de l'information du gouvernement nécessitait une mise à jour urgente. Ma question s'adresse à la présidente du Conseil du Trésor.

Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises en vue de répondre aux préoccupations du commissaire et de tous les Canadiens?

**M. Tony Tirabassi (secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de signaler à la Chambre qu'une nouvelle politique de gestion de l'information est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai. Cette politique gouvernementale répond à certaines préoccupations du commissaire à l'information en énonçant la responsabilité de tous les employés du gouvernement de manière à assurer que la gestion de l'information est efficace et efficiente.

En outre, la politique encourage une gestion de l'information dans l'esprit de la protection des renseignements personnels qui appuie la prise de décisions éclairée, la prestation de programmes et de services de grande qualité et la diffusion d'information au moyen de divers canaux et dans les deux langues officielles.

\* \* \*

### LE COMMERCE

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, les contestations commerciales émanant de l'autre côté de la frontière menacent davantage d'emplois canadiens. Les derniers droits demandés par les États-Unis terrifient les cueilleurs et les transformateurs de bleuets. Ils ont vu ce qui s'est produit avec le bois d'oeuvre. Ils ont vu ce qui s'est produit avec nos producteurs de blé.

Si nos bleuets font l'objet de droits, la Nouvelle-Écosse, le Québec et d'autres provinces perdront des emplois. Certaines collectivités autochtones déjà éprouvées seront dévastées.

Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise afin d'assurer que l'industrie du bleuets ne périclite pas?

**M. Murray Calder (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, il est prématuré de supposer que l'industrie américaine déposera une contestation commerciale concernant les bleuets du Canada. De telles enquêtes nécessitent des pétitions officielles renfermant des preuves quant à savoir si le tort est causé par le dumping ou par les subventions. Nous ne sommes pas au courant qu'il existe de telles preuves.

\* \* \*

### LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, c'est toute une stratégie de défense pour notre industrie du bleuets.

Hier, M. Bush a réussi à garder son sérieux lorsqu'il a reproché à l'Iran d'avoir enfreint les traités sur le contrôle des armements. Lorsque M. Bush n'aime pas un traité sur le contrôle des armements, il ne l'enfreint pas, il le déchire tout simplement. C'est ce qu'il a fait avec le traité ABM, pour pouvoir aller de l'avant avec la guerre des étoiles.

Le ministre de la Défense peut-il expliquer pourquoi il est acceptable que certains se retirent de traités sur le contrôle des armements, alors qu'il est inacceptable que d'autres le fassent?

● (1145)

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, ce matin, le NPD semble souhaiter nous voir progresser plus lentement dans le dossier de la défense contre les missiles balistiques, alors que l'Alliance canadienne semble vouloir que nous avançons plus vite dans ce dossier.

Cela m'amène à conclure que nous progressons probablement à la bonne vitesse.

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC):** Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a dit que le Canada devait prendre une décision au sujet de la défense antimissile d'ici 100 jours. Qui a fixé cette échéance?

La Chambre s'ajournera sous peu. Dans cinq semaines, ce sera le congé estival, et le premier ministre continue d'agir comme si de rien n'était; il ne propose pas de projets, d'idées, de consensus ni de dates.

Va-t-il créer un comité de la Chambre des communes chargé d'étudier la défense antimissile avant qu'il ne soit trop tard? Laissera-t-il le Parlement s'acquitter du travail que son gouvernement a omis de faire?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je signale tout d'abord qu'il reste quatre journées de l'opposition avant la fin de la session. Je n'ai vu aucun parti de l'opposition se précipiter pour profiter de l'occasion afin de tenir un débat au Parlement sur ce sujet.

Je signale encore une fois aux partis de l'opposition, au cas où ils ne le sauraient pas, que ces possibilités existent et qu'il n'en tient qu'à eux de s'en prévaloir.

\* \* \*

### LES PÊCHES

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC):** Monsieur le Président, le ministre des Affaires intergouvernementales a déclaré plus tôt qu'il ne pouvait acquiescer à la demande du gouvernement de Terre-Neuve parce que les stocks sont en si piètre état que le gouvernement a dû imposer un moratoire.

Permettez-moi de dire au ministre que les stocks sont en si piètre état parce que le gouvernement n'a pas écouté les gens sachant comment les gérer.

J'ai une question pour le ministre des Pêches et des Océans. Pendant que nous discutons de compétence constitutionnelle, accepterait-il de mettre sur pied un comité de gestion en collaboration avec les provinces pour discuter de la gestion pertinente des ressources, afin que les personnes affectées et sachant de quoi elles parlent puissent avoir un mot à dire à cet égard?

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle au député que, il y a un peu plus de 10 ans, le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador était un libéral et le ministre fédéral était un conservateur.

*Questions orales*

On a dit que le premier ministre Wells a reproché à Ottawa d'avoir mal géré les pêches, bien que ni lui ni les trois autres premiers ministres de l'Atlantique n'aient jamais demandé au gouvernement fédéral de réduire les prises autorisées. Au contraire, les provinces continuent d'insister en vue d'obtenir des quotas globaux plus élevés et une plus large part de l'ensemble.

Le gouvernement du Canada...

**Le Président:** Le député d'Edmonton-Sud-Ouest a la parole.

\* \* \*

**PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA**

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il ne se passe guère de semaine sans que le ministre de l'Industrie ne distribue des fonds publics dans la circonscription d'un député libéral par l'entremise de Partenariat technologique Canada. Le ministre dit que ce sont des investissements et que cet argent sera remboursé intégralement. Ce n'est tout simplement pas vrai. À ce jour, depuis 1996, moins de 2 p. 100 de ces prêts ont été remboursés.

Pourquoi le ministre continue-t-il d'induire en erreur la Chambre et les Canadiens au sujet de ce programme?

**L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, depuis 1996, Partenariat technologique Canada a créé ou maintenu 43 000 emplois au Canada.

Grâce aux 2 milliards de dollars que nous avons investis, plus de 8 milliards de dollars de fonds de contrepartie sont venus du secteur privé. C'est la façon dont le Canada encouragera le développement des nouveaux secteurs de l'économie. C'est la façon dont nous demeurons concurrentiels par rapport au reste du monde.

J'invite le député à se pencher sur les faits et à constater la valeur de ce programme.

\* \* \*

**LA FISCALITÉ**

**M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le Congrès américain propose des modifications au plan fiscal du président Bush qui pourraient causer de graves préjudices aux entreprises canadiennes. Ces modifications rendraient admissibles à la réduction de l'impôt sur les dividendes uniquement les sociétés américaines. Des centaines d'entreprises canadiennes, telles que Nortel, Canadien Pacifique, TELUS et beaucoup d'autres ayant des bureaux aux États-Unis, seraient laissées pour compte.

J'aimerais savoir si le ministre des Finances a appelé son homologue américain pour lui dire qu'il s'agit là d'une mesure répréhensible.

**L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.):** Monsieur le Président, le député peut être certain que le gouvernement a bien confiance en son plan fiscal, qui est très concurrentiel dans l'espace économique nord-américain. D'ici à ce qu'on applique ce plan, le taux d'imposition des sociétés sera inférieur de 6,6 p. 100 à celui des Américains. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le plan fiscal établi par le gouvernement sert bien les intérêts des Canadiens.

• (1150)

[Français]

**LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL**

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, les preuves que ce gouvernement manque d'idées s'accroissent chaque jour davantage. Qu'il s'agisse de la crise du bois d'oeuvre, des pêcheurs de crabe ou de morue, ou encore des travailleurs d'usines de transformation de poissons, ce gouvernement est paralysé non seulement par son inaction, mais aussi par une course au leadership interminable.

Est-ce que le gouvernement se rend compte que c'est indécent de ne pas agir avec les moyens qu'il a à sa disposition, et qu'il ne pourra pas continuer longtemps de tenir en otage une population sous prétexte d'une course au leadership?

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, la vérité est tout à fait différente. Nous traitons du projet de loi C-28 concernant le budget, du projet de loi sur la sécurité nationale, ceux des archives du pays, du développement des ressources humaines, du dossier de la sécurité publique, comme je l'ai dit, des lois électorales, de la gouvernance des premières nations, et j'en passe. Nous avons un agenda législatif très complet. Cela nous prend la coopération du député, surtout du député de Saint-Hyacinthe—Bagot, pour faire adopter un de ces projets de loi.

**M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ):** Monsieur le Président, est-ce que le gouvernement pense que c'est démocratique de tolérer encore longtemps qu'on soit incapables de poser des questions à celui qui tire véritablement les ficelles et qui paralyse le Parlement par ministres et députés interposés?

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, c'est peut-être frustrant que le député de Saint-Hyacinthe—Bagot et le député de Winnipeg-Centre fassent de l'obstruction systématique au sein d'un comité parlementaire, mais même moi je ne dirai pas que le député en question a paralysé le Parlement. Il aimerait bien prendre le crédit pour avoir paralysé le Parlement, mais ce n'est pas vrai. Le gouvernement fonctionne très bien et il a un bon programme législatif. Les résultats au niveau de l'économie, la population canadienne et la popularité des libéraux l'indiquent très clairement.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ÉCONOMIE**

**Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, un sondage effectué en avril par la société Canada West Foundation révèle que 71 p. 100 des répondants de la Saskatchewan sont d'avis que leur province n'obtient pas le respect qu'elle mérite.

Récemment, au cours d'un arrêt à Saskatoon, une ministre bien connue et candidate à la direction du Parti libéral a déclaré que le gouvernement est le plus gros employeur et propriétaire au Canada. Elle a aussi manifesté l'intention d'amener des institutions nationales en Saskatchewan.

Se pourrait-il que le gouvernement admette enfin avoir négligé la Saskatchewan au fil des ans?

*Questions orales*

**L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, les faits démontrent que la Saskatchewan prend sa place parmi toutes les provinces d'un pays qui présente la plus forte croissance économique de tous les pays du G-7, qui a affiché des statistiques inégalées dans tout le monde occidental au chapitre de la création d'emplois dans les dernières années et qui fait maintenant son chemin dans les secteurs de pointe de l'économie.

Des investissements ont été faits en Saskatchewan, notamment dans le projet de source lumineuse à Saskatoon, qui est très important au plan scientifique. De concert avec la Saskatchewan, le gouvernement agit dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens.

\* \* \*

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, avec son habituelle vigueur intellectuelle, le ministre des Affaires indiennes a dit hier que les 633 chefs indiens de notre pays étaient des brutes égoïstes. Les chefs ont répliqué en disant qu'on reconnaît facilement ses semblables. Le ministre a ensuite soutenu que 1,5 million d'autochtones appuieraient son projet de loi, mais qu'ils étaient des poules mouillées et avaient peur des chefs.

Pourquoi le ministre présente-t-il donc ce projet de loi qui laisse à désirer sur le plan intellectuel, qui accorderait davantage de pouvoir aux chefs, aux agents de la paix...

**Le Président:** Le secrétaire d'État a la parole.

**L'hon. Stephen Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi dont parle le député est à l'étude en comité, où il fait l'objet d'amendements. Les Canadiens expriment leurs préoccupations ou leur soutien à leur propre façon. Ils le font dans le cadre de consultations et d'exposés devant le comité. Ils continueront de le faire, certains en protestant contre le projet de loi, d'autres en l'appuyant.

Il s'agit là d'un aspect de l'aide globale que le gouvernement accorde aux autochtones, avec une hausse de plus de 2,2 milliards de dollars dans les dépenses consacrées aux autochtones dans le dernier budget.

\* \* \*

● (1155)

[Français]

**LE PATRIMOINE CANADIEN**

**M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.):** Monsieur le Président, la culture et les arts sont l'âme de nos communautés et la source de leur vitalité. Hier, la ministre du Patrimoine canadien a dévoilé les noms très attendus des Capitales culturelles du Canada 2003, à une conférence de presse à Vancouver.

Pour le bénéfice de nos collègues, est-ce que la secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien pourrait élaborer sur cette importante annonce?

**Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, la créativité du ministère du Patrimoine canadien n'a pas de limite. Nous avons lancé en 2002 le programme Capitales culturelles du Canada, et nous sommes en mesure d'annoncer les villes lauréates: Caraquet au Nouveau-Brunswick, Red Deer en Alberta, Rivière-du-Loup au Québec, Thunder Bay en Ontario et Vancouver en Colombie-Britannique.

Ces villes se mériteront entre un quart et un demi-million de dollars pour soutenir des activités précises. Nous voulons féliciter ces villes lauréates pour leurs actions dans le domaine des arts et de la culture.

\* \* \*

[Traduction]

**LA FISCALITÉ**

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les abris fiscaux, comme la Barbade, permettent à des Canadiens riches et privilégiés, comme l'ancien ministre des Finances, d'éviter de payer des impôts. Quel moyen commode d'éluider ses responsabilités en tant que citoyen canadien!

Je demande au gouvernement provisoire de nous dire quelles mesures il prend pour supprimer l'échappatoire fiscale de la Barbade.

**L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.):** Monsieur le Président, cette question renvoie aux observations qu'a faites la vérificatrice générale.

Le député suit fort bien le dossier des finances. Il doit savoir que nous avons pris des mesures, il y a quelques années, pour améliorer la situation et protéger notre assiette fiscale. Nous l'avons fait par le passé et nous continuerons de le faire à l'avenir.

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral a causé plus de tort à la réputation internationale de la marine canadienne que tout ennemi auquel elle ait jamais été confrontée.

L'ancien ministre des Finances, qui deviendra bientôt premier ministre, a imposé des coupes sombres qui ont réduit les dépenses militaires au strict minimum. Aujourd'hui, il ose prétendre qu'à son avis, les forces armées du Canada doivent être solides. Que d'hypocrisie.

Pourquoi la marine doit-elle attendre le dépôt d'un budget pré-électoral pour obtenir les fonds dont elle a tant besoin pour faire l'acquisition de nouveaux navires de soutien et de nouvelles frégates?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je rappelle aux députés de l'opposition que, bien qu'ils accordent aux militaires ces jours-ci un appui de pure forme, en 1995, leur propre chef a réclamé une réduction de un milliard de dollars dans le budget des forces armées. On dirait que le vent a quelque peu tourné chez les gens d'en face.

En réalité, la marine canadienne a fait un travail exceptionnel dans le Golfe. Elle dirige une force opérationnelle multinationale. Elle s'acquitte de 50 p. 100 des tâches dans le Golfe avec 15 p. 100 du matériel. Elle déploie des efforts extraordinairement efficaces. Le député devrait manifester un peu plus de reconnaissance.

*Questions orales*

[Français]

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ):** Monsieur le Président, le projet de loi sur la gouvernance des premières nations soulève un tollé sans précédent, accroissant de jour en jour les tensions entre le gouvernement fédéral et les peuples autochtones. La majorité des témoins qui ont comparu devant le comité rejettent le projet de loi C-7, sans compter bien sûr l'opposition du prochain premier ministre du Canada.

Est-ce que l'actuel premier ministre va reconnaître que la seule solution logique, dans les circonstances, est de retirer immédiatement le projet de loi C-7 et de laisser à d'autres que lui le soin...

**Le Président:** L'honorable secrétaire d'État a la parole.

[Traduction]

**L'hon. Stephen Owen (secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien), Lib.):** Monsieur le Président, le projet de loi C-7 sera étudié en comité. Il reviendra aux Communes et fera l'objet d'un vote. Des règlements seront proposés et peaufinés au cours des trois prochaines années suivant l'adoption de la mesure. Les autochtones, les députés et les Canadiens auront maintes occasions d'exprimer leurs préoccupations ou leur soutien à ce sujet.

\* \* \*

[Français]

**LES EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS**

**M. Mark Assad (Gatineau, Lib.):** Monsieur le Président, les études s'achèvent, et les étudiants sont en quête d'une expérience sur le marché du travail cet été.

Est-ce que la secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines pourrait nous renseigner sur ce que le gouvernement fédéral fait pour faciliter l'embauche de ces étudiants qualifiés et surtout enthousiastes cet été?

● (1200)

**Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier mon collègue pour cette question, car nous célébrons cette année le 35<sup>e</sup> anniversaire du programme «Embauchez des étudiants», ainsi que la création des bureaux des Centres de ressources humaines du Canada pour étudiants.

C'est grâce à la collaboration et à la participation active des employeurs et au travail remarquable des agents d'emplois d'été que l'année dernière, nous avons aidé des employeurs canadiens à combler plus de 189 000 postes et offert des services d'aide à l'emploi à plus de 280 000 jeunes Canadiens pour qu'ils acquièrent de l'expérience afin de s'intégrer facilement au marché du travail.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE**

**M. John Herron (Fundy—Royal, PC):** Monsieur le Président, pendant le débat sur le leadership, la semaine dernière, l'ancien ministre des Finances a demandé l'élimination ou la modification du cadre de contribution parentale du programme canadien de prêts aux étudiants. Cette restriction priverait nos meilleurs étudiants d'une aide financière et bloquerait l'accès à l'enseignement postsecondaire.

Lorsque la secrétaire parlementaire siégeait dans le caucus conservateur, elle n'a pas appuyé cette motion. La présidence du caucus libéral sur l'enseignement postsecondaire appuie aussi l'élimination du cadre de contribution parentale. Pourquoi la députée appuie-t-elle maintenant cette position du ministère alors qu'elle sait que ce n'est pas la chose à faire?

[Français]

**Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, le dernier budget a consacré 60 millions de dollars au Programme canadien de prêts aux étudiants pour les aider à bonifier les mesures de réduction de la dette pour les étudiants qui éprouvent des difficultés.

Donc, le soutien qu'on accorde à la recherche et à l'éducation postsecondaire dans le budget contribue à faire en sorte que le Canada demeure un chef de file mondial au chapitre des investissements dans le savoir de ses citoyens.

\* \* \*

[Traduction]

**LE GOUVERNEMENT DU CANADA**

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les questions à résoudre sont nombreuses, mais la compétence pour le faire laisse grandement à désirer.

Tout d'abord, le ministre des Affaires intergouvernementales a dit que le poisson était la seule question en cause. C'est faux. Le ministre des Ressources naturelles a dit que nous avons un nouvel accord général remarquable sur le bois d'oeuvre. C'est également faux. Le solliciteur général vient de dire que le monde a changé depuis 1995. C'est certainement le cas du sien. N'est-il pas étonnant de voir à quel point certains renoncent à leurs principes pour pouvoir entrer au Cabinet?

Comment le gouvernement peut-il se vanter à ce point de bâcler autant de dossiers?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, nous devrions peut-être parler de ce que demandait plus tôt le député de Yorkton—Melville.

Ce que je disais au sujet de 1995, et les députés n'ont peut-être pas bien fait leurs recherches, concernait le problème que pose l'impossibilité d'effectuer une perquisition sans mandat. Le débat qui a eu lieu de ce côté-ci de la Chambre a permis de changer cela. Le Parti libéral a connu une bonne semaine.

\* \* \*

[Français]

**LE PROTOCOLE DE CARTAGENA**

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le Président, la France a ratifié le Protocole de Cartagena sur la biodiversité le 7 avril dernier. Quelques jours plus tard, c'était au tour de l'Oman et de la Tanzanie. Nous sommes donc rendus à 48 pays qui ont ratifié le Protocole de Cartagena sur la biodiversité.

Est-ce que le ministre comprend que le protocole pourrait entrer en vigueur très bientôt, avec les 50 pays signataires nécessaires, et tenir sa première réunion alors que le Canada serait absent de la table?

*Privilège*

[Traduction]

**L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, comme le ministre de l'Environnement l'a dit à la Chambre, nous travaillons avec les parties prenantes à la protection des intérêts canadiens. Je présume que le député voudra que nous tenions des consultations avec les agriculteurs et tous les intéressés avant que nous n'allions de l'avant. Nous appuyons le principe, mais nous devons nous assurer de protéger tous les Canadiens et les intéressés à la grandeur du pays, mais cela exige de consulter les gens.

Le député est-il contre la consultation? S'oppose-t-il à ce que nous protégeons les intérêts des Canadiens? Oui, nous appuyons le principe, mais nous voulons...

**Le Président:** Le député de Palliser a la parole.

\* \* \*

**L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE**

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, les étudiants ont besoin d'emplois d'été parce que les sommes qu'ils reçoivent des programmes d'aide financière ne suffisent pas pour couvrir les coûts accrus des études postsecondaires. Ce ne sont pas les étudiants qui le disent. C'est la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire qui l'affirme dans son rapport.

Les conclusions de son étude révèlent que 3 p. 100 seulement des parents peuvent fournir à leurs enfants l'aide financière prévue dans la formule de prêt. Le rapport conclut que l'impossibilité de combler les besoins peut faire grimper le taux de décrochage chez les étudiants à faible revenu.

J'invite le gouvernement à dire aux Canadiens à quel moment les étudiants du niveau postsecondaire commenceront à recevoir le genre d'aide et d'appui dont ils ont besoin.

**L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.):** Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà affirmé clairement, nous nous efforçons d'améliorer les programmes et nous continuerons de le faire.

Le député doit savoir que le gouvernement a fait beaucoup plus pour l'éducation postsecondaire que tout autre gouvernement de mémoire d'homme. Depuis 1997, plus de 11 milliards de dollars ont été investis dans l'éducation postsecondaire. Nous avons augmenté les budgets des conseils subventionnaires; nous avons créé des chaires d'excellence; en février, nous avons annoncé le programme de bourses pour les études supérieures; nous avons créé la Fondation canadienne pour l'innovation. Nous avons donc injecté 11 milliards de dollars et nous continuerons d'agir en ce sens. Nous nous sommes même engagés à doubler cette somme d'ici 2010.

Le député devrait se réveiller et reconnaître tout ce que nous avons fait pour les étudiants du pays.

\* \* \*

● (1205)

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

## LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement relativement à une question posée au cours de la période des questions.

En effet, l'opposition a demandé pourquoi le gouvernement ne prenait pas de décision sur la défense nationale antimissile. Dans sa réponse, le ministre a dit que le gouvernement tenait des discussions

au Cabinet et au caucus. Il me semble qu'il serait approprié que le ministre dépose les documents sur lesquels ces discussions sont fondées, de manière à ce que nous puissions tous participer à ces discussions.

**Le Président:** Ce serait formidable s'il y avait des documents à déposer, mais c'est là le problème. Ce serait formidable, mais c'est un rêve. Malheureusement, il ne s'agit pas d'un recours au Règlement. Le ministre n'a pas utilisé ou lu un document, ce qui l'aurait obligé à déposer un tel document. Nous sommes coincés, j'ai bien peur.

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La dernière réponse du solliciteur général était trompeuse car il a dit que la perquisition sans mandat avait été retirée de la loi C-68. C'est inexact.

**Le Président:** Ce n'est pas un recours au Règlement mais plutôt matière à débat.

\* \* \*

**PRIVILÈGE**

## LES OBSERVATIONS DE LA DÉPUTÉE DE SAINT JOHN

**Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD):** Je soulève la question de privilège, monsieur le Président, par suite des observations que la députée de Saint John a présentées ici hier, au cours du débat sur la motion de l'opposition.

Le débat d'hier comportait des questions plutôt litigieuses. J'ai lu les observations que la députée de Saint John a faites au sujet des gais et des lesbiennes du Canada, et je les trouve irrespectueuses. Elles sont injurieuses, blessantes et, à dire vrai, nettement homophobes. Ces observations m'ont choquée et ont choqué d'autres députés. La députée a-t-elle voulu dire au député de Burnaby—Douglas et au député...

**Le Président:** À l'ordre. La députée a fait savoir qu'elle désapprouvait les propos de la députée de Saint John, mais elle n'a pas du tout expliqué en quoi ceux-ci avaient violé ses privilèges de députée. En fait, un privilège dont bénéficient ici les députés est la liberté d'expression. Je reconnais que des députés se laissent parfois aller à tenir des propos qui sont blessants pour d'autres ou peut-être inconvenants, mais la liberté d'expression existe bel et bien à la Chambre.

Si la députée avait dit que ses privilèges de députée avaient été violés d'une manière ou d'une autre, j'aurais tendance à l'écouter, mais ce n'est pas du tout ce qu'elle dit. Elle utilise un chapelet d'adjectifs pour dire que les propos en question étaient inacceptables. Cela ne relève pas de la question de privilège. J'entendrai volontiers la députée si elle veut vraiment soulever la question de privilège, mais pas si elle veut contester les propos de la députée de Saint John.

Je sais que cette affaire a été débattue hier à la Chambre, mais il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège, puisque les députés bénéficient ici de la liberté d'expression. La députée de Vancouver-Est voudra bien revoir en fonction de cela sa façon de soulever la question de privilège, si toutefois il y en a une.

**Mme Libby Davies:** Monsieur le Président, je vous remercie de vos observations.

La députée de Saint John a dit que certains députés devraient se taire et aller se cacher. Ce sont des propos qui me touchent personnellement et mettent en cause ma capacité de m'exprimer à la Chambre. Voilà pourquoi j'estime que les propos tenus par la députée constituent une atteinte à mes privilèges. Ils nuisent à notre capacité—la mienne et celle d'autres députés—de nous exprimer à la Chambre en sachant que nos propos seront respectés comme il se doit. Je crois que la question de privilège est fondée, monsieur le Président, et je vous demande de la considérer sous l'angle du respect qui doit régner entre les députés.

Je me suis fait dire en somme de me taire et d'aller me cacher. La même chose a été dite à d'autres députés comme ceux de Burnaby—Douglas, de Kings—Hants et de Hochelaga—Maisonneuve. Est-ce bien ce que nous dit une députée? C'est tout à fait inadmissible. Cela porte atteinte à mes droits de députée de parler librement à la Chambre du mariage entre personnes de même sexe et de ma situation. C'est intolérable.

Monsieur le Président, je vous prie de considérer le problème sous cet angle.

●(1210)

**Le Président** Je pense que ce qui est clair ici, c'est que la députée était en désaccord avec les observations de la députée de Saint John, et d'autres pourraient fort bien l'être également.

**Une voix:** Ils le sont.

**Le Président:** Comme notre collègue l'ajoute, «ils le sont», et c'est bien ainsi. Parfois, les députés sont en désaccord à la Chambre, mais le fait que la députée de Vancouver-Est ait pu intervenir pour soulever la question de privilège et faire valoir son mécontentement et le fait que l'ancien chef de son parti ait posé une question à la députée hier durant le débat montrent que les députés sont libres d'intervenir et d'exprimer leurs points de vue. La députée de Saint John a peut-être suggéré à certains de se taire, comme le signale la députée de Vancouver-Est, c'est peut-être son point de vue, mais c'est un point de vue qui a été exprimé durant le débat et je ne pense pas que cela ait eu de telles répercussions sur la députée ou sur d'autres députés, et cela n'aurait pas dû en avoir. C'est une question de débat.

La députée de Saint John a exprimé son point de vue, aussi inacceptable puisse-t-il être pour certains autres députés, mais je ne pense pas que la députée de Vancouver-Est doive prendre à coeur la suggestion voulant qu'elle se taise. Elle a droit à la parole également.

La présidence est là pour veiller à ce que tous les députés puissent profiter de la liberté d'expression dans cette enceinte. Cela fait partie du travail de la présidence ici et je suis heureux d'être en mesure de donner cette possibilité à la députée de Vancouver-Est. Je suis persuadé qu'elle aura l'occasion de débattre cette question avec la députée de Saint John et que de nombreux députés seront à l'écoute.

Je ne pense pas qu'il y ait matière à question de privilège dans ce cas-ci, aussi regrettables que les observations formulées aient pu être pour divers députés. Cependant, je pense que les opinions exprimées sur les idées des autres sont le reflet de notre diversité et que chacun peut y donner libre cours.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Madame la Présidente, conformément au para-

### Affaires courantes

graphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 27 pétitions

\* \* \*

### PÉTITIONS

#### LE MARIAGE

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, les pétitionnaires dans ma circonscription font valoir que le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants, que la définition selon laquelle le mariage correspond à l'union d'un homme et d'une femme est contestée sur bon nombre de fronts et que la Chambre des communes a adopté une motion en juin 1999 selon laquelle le mariage devrait continuer d'être défini comme l'union entre un homme et une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union à vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

#### LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, cette pétition demande au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel produit dans le but d'encourager ou de glorifier la pédophilie ou les activités sadomasochistes.

**Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai plusieurs pétitions.

Je présente des pétitions au nom d'électeurs qui demandent d'interdire tout matériel produit dans le but d'encourager ou de glorifier la pédophilie ou les activités sadomasochistes. Je me suis penchée sur cette question et je suis heureuse de constater que les pétitionnaires appuient les décisions du gouvernement à cet égard.

●(1215)

#### LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

**Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai également des pétitions d'électeurs qui appuient la recherche sur les cellules souches embryonnaires. Ils demandent au Parlement d'accorder son appui législatif à la recherche sur les cellules souches adultes pour trouver les remèdes et thérapies nécessaires au traitement des maladies qui affligent les Canadiens.

#### LA LIBERTÉ DE RELIGION

**Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai également des pétitions signées par des électeurs qui sont très préoccupés par la propagande haineuse. Les signataires demandent au Parlement de protéger les droits des Canadiens à partager librement leurs croyances religieuses sans craindre la persécution.

*Affaires courantes*

## LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter cet après-midi. La première a trait à la pornographie juvénile.

Selon les pétitionnaires, une nette majorité de Canadiens condamnent la création et l'usage de pornographie juvénile, mais les tribunaux n'ont pas toujours appliqué la loi concernant la pornographie juvénile d'une façon qui montre clairement que l'exploitation des enfants sera toujours punie rapidement.

Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour que tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie ou les activités sadomasochistes impliquant des enfants soit considéré comme illégal.

## LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

**M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, la pétition suivante vise à appuyer la recherche sur les cellules souches adultes.

Étant donné que des milliers de Canadiens sont atteints de maladies débilitantes telles que le Parkinson, la maladie d'Alzheimer, le diabète, le cancer, la sclérose en plaques et le traumatisme médullaire, que les Canadiens appuient la recherche éthique sur les cellules souches et que les cellules souches non embryonnaires, qu'on appelle aussi cellules souches adultes, ont permis à la recherche de faire des progrès importants sans causer de rejets par le système immunitaire ni soulever de problèmes éthiques, les pétitionnaires demandent au Parlement d'apporter son soutien législatif à la recherche sur les cellules souches adultes afin de permettre la découverte des traitements et des thérapies nécessaires aux Canadiens atteints de ces maladies.

[Français]

## LES PERSONNES HANDICAPÉES

**M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ):** Madame la Présidente, permettez-moi de déposer une pétition signée par 240 personnes de mon comté, qui demandent que les crédits d'impôt pour personnes handicapées soient maintenus, de s'opposer à toute restriction sur l'accessibilité à ces crédits et de ne pas faire adopter de mesures sans que les organismes représentant les personnes handicapées et les professionnels de la santé ne soient consultés.

[Traduction]

**Mme Paddy Torsney:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me suis mal exprimée quand j'ai présenté des pétitions concernant la recherche sur les cellules souches. Comme je l'ai dit, les pétitionnaires appuient la recherche sur les cellules souches adultes. Cependant, ils ne sont pas d'accord avec l'utilisation de cellules souches embryonnaires.

C'est vendredi et j'ai un peu de difficulté. Je suis sensible à l'esprit de la pétition et je n'ignore pas tout le travail qu'il a fallu accomplir pour obtenir toutes ces signatures.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 192, 193, 195 et 196.

[Texte]

Question n<sup>o</sup> 192—**M. Jim Abbott:**

Quel est le montant total de l'argent dépensé depuis 1993 pour offrir aux établissements correctionnels fédéraux l'accès à la télévision, au câble et à la télévision par satellite?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):**

Veillez vous référer au tableau ci-joint concernant les dépenses en services de télécâble encourues par le SCC pour les années fiscales 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003. Les données pour les années antérieures ne sont pas disponibles étant donné que le SCC a changé de système financier en avril 1999. Il est à noter que les montants indiqués ne comprennent pas les dépenses reliées aux services de télécâble pour détenus ou libérés conditionnels, CCC, puisqu'elles ont été recouvrées.

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Services de Télécâble	32 590.50 \$	54 690.79 \$	37 169.59 \$	37 101.26 \$

Question n<sup>o</sup> 193—**M. Grant Hill:**

En ce qui concerne le Programme canadien de contrôle des armes à feu, à combien s'élève le total des sommes remboursées par le ministère de la Justice à chacun des ministères et organismes suivants depuis le 1er avril 1994: a) Solliciteur général du Canada; b) Services correctionnels du Canada; c) Développement des ressources humaines Canada; d) Commissariat à l'information du Canada; e) Commissariat à la protection de la vie privée du Canada; f) ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; g) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; h) Agence des douanes et du revenu du Canada; i) Secrétariat du Conseil du Trésor; j) ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):**

Le montant remboursé par le ministère de la Justice relié au programme canadien des armes à feu depuis le 1er avril 1994 est comme suit: a) Solliciteur général: néant; b) Services correctionnels: néant; c) Développement des ressources humaines: \$32.7M (remboursement des coûts reliés au personnel et des coûts opérationnels reliés au Centre de traitement à Miramichi); d) Commissariat à l'information: néant; e) Commissariat à la protection de la vie privée: néant; f) Commission nationale des libérations conditionnelles: néant; g) Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international: néant; h) Travaux publics et Services gouvernementaux: \$1.2M (remboursement des coûts pour services rendus au CCAF par TPSG); i) Agence des douanes et du revenu: \$13.6M (remboursement des coûts pour services reliés aux douanes et connexion des systèmes); j) Secrétariat du Conseil du Trésor: néant; k) Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien: néant.

Question n<sup>o</sup> 195—**M. Jay Hill:**

Quel est le montant total des coûts du ministère de la Justice reliés au Programme canadien de contrôle des armes à feu qui ne sont pas imputés à ce dernier?

**L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.):**

Le Centre canadien des armes à feu travaille avec le bureau du vérificateur général et le secrétariat du Conseil du Trésor pour finaliser les exigences en matière de rapport en réponse au rapport de la vérificatrice générale de décembre 2002. Le Rapport sur le rendement de 2002-2003 pour le ministère de la Justice présentera les dépenses du programme des armes à feu en conséquence.

*Affaires courantes***Question n° 196—M. Gerry Ritz:**

Relativement aux bandes indiennes suivantes, à savoir, Burnt Church Band Council, Dakota Tipi Band, Gamblers Band, Garden Hill First Nation, Ginoogaming First Nation, Gull Bay Band, James Smith Band, Kitchenuhmaykoosib Inninuwug, Little Black Bear Band, Long Lake N° 58 Band, M'chigeeng First Nation, Muscowpetung Band, Mushuau Innu Council, Neskantaga First Nation, Nibinamik First Nation Band, Northlands Band, Ochapowace Band, Ojibway Nation of Saugeen, Peter Ballantyne Cree Nation, Piapot Band, Pikangikum Band, Pinaymootang First Nation, Fairford, Red Earth Band, Red Sucker Lake Band, Red Pheasant Band, Roseau River Tribal Council, Sagkeeng/Fort Alexander First Nation, Saulteaux Band, Shamattawa First Nation, Sheshatshiu Innu Council, Washagamis Bay Band, Yellow Quill Band, quels sont les noms et adresses des tiers gestionnaires de chacune de ces bandes indiennes?

**L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** En ce qui concerne le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, MAINC, les noms et les adresses des gestionnaires de tierce partie des bandes indiennes sont les suivants:

Bande indienne	Gestionnaire de tierce partie
Burnt Church Band Council	Deloitte and Touche LLP P.O. 2087 Halifax, N.-É. B3J 3B7
Dakota Tipi Band	4133145 Manitoba Ltd. 100 - 123 avenue Bannatyne Winnipeg, Man. R3B 0R3
Gamblers Band	Buffalo Jump Management Services Inc. Boîte 24, Groupe 117R.R. 1 Selkirk, Man. R1A 2A6
Garden Hill First Nation	4133145 Manitoba Ltd. 100-123 avenue Bannatyne Winnipeg, Man. R3B 0R3
Ginoogaming First Nation	Fitzpatrick Financial Management Services Ltd. 620 avenue Victoria Est Thunder Bay, Ont. P7C 1A9
Gull Bay Band	Ernst & Young LLP 979 chemin Alloy Thunder Bay, Ont. P7B 5Z8
James Smith Band	First Nations Management Services, Inc. P.O. 1444 North Battleford, Sask. S9A 3M1
Kitchenuhmaykoosib Inninuwug	Cette bande indienne n'a pas de gestionnaire de tierce partie
Little Black Bear Band	New Horizon First Nations Administration Inc. 490 chemin Hoffer Regina, Sask. S4N 7A1
Long Lake No. 58 Band	Fitzpatrick Financial Management Services Ltd. 620 avenue Victoria Est Thunder Bay, Ont. P7C 1A9
M'chigeeng First Nation	Enkamigak Community Inc. P.O. 165 662 chemin Spring Bay M'Chigeeng, Ont. POP 1G0
Muscowpetung Band	First Nations Management Services Inc. Boîte 513 Stony Mountain, Man. R0C 3A0

Mushuau Innu Council	KPMG LLP P.O. 1 Sydney, N.-É. B1P 5Y9
Neskantaga First Nation	Fitzpatrick Financial Management Services Ltd. 620 avenue Victoria Est Thunder Bay, Ont. P7C 1A9
Nibinamik First Nation Band	Andrew Alkier, CMC 342 Wildwood Park Winnipeg, Man. R3T 0E6
Northlands Band	Aboriginal Strategies Inc. 710 - 294 avenue Portage Winnipeg, Man. R3C 0B9
Ochapowace Band	New Horizon First Nations Administration Inc. 490 chemin Hoffer Regina, Sask. S4N 7A1
Ojibway Nation of Saugeen	Aboriginal Strategies Inc. 710 - 294 avenue Portage Winnipeg, Man. R3C 0B9
Peter Ballantyne Cree Nation	NRA and Associates Boîte 278 Prince Albert, Sask. S6V 5R5
Piapot Band	New Horizon First Nations Administration Inc. 490 chemin Hoffer Regina, Sask. S4N 7A1
Pikangikum Band	A. D. Morrison and Associates Ltd. 25 chemin Baseline Ouest, Pièce 11 London, Ont. N6J 1V1
Pinaymootang First Nation, Fairford	BDO Dunwoody LLP 800 - 200 avenue Graham Winnipeg, Man. R3C 4L5
Red Earth Band	Clonford Management Ltd. Boîte 880 Shellbrook, Sask. S0J 2E0
Red Sucker Lake Band	4133145 Manitoba Ltd. 100 - 123 avenue Bannatyne Winnipeg, Man. R3B 0R3
Red Pheasant Band	RMS Management Services Inc. Boîte 865 Battleford, Sask. S0M 0E0
Roseau River Tribal Council	Aboriginal Strategies Inc. 710 - 294 avenue Portage Winnipeg, Man. R3C 0B9
Sagkeeng/Fort Alexander First Nation	BDO Dunwoody LLP 800 - 200 avenue Graham Winnipeg, Man. R3C 4L5
Saulteaux Band	First Nations Management Services P.O. 1444 North Battleford, Sask. S9A 3M1

*Initiatives ministérielles*

Shamattawa First Nation	2922364 Manitoba Ltd. Kelsey Management Services 1808 - 330 avenue Portage Winnipeg, Man. R3B 0R3
Sheshatshiu Innu Council	KPMG LLP P.O. 1 Sydney, N.-É. B1P 5Y9
Washagamis Bay Band	Fregeau & Tompkin Chartered Ac- countants 213 est, chemin Main Kenora, Ont. P9N 1T3
Yellow Quill Band	New Horizon First Nations Admi- nistration Inc. 490 chemin Hoffer Regina, Sask. S4N 7A1

[Traduction]

**M. Rodger Cuzner:** Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LOI DE 2002 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-17, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, dont le comité a fait rapport avec amendements; ainsi que de la motion n° 6.

**Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ):** Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-17.

Comme on pourra le constater, et comme les gens qui nous écoutent pourront le constater à la lecture à l'étape du rapport de ce projet de loi, celui-ci va dans le même sens que le projet de loi qui avait été déposé il y a quelque temps, soit le projet de loi C-55 et également le projet de loi C-42.

Lors du dépôt en deuxième lecture de ce projet de loi, le Bloc québécois a voté contre celui-ci. Malgré le travail exceptionnel qu'a fait mon collègue de Argenteuil—Papineau—Mirabel tout au long de l'étude de ce projet de loi pour soulever et atténuer des problèmes très graves, le gouvernement a fait sourde oreille et lui a refusé tout amendement. Pourtant, pour ce gouvernement, ces amendements auraient peut-être pu aller dans le bon sens pour ce qui est de ce projet de loi. Mais comme d'habitude, il fait la sourde oreille.

Je pense que ce gouvernement poursuit sur sa lancée depuis qu'il a été élu, il y a quelques années. Tout ce qui émane de son côté est parfait, alors que pour tout ce que les partis d'opposition veulent apporter pour bonifier, clarifier et améliorer leurs projets de loi en comité, il fait la sourde oreille. Les huit députés du pouvoir se rangent contre ceux de l'opposition. Souvent, malgré que plusieurs de leurs députés ne connaissent même pas ce sur quoi ils voteront, ils sont toujours d'accord avec les amendements du gouvernement et sont automatiquement contre les amendements des partis d'opposition même si ceux-ci font en sorte d'améliorer les projets de loi.

N'oubliez pas que lorsque ce gouvernement présente un projet de loi, les députés de l'opposition font leur travail. Nous consultons la population et leur demandons ce qu'elle en pense et ce qu'elle verrait à améliorer dans ce projet de loi. Nous nous branchons sur la réalité de nos communautés. Mais on constate que pendant que nous faisons notre devoir, ce gouvernement prend les projets de loi que leurs fonctionnaires leur apportent et les endosse sans se poser de question.

Cela est arrivé encore une fois avec le projet de loi C-17. En plus, malgré tous les amendements et les motions qu'a déposés l'opposition, ce projet de loi va à l'encontre des propositions du commissaire à la protection de la vie privée. Il y a une partie de ce projet de loi qui concerne vraiment tout ce qui touche la vie privée.

Lors de la deuxième version de ce projet de loi, qui était le projet de loi C-55, le commissaire à la protection de la vie privée avait dit qu'il avait de grosses objections. Lorsque ce projet de loi a été retiré, nous pensions qu'en ramenant ce projet de loi et en l'identifiant comme étant le projet de loi C-17, on aurait pris en considération les objections du commissaire à la protection de la vie privée. Mais l'opposition est incapable de changer la position du gouvernement. Même le commissaire à la protection de la vie privée, qui a été nommé pour protéger la vie privée des Canadiens et des Canadiennes, en est incapable.

J'aimerais faire part à nos auditeurs à quel point il aurait été très important que ce gouvernement écoute le commissaire à la protection de la vie privée. Ce dernier estime que les dispositions que renferme l'article 4.82 des deux projets de loi, qui permettraient à la Gendarmerie royale du Canada et au SCRS d'avoir un accès sans restrictions aux renseignements personnels de tous les Canadiens et Canadiennes voyageant sur les vols intérieurs ou sur les vols internationaux, l'inquiètent énormément.

● (1220)

Pourquoi s'inquiète-t-il? Il s'inquiète du fait que la Gendarmerie royale sera habilitée de façon expresse à utiliser ces renseignements pour repérer toute personne à l'égard de laquelle un mandat aura été délivré pour une infraction pénale qui serait sans aucun rapport avec le terrorisme, la sécurité des transports ou la sécurité nationale.

Malgré que nous, les députés du Bloc québécois aimerions que le Québec devienne un pays souverain, jusqu'à nouvel ordre nous faisons partie du Canada. On dit qu'au Canada, il est bien établi que tous les citoyens n'ont pas à fournir leur identité à la police, à moins d'être arrêtés ou d'exercer une activité nécessitant un permis, comme la conduite d'un véhicule. Le droit à l'anonymat face à l'État est un droit fondamental en matière de protection de la vie privée.

Puisque les voyageurs aériens canadiens sont tenus de faire connaître leur identité aux sociétés aériennes, et puisque l'article 4.82 donne à la Gendarmerie royale du Canada un accès sans restriction aux renseignements que les sociétés aériennes obtiennent sur les passagers, cela créerait un précédent d'ingérence—c'est bien de l'ingérence—en obligeant, à toutes fins utiles, les citoyens à décliner leur identité à la police.

Finalement, il y a un point très grave à l'intérieur du projet de loi C-17. Nous pensons comme le commissaire à la protection de la vie privée, lequel affirme que les modifications proposées sont une insulte à l'intelligence des Canadiens et des Canadiennes. C'est grave quand un commissaire à la protection de la vie privée dit à ce gouvernement que dans son projet de loi C-17, il y a l'article 4.82 qui va représenter une insulte à l'intelligence des Canadiens et des Canadiennes. Le gouvernement a fait la sourde oreille à cela, je n'en reviens pas. En effet, ces amendements présentés dans le cadre du nouveau projet de loi n'apportent aucune solution aux enjeux fondamentaux liés au principe en question.

Le gouvernement se propose maintenant d'établir un règlement visant à limiter les mandats liés à des infractions au Code criminel en vertu duquel la gendarmerie peut effectuer des recherches. Toutefois, une telle mesure ne prend pas en compte le principe fondamental voulant que la police ne devrait pas pouvoir recourir à un accès sans restriction aux renseignements personnels pour rechercher les personnes visées par un mandat par suite d'une infraction sans rapport avec le terrorisme.

Le commissaire à la protection de la vie privée est tellement découragé qu'il en appelle au Parlement, il en appelle à nous, car c'est une insulte au Parlement; il revient présentement demander au Parlement d'expliquer à ces personnes que la vie privée est un droit fondamental pour les Canadiens et les Canadiennes, un droit qui doit être respecté au lieu d'être traité avec apathie par ce gouvernement.

Je pense que ce que dit le commissaire à la protection de la vie privée rejoint les valeurs que nous, du Bloc québécois, défendons. Nous prenons au vol la proposition du commissaire à la protection de la vie privée et nous la faisons nôtre, car il y a attaque à la vie privée des gens.

C'est pourquoi le Bloc québécois demande que les amendements proposés par le gouvernement concernant les pouvoirs de la Gendarmerie royale et du SCRS de recueillir des renseignements deviennent caduques et qu'on remette sur la table ce projet de loi pour faire en sorte de respecter la vie privée.

Jusqu'à nouvel ordre, au Canada, nous ne sommes pas dans un État totalitaire. Nous sommes dans un pays de liberté d'expression où la vie privée des individus est la chose la plus importante qu'un individu possède.

Je me joins à mon collègue de Argenteuil—Papineau—Mirabel pour dire à ce gouvernement que le Bloc québécois va voter contre ce projet de loi. De plus, je vais un peu plus loin que mon collègue et je demande au gouvernement de retirer ce projet de loi C-17.

• (1225)

[Traduction]

**Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai écouté avec fascination les observations faites par des députés de divers partis de l'opposition sur le projet de loi C-17, la Loi sur la sécurité publique, et les amendements que le gouvernement a proposés au projet de loi.

Je voudrais situer mes observations dans une juste perspective avant de revenir sur certaines préoccupations qui ont été soulevées. Tout d'abord, que pensent les Canadiens du fait que le gouvernement empêche sur leurs droits pour lutter contre la criminalité et prévenir le terrorisme?

Les Canadiens comprennent que la protection de la vie privée est extrêmement importante, que c'est l'un des principes sur lesquels repose notre démocratie, mais ils comprennent aussi que la sécurité

### *Initiatives ministérielles*

publique et la sécurité individuelle sont également des questions très importantes.

En avril 2002, un sondage Ipsos-Reid a révélé que 66 p. 100 des Canadiens interrogés étaient d'avis que la police devrait avoir plus de pouvoir pour lutter contre la criminalité, même si cela pouvait être considéré comme une atteinte à certains droits individuels. Quelque 66 p. 100 des personnes interrogées estimaient que les menaces terroristes l'emportaient sur la protection du droit à la vie privée. Selon un sondage Ipsos-Reid mené le 9 septembre 2002, 59 p. 100 des Canadiens étaient d'avis que le gouvernement fédéral n'avait pas fait assez afin de s'assurer que la police dispose des outils nécessaires pour lutter contre le terrorisme.

Parfois, il faut que le gouvernement prenne le pas sur les sondages d'opinion. Je ne pense pas que ce que le gouvernement a fait est insuffisant et je ne crois certainement pas que nous devrions, volontairement ou non, enfreindre le droit à la protection de la vie privée; le gouvernement ne le pense pas non plus.

Voyons maintenant quelques-unes des questions soulevées par certains députés de l'opposition. Ils ont dit qu'advenant la divulgation à de tierces parties, par la GRC ou le SCRS, d'informations provenant des listes de passagers des transporteurs aériens, on n'assurerait pas le respect des dispositions concernant la protection de la vie privée.

La députée du Bloc qui vient de prendre la parole a dit que son parti a consulté le public et les gens dans les localités et qu'il a tenu compte de ces consultations.

• (1230)

[Français]

Je crois personnellement que tous les députés fédéraux ont l'obligation de tenir des consultations publiques à ce sujet. Je crois que les députés qui se sont intéressés à ce projet de loi, et ce, des deux côtés de la Chambre, ont tenu des consultations. Ce n'est pas un privilège exclusif ou une responsabilité exclusive ou un devoir exclusif des députés des partis d'opposition que de consulter leur communauté, leur commettants et le public en général lorsqu'il y a un projet de loi ou une motion, que ce soit une motion du gouvernement ou une motion d'un député d'un parti d'opposition.

Je peux affirmer que les députés du côté gouvernemental ont tenu des consultations. En effet, on en a vu les résultats par les questions que les députés libéraux siégeant sur le comité législatif ayant étudié le projet de loi C-17 ont posé aux témoins qui ont fait des représentations et qui ont présenté des mémoires devant ce comité.

Je dirais même que les questions les plus pertinentes et les plus difficiles posées à la GRC, au Service canadien du renseignement de sécurité, aux fonctionnaires des ministères des Transports, de l'Immigration, du Revenu et du Solliciteur général l'ont été par plusieurs députés du côté gouvernemental.

Je ne veux pas nier le fait qu'il y ait eu aussi des questions difficiles posées par les députés des partis d'opposition.

Toutefois, je peux dire que si on vérifiait et qu'on révisait les transcriptions, on verrait que, à mon avis, les députés libéraux ont en général posé passablement plus de questions difficiles que les députés des partis d'opposition.

Il y a des questions qui ont été posées et il y a des déclarations qui ont été faites par le commissaire à la protection de la vie privée lors des audiences du comité législatif.

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

Durant ces audiences, le commissaire à la protection de la vie privée a soulevé des questions très importantes. Il craignait que si le paragraphe 4.8(2) demeurait tel quel, la GRC ne soit pas en mesure de parcourir les informations sur les passagers afin de repérer les gens recherchés pour l'exécution de mandats. Il entretenait de sérieuses préoccupations à ce sujet.

Qu'a fait le gouvernement? Il a pris ces préoccupations au sérieux et, par conséquent, l'« identification des personnes faisant l'objet d'un mandat » a été retirée comme premier objectif de la collecte des renseignements sur les passagers. Que signifie vraiment cette modification apportée par le gouvernement, qui a été approuvée et adoptée en comité? Elle signifie que la GRC ne pourra avoir accès aux renseignements sur les passagers que pour des raisons de sûreté des transports.

C'était une préoccupation manifeste du commissaire à la protection de la vie privée. Ce dernier ne voyait rien de mal à ce que la GRC puisse avoir accès à la liste nominative des passagers aux fins de la sûreté des transports. Il était préoccupé par le paragraphe 4.8(2) qui, dans sa formulation originale, permettait à la GRC d'invoquer comme premier objectif de la collecte des renseignements sur les passagers l'identification des personnes faisant l'objet d'un mandat.

Le paragraphe 4.8(2) a maintenant été modifié et, faut-il l'espérer, lorsque le vote à l'étape du rapport aura lieu à la Chambre, cette dernière adoptera la modification, qui a déjà été approuvée et entérinée par le comité et qui limite l'intervention de la GRC.

Nous avons pris très au sérieux les préoccupations du commissaire à la protection de la vie privée, mais il fallait manifestement maintenir le volet de sûreté dans les transports du régime, car il est nécessaire aux fins de la sécurité publique. C'est la raison d'être du projet de loi.

Quelle était une des autres préoccupations du commissaire à la protection de la vie privée? Il craignait que la version initiale du projet de loi C-17 comprenne des infractions désuètes à l'égard desquelles des mandats avaient été délivrés, comme la modification frauduleuse des marques apposées sur le bétail, infraction qui, nous pouvons presque le garantir à coup sûr, ne constituerait pas un risque à la sécurité publique ni un risque à la sûreté dans les transports, comme la corruption municipale.

Le commissaire à la protection de la vie privée a beaucoup insisté sur cette question et il a dit que c'était ridicule. Bon nombre des infractions énumérées dans cette disposition auraient permis à la GRC de détenir un passager si l'on avait constaté qu'il fait l'objet d'un mandat non exécuté. Nous avons modifié cette définition et nous en avons réduit substantiellement la portée pour qu'elle ne s'applique qu'aux infractions graves. Ces infractions seraient directement liées aux menaces terroristes ou à la sûreté dans les transports, comme l'utilisation d'explosifs ou la participation aux activités d'un groupe terroriste, mais ce ne sont là que des exemples.

Le commissaire à la protection de la vie privée a porté ses préoccupations à l'attention du comité et le gouvernement les a prises au sérieux. Je tiens en dernier lieu à souligner que le commissaire à la protection de la vie privée a dit clairement au comité qu'il disposait de tous les mécanismes de surveillance dont il a besoin pour veiller à ce que la GRC et le SCRS respectent cette mesure législative lorsqu'elle aura été adoptée.

●(1235)

[Français]

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Madame la Présidente, c'est avec une grande joie aujourd'hui que je prends la parole sur le projet de loi C-17 concernant la sécurité publique. On doit le rappeler, ce projet de loi a été modifié, mais à la base il fut tour à tour le projet de loi C-42 et ensuite C-55. Aujourd'hui, nous étudions donc une nouvelle version qui, comme je l'expliquerai un petit peu plus tard, a été modifiée à partir du projet de loi C-42.

Initialement, j'avais pris part au débat concernant le projet de loi C-5, entre autres sur trois aspects fondamentaux inclus dans le projet de loi. J'avais d'abord parlé de cette question de la zone militaire d'accès contrôlé. À cet égard, on stipulait dans le projet de loi que ladite zone établissait un périmètre de sécurité.

Le deuxième aspect dont j'avais traité lors du débat concernant le projet de loi C-55 concernait la question des arrêtés d'urgence qui demeurent toujours à l'intérieur du projet de loi C-17, même s'il y a eu certaines modifications, entre autres quant au délai entre le dépôt de l'arrêté d'urgence et la prise du décret. Bien sûr, certaines modifications ont été faites en termes de délai, mais j'expliquerai que l'essence et le fondement mêmes de la vérification à l'égard de l'utilisation de ce décret laissent encore à désirer. Nous aurions souhaité que des vérifications préalables puissent être faites, entre autres, quant à l'utilisation de ce décret dans un cadre plus large qui est non seulement celui de la loi habilitante, mais aussi celui de la Charte canadienne des droits et libertés.

Le troisième aspect dont j'avais traité et qui, à toutes fins utiles, n'a nullement été modifié à l'intérieur du projet de loi C-17 concerne la question de l'échange d'information. Ainsi, dans le projet de loi C-17, la GRC continue à jouer un rôle important non plus nécessairement en termes de cueillette d'information; mais cette possibilité de pouvoir communiquer certaines informations, entre autres aux agents de la paix, a été gardée à l'intérieur des dispositions du projet de loi C-17.

Nous aurions pu nous attendre à ce que ce gouvernement respecte non seulement ce que le Bloc avait demandé, mais aussi ce que le commissaire à la protection de la vie privée avait affirmé.

Donc, bien sûr, en ce qui a trait aux zones militaires d'accès contrôlé, on doit dire que le Bloc a eu gain de cause. En effet, on se rappellera qu'à l'époque, nous nous opposions à cette zone qui créait un périmètre. Le 31 octobre dernier, le gouvernement ayant pris en considération cette modification à la suite des demandes répétées du Bloc, cette disposition a été supprimée du projet de loi C-17. Nous souhaitons fondamentalement que ce nécessaire équilibre entre la sécurité et la liberté puisse être maintenu. Cette zone militaire d'accès contrôlé venait justement créer ce déséquilibre fondamental dans une société démocratique.

Il y avait un autre aspect, à savoir qu'un abus certain de pouvoir aurait pu être utilisé de la part du gouvernement, parce que le ministre possédait un pouvoir discrétionnaire clairement établi. On trouvait donc qu'il pouvait y avoir de l'abus de la part du gouvernement par la création de ce pouvoir discrétionnaire octroyé au ministre.

Finalement, à l'intérieur de ce périmètre de sécurité qui aurait été créé—je rappelle qu'il aurait été créé, puisque cela ne se retrouve pas dans le projet de loi C-17—, on venait pratiquement dépouiller les droits démocratiques auxquels les citoyens étaient en droit de s'attendre. Cette zone dépouillait les citoyens à l'intérieur de la zone et du périmètre de leurs droits les plus fondamentaux inhérents à la démocratie dont le Canada s'est toujours fièrement fait le défenseur.

*Initiatives ministérielles*

Par chance, nous avons obtenu gain de cause grâce au travail du député de Argenteuil—Papineau—Mirabel. On l'a clairement dit le 31 octobre: «Nous avons obtenu gain de cause.» Néanmoins, rappelons que nous continuerons à être vigilants quant à cette question, parce que cet équilibre entre la sécurité et la liberté doit être maintenu.

• (1240)

Un autre aspect important, c'est l'arrêté d'urgence; on a vu, encore une fois, qu'il existe des dispositions à l'intérieur du projet de loi. Bien sûr, concernant le dépôt au Parlement, il y a eu une réduction du délai entre le dépôt du décret au Parlement et le moment où il prend effet. On aurait naturellement souhaité que ce délai soit réduit à cinq jours. Le gouvernement a plutôt décidé de garder le délai de 15 jours, comme cela était prévu dans le projet de loi C-55. Rappelons que dans le projet de loi C-42, aucun délai n'était prévu entre le dépôt du décret au Parlement et la prise d'effet de ce décret. On voit donc un peu d'amélioration par rapport au projet de loi C-55; il y a bien sûr de l'amélioration par rapport à C-42, mais nous aurions souhaité que le délai se situe plutôt à cinq jours.

Là où la bât blesse en ce qui a trait aux arrêtés d'urgence, c'est bien sûr le délai, mais c'est aussi, à mon avis, l'importance qu'une vérification préalable soit établie en conformité avec la loi habilitante, certainement, mais que cette vérification préalable soit faite en vertu de la Charte des droits et libertés du Canada.

Il n'y avait rien dans le projet de loi C-42 à cet égard, et il n'y a rien eu non plus dans le projet de loi C-55. Cependant, nous aurions souhaité et espéré de la part du gouvernement que cette vérification préalable puisse être incluse dans des dispositions contenues dans le projet de loi C-17. Mais non, il n'y a rien à cet effet. Plusieurs motions ont été déposées, mais, malheureusement, nous n'avons pas obtenu gain de cause.

Le troisième aspect dont j'aimerais traiter, après la zone militaire d'accès contrôlé, après l'arrêté d'urgence, c'est la question de l'échange d'informations.

Je sais qu'il me reste très peu de temps, mais on doit rappeler que ce que le Bloc québécois revendiquait et demandait, c'est que le droit à la vie privée soit respecté. D'ailleurs, le 1<sup>er</sup> novembre 2002, le commissaire à la protection de la vie privée avait donné son interprétation quant à ce projet de loi, et particulièrement en ce qui a trait à l'échange d'informations. Le 1<sup>er</sup> novembre 2002, il disait:

[...] je m'inquiète du fait que la GRC serait habilitée de façon expresse à utiliser ces renseignements pour repérer toute personne à l'égard de laquelle un mandat aurait été délivré pour une infraction pénale qui serait sans aucun rapport avec le terrorisme, la sécurité des transports ou la sécurité nationale.

Il disait aussi:

Les conséquences d'une telle mesure seraient lourdes de conséquences.

Donc, il y a deux aspects dans cet échange d'informations. Le premier, c'est que même si nous sommes assez satisfaits que la GRC n'ait plus la responsabilité et n'aura pas la responsabilité de la cueillette de données, on peut continuer cependant à manifester certaines formes d'inquiétude quant aux pouvoirs de la GRC à communiquer des informations, entre autres aux agents de la paix.

Il faut se rappeler que dans une société démocratique, le droit à la vie privée est un droit fondamental. Au Canada, il est établi que les citoyens n'ont pas à fournir leur identité à la police à moins d'être arrêtés ou d'exercer une activité nécessitant un permis, comme la conduite d'un véhicule automobile.

Je terminerai donc en disant que relativement aux trois aspects qui constituaient les projets de loi C-42, C-55 et C-17 que l'on étudie

aujourd'hui, le Bloc a obtenu gain de cause quant à la question des zones militaires d'accès contrôlé.

En ce qui a trait aux arrêtés d'urgence, nous aurions souhaité un délai plus court entre le dépôt en Chambre de cet arrêté, et celui de la prise d'effet; nous aurions souhaité que ce délai passe de 15 à cinq jours. De plus, nous aurions souhaité qu'une vérification préalable soit effectuée en conformité avec la loi habilitante, mais aussi avec la Charte des droits et libertés.

Finalement, en ce qui a trait à l'échange d'informations, nous aurions souhaité également que la GRC n'ait pas ce pouvoir continu et toujours présent de pouvoir transmettre et communiquer un certain nombre d'informations sur les citoyens.

• (1245)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** J'aimerais rappeler aux députés que les téléphones cellulaires ne sont pas permis à la Chambre.

L'honorable député de Joliette a la parole.

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Madame la Présidente, contrairement à certains intervenants précédents, c'est avec une bonne dose d'exaspération que je prends la parole sur le projet de loi C-17.

C'est la troisième fois que le gouvernement nous ramène un projet de loi concernant la sécurité publique. On a d'abord eu le projet de loi C-42, qui contenait toute une série de mesures nettement exagérées au plan de la sécurité par rapport aux droits et libertés. Ensuite, on a corrigé à la marge avec le projet de loi C-55. Et maintenant, on nous revient avec le projet de loi C-17 qui, sur le fond et dans son esprit, demeure la même chose que les projets de loi C-42 et C-55.

Donc, il est clair que le gouvernement n'a pas appris de ses erreurs. Comme la loi C-35—c'est un projet de loi qui a été adopté—, comme la taxe sur la sécurité dans les aéroports, on a adopté ou on nous propose toute une série de mesures suites à la tragédie du 11 septembre 2001 qui, finalement, n'ont pas d'utilité apparente dans la lutte contre le terrorisme. Je rappelle que la loi C-35, qui a été adoptée malgré l'opposition du Bloc québécois, comporte toute une série d'atteintes et de dangers pour ce qui est des droits et libertés et n'a été d'aucune utilité dans la lutte au terrorisme au Canada depuis son adoption.

Parlons maintenant de la taxe sur la sécurité aérienne où on constate que le gouvernement n'a pas été capable de nous faire la démonstration que cette taxe était d'une utilité quelconque pour assurer le paiement des équipements et des technologies nécessaires pour assurer la sécurité dans les aéroports. Alors qu'on est dans une situation—c'est vrai pour le Canada et c'est vrai aussi pour les États-Unis—où l'industrie aérienne vit une crise catastrophique, une taxe supplémentaire n'est pas là pour aider. Le gouvernement avait tellement improvisé dans ce dossier que lors du dernier budget, en février dernier, le ministre des Finances a été obligé de la réduire en bonne partie, mais l'a maintenue contre tout sens commun.

Je mentionnais donc qu'on n'a pas été capable de nous faire la démonstration que cette taxe était nécessaire.

*Initiatives ministérielles*

Cela fait plusieurs fois que je voulais le dire en cette Chambre, et l'étude du projet de loi C-17 me permet de le faire. On a créé, au Canada et aux États-Unis, l'impression que, contrairement à un celui qui va prendre un taxi, un autobus ou un train et qui est considéré comme tel, c'est-à-dire un client, les gouvernements canadien et américain considèrent qu'un client d'un aéroport ou d'une compagnie aérienne est un criminel potentiel ou un terroriste potentiel. Après cela, on se surprend de voir que les gens désertent le transport aérien et l'utilisation de nos aéroports. C'est parce qu'on les traite comme des terroristes et des criminels potentiels.

C'est exactement dans cette suite que le projet de loi C-17 se situe. À mon avis, c'est une loi qui est tout à fait inutile dans la lutte au terrorisme. Rappelons-nous que c'en était l'objectif. Il me semble qu'on aurait dû comprendre, depuis les événements tragiques du 11 septembre, que c'est vers une autre voie qu'on aurait dû aller pour lutter contre le terrorisme. On aurait pu aussi s'attendre à ce que, les mois passant, le gouvernement aurait compris que des mesures de ce type n'ont aucune utilité dans cette lutte et aurait tout simplement laissé tomber cette idée après la mort au *Feuilleton* du projet de loi C-55. Mais non, on nous revient avec un nouveau projet de loi, soit le projet de loi C-17 qui, comme je le mentionnais, à part un élément, reprend l'ensemble de l'esprit des projets de loi C-42 et C-55.

Cela a été signalé par le député de Rosemont—Petite-Patrie et je pense qu'on doit le souligner. Dans le projet de loi C-17, on a abandonné l'idée excessive de zones militaires d'accès contrôlé, ou les zones de sécurité militaires, selon le vocabulaire du projet de loi C-42. En grande partie, c'est une victoire du Bloc québécois. On se rappelle que ces zones pouvaient être d'une dimension injustifiée et incontrôlée, que la GRC pouvait les mettre en place sans aucune justification, sans avoir à en parler ou être redevable devant qui que ce soit et que cela pouvait se faire sans que les provinces concernées soient d'accord.

• (1250)

Par exemple, rappelez-vous le Sommet de Québec. Le gouvernement fédéral aurait pu décider unilatéralement de décréter le périmètre de la capitale nationale des Québécois et des Québécoises comme étant une zone militaire d'accès contrôlé, cela pour l'ensemble de la région métropolitaine de Québec. Le but aurait été d'éviter la venue potentielle de terroristes et surtout d'empêcher les citoyens et les citoyennes—inquiets de la façon dont la négociation se mène actuellement dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques—de venir manifester leur inquiétude devant les dirigeants et les chefs d'États et de gouvernement des 34 pays qui sont partie prenante de cette négociation.

On a laissé tomber cette idée de zone militaire d'accès contrôlé, comme je le disais, mais il n'en demeure pas moins que la nouvelle proposition qui est faite d'établir des zones par décret nous inquiète tout de même. Nulle part n'est mentionné le fait que les provinces concernées devront être d'accord pour ce qui est de la mise en place de ces zones de sécurité militaire.

Le Bloc québécois aurait souhaité que tout cela disparaisse carrément, mais nous allons demeurer extrêmement vigilants, même si, comme je le mentionnais précédemment, on doit considérer que le retrait de l'approche initiale des zones militaires d'accès contrôlé est une victoire du Bloc québécois.

Maintenant, il y avait deux autres éléments qui nous inquiétaient et qui nous inquiètent toujours. Tout ce qui touche les arrêtés d'urgence et tout ce qui touche l'échange d'informations à propos des passagers de compagnies aériennes qui sont maintenant considérés par le gouvernement canadien comme des terroristes potentiels,

comme je le dénonçais tout à l'heure, peu importe qui ils sont. Ce sont des préoccupations qui portent aussi sur la protection de la vie privée.

Je vais donc me permettre d'approfondir ces deux sujets, les arrêtés d'urgence et la question de l'échange d'informations, en particulier entre la GRC et le SCRS. Je suis bien placé pour parler du SCRS puisque lorsque j'étais président du Conseil central de la CSN à Montréal, nous nous étions aperçu que nous avions été infiltrés par le Service canadien du renseignement de sécurité. Pourtant, tout le monde sait très bien que la CSN et l'ensemble des syndicats québécois sont des institutions, non seulement reconnues, mais extrêmement démocratiques et transparentes. Donc, j'ai peut-être plus que d'autres, certaines appréhensions lorsqu'on donne des pouvoirs particuliers et à la GRC et au Service canadien du renseignement de sécurité.

Lorsqu'on regarde des arrêtés d'urgence, le nouveau projet de loi stipule—ou stipulera si la loi, malheureusement, était adoptée—que: «le ministre peut prendre un arrêté d'urgence pouvant comporter les mêmes dispositions qu'un règlement pris en vertu de la présente loi, s'il estime qu'une intervention immédiate est nécessaire afin de parer à un risque appréciable, direct ou indirect, pour la santé et la sécurité ou l'environnement.»

Au point 4, on retrouve ce qui suit: «L'arrêté est soustrait à l'application des articles 3, 5 et 11 de la Loi sur les textes réglementaires et publié dans la *Gazette du Canada* dans les 23 jours suivants sa prise.»

Donc, par le nouvel article 30.1 et par la partie 4 de cet article, on voit que le projet d'arrêté d'urgence ne sera pas soumis à l'étude préalable du test de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Déclaration canadienne des droits et libertés. C'est extrêmement important et inquiétant de voir qu'un ministre pourrait décider de décréter un arrêté d'urgence sans qu'au préalable, on se soit assuré que cet arrêté d'urgence soit conforme aux textes qui sont supposés protéger les droits et libertés de la population au Canada et au Québec.

Ce sont des dispositions extrêmement dangereuses. Il ne me reste malheureusement qu'une minute, et je n'ai abordé que ce seul sujet des arrêtés d'urgence. Pour nous, il est clair que ces arrêtés d'urgence doivent être soumis au test de la Charte des droits et libertés.

Je termine en disant que le commissaire à la vie privée s'est extrêmement inquiété de la question des échanges d'information entre la GRC et le SCRS concernant les passagers de transport aérien et il nous semble que là-dessus, nous devrions avoir un texte beaucoup plus serré que ce que nous avons présentement.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que non seulement j'ai un peu d'exaspération, mais que je voterai contre ce projet de loi C-17.

• (1255)

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui, en tant que porte-parole du Bloc québécois et membre du comité législatif qui a analysé le projet de loi C-17, qui en a fait l'étude article par article et qui a proposé des amendements.

Le Bloc québécois que je représente a déposé 49 amendements à ce projet de loi. Croyez-le ou non, aucun n'a été retenu par la députation libérale. À cet égard, je suis toujours déconcerté d'écouter les collègues libéraux, entre autres la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine. Elle nous disait alors que les députés libéraux avaient été ceux qui avaient posé les questions les plus difficiles à la GRC, au SCRS et au ministère des Transports. Avec tout le respect que je lui dois, peu importe les questions qu'elle peut avoir posées, il n'en reste pas moins que le projet de loi n'a pas changé. C'est cela, la réalité.

On peut dire en cette Chambre qu'on a été durs envers les représentants, et que la GRC et le SCRS ont sûrement tremblé face aux questions de la députation libérale. De toute façon, on savait très bien qu'il n'y aurait pas de modifications importantes à ce projet de loi.

Ainsi, nous, du Bloc québécois, avons déposé 49 amendements et nous ne les avons pas pris dans les airs. Nous les avons pris à même les propositions que sont venus nous soumettre les témoins ayant comparu devant le comité. Je ne parle pas des témoins que sont le ministère des Transports, le SCRS, la GRC et les organismes policiers qui souhaitent avoir un État policier au Canada et au Québec. Je parle des représentants de la société civile. Je garderai pour la fin les commissaires indépendants qui sont supposés être des personnes indépendantes nommées pour défendre nos intérêts, soit le Barreau canadien, le Barreau du Haut-Canada, le Barreau du Québec et toutes les autres organisations civiles qui sont venues nous dire que c'était la plus grande intervention dans nos libertés civiles que le Canada n'ait jamais connue. C'est cela, la réalité. Je vous lirai tout à l'heure des commentaires et des représentations du Barreau canadien.

Cependant, je veux qu'on se comprenne bien. Au nom du terrorisme et de la lutte au terrorisme au sujet desquels on est tous d'accord, la GRC, le SCRS, de connivence avec le ministère des Transports, ont déposé un projet de loi qui portera atteinte à nos libertés civiles. C'est cela, la réalité.

Je vais seulement vous citer le commissaire à la protection de la vie privée qui est une personne indépendante, nommée par le gouvernement justement pour protéger les droits des citoyens. Il n'est pas là pour protéger les droits du Bloc québécois ou des députés du Bloc québécois. Il est là pour protéger les droits des citoyens. C'est simple. Cette citation résume très bien en deux paragraphes ce que veut dire ce projet de loi. Ainsi, ledit commissaire nous dit dans une lettre qu'il adressait au gouvernement, et je cite:

Au Canada, les forces policières ne peuvent normalement pas obliger les entreprises à fournir des renseignements personnels au sujet des citoyens, à moins de s'être munies d'un mandat. L'article 4.82 donnerait à la police nationale et au service national de sécurité le droit d'exiger des renseignements personnels sur tous les voyageurs aériens canadiens, sans autorisation judiciaire.

Cela veut dire qu'au moment où l'on se parle, quand cette loi sera adoptée, les compagnies aériennes fourniront des renseignements—c'est déjà permis par la loi C-44 qu'on a déjà adoptée, soit de fournir des renseignements pour être capables de les échanger avec nos voisins du Sud—, mais la GRC et le SCRS pourront s'en servir pour d'autres fins. C'est cela, la beauté des terribles questions que la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine nous disait avoir posées à la GRC et au SCRS.

Ainsi, à la suite de mes questions et de celles de mes autres collègues, auxquelles ils ont répondu, il est clair que ce n'est pas seulement dans le but de découvrir des terroristes qu'on a déposé ce projet de loi. En même temps, on va essayer de faire le travail qu'on n'est pas capable de faire.

### *Initiatives ministérielles*

Évidemment, cela veut dire que les utilisateurs du transport aérien auront une surveillance plus importante que tout autre type de transport au Canada. Cela est évidemment imputable au 11 septembre, parce que c'est un terrible événement qu'on ne veut plus jamais voir se reproduire. Sauf qu'on pénalise les citoyens qui utiliseront l'avion et on crée une banque de données pour les voyageurs d'habitude.

● (1300)

C'est ce qui se passera. Les gens qui sont habitués de voyager feront partie de banques de données qui seront surveillées par la GRC et le SCRS. Et c'est là que le Bloc québécois appuie les recommandations du commissaire à la protection de la vie privée, qui voulait ajouter ceci à l'article 4.82(14). Je vous fais grâce de la lecture de tout l'article 4.82, mais à la lecture du passage que demandait d'ajouter le commissaire, vous allez comprendre. Il voulait ajouter ceci à la fin du paragraphe 4.82:

et une copie des motifs ainsi consignés doit être remise dans les sept jours au commissaire à la protection de la vie privée, à moins que le commissaire à la protection de la vie privée ne renonce à cette exigence par un écrit adressé au commissaire et/ou au directeur

Eu égard aux renseignements qui seront conservés par la GRC et le SCRS, pour quelque raison que ce soit, ce que disait le commissaire à la protection de la vie privée, c'est qu'étant donné que vous faites une entrée dans des droits—c'est une ouverture historique—, il faut des balises. Les compagnies n'ont pas le droit de donner les renseignements sur la vie privée de leurs clients. Dans la loi, la GRC et le SCRS peuvent les conserver pendant sept jours. Par la suite, pour des raisons de sécurité, ils peuvent les conserver plus longtemps. Ce que disait le commissaire à la protection de la vie privée, c'est ceci: «Quand vous allez les conserver après sept jours, est-ce qu'il y a moyen que j'aie une copie des dossiers pour voir si vous respectez bien l'intérêt de la protection et de la sécurité, entre autres pour la lutte au terrorisme, pour que ce ne soit pas pour autre chose que le but de la loi?»

Croyez-le ou non, mais le SCRS ne veut pas, ni la GRC, ni le ministère des Transports. On n'a pas retenu l'amendement qu'a soumis le Bloc québécois justement pour demander que ceci soit inclus dans la loi, à la demande du commissaire à la protection de la vie privée.

Une représentante de la députation libérale qui siégeait au comité disait que les membres de son parti ont posé des questions dures et terribles aux témoins de la GRC et du SCRS. Malgré les réponses qu'ils ont reçues, je sais très bien que c'est un projet de loi qui a été rédigé par la GRC et par le SCRS pour arriver à leurs fins et pour lequel le ministère des Transports n'avait pas un mot à dire.

Évidemment, c'est un rêve d'organisations policières que de faire de plus en plus du Canada et du Québec des États policiers. Cela est terrible. Finalement, c'est perdre la lutte au terrorisme quand tout ce que souhaitaient les terroristes, c'était d'atteindre nos droits de société démocratique et libre. C'est ce que voulaient faire les terroristes.

Aujourd'hui, on leur donne raison et on permet à nos représentants policiers, entre autres à la GRC et le SCRS, de recueillir dans des banques indépendantes des renseignements sur les passagers d'habitude. Ceux-ci pourront être utilisés sans pouvoir obtenir l'intervention du commissaire à la protection de la vie privée pour qu'il puisse vérifier les dossiers.

*Initiatives ministérielles*

En plus de cela, il y a une clause qui dit que ces renseignements ne seront pas soumis à la Loi sur l'accès à l'information. Dans l'actuelle Loi sur l'accès à l'information, il y a des clauses qui disent que pour des raisons de sécurité, le commissaire à l'accès à l'information n'a pas à répondre à certaines demandes. Mais malgré ces clauses, on soustrait complètement la loi qui est déposée et les renseignements demandés aux passagers aériens à la Loi sur l'accès à l'information. En d'autres mots, jamais on ne pourra connaître le contenu d'un dossier qu'aura monté la GRC ou le SCRS. C'est encore plus grave.

À ce sujet, je laisserai le soin au commissaire à l'accès à l'information et à ceux qui poseront des questions de prendre position. Mais dans son rapport, la note était terrible. C'était pour lui la pire des décisions, le pire des projets de loi ou la pire des recommandations qui aient été déposés devant ce Parlement dans toute son histoire.

Encore une fois, il faut souligner que le commissaire à l'accès à l'information et le commissaire à la protection de la vie privée sont des personnes autonomes, nommées par le gouvernement pour défendre les intérêts des citoyennes et des citoyens du Québec et du Canada.

• (1305)

Quand le Barreau du Canada et le Barreau du Québec donnent leur appui au commissaire à la protection de la vie privée pour avoir accès à de l'information, c'est toute la société civile qui décrie ce projet de loi. Encore une fois, je regrette que la députation libérale n'ait pas compris le message de la société civile.

**Mme Monique Guay (Laurentides, BQ):** Madame la Présidente, je veux féliciter mon collègue pour le travail qu'il a fait relativement au projet de loi C-17 qui n'était pas de tout repos. C'est un projet de loi qui concerne nos droits fondamentaux en tant qu'êtres humains, en tant que personnes. Je veux le féliciter parce qu'il avait soumis des amendements fort intéressants. Malheureusement, le gouvernement n'en a retenu aucun, comme bien souvent cela arrive ici, dans ce Parlement.

Je vais faire une petite mise en contexte pour les gens qui nous écoutent. Ce n'est pas la première fois qu'on dépose un projet de loi de ce genre à la Chambre des communes. Le présent projet de loi est une nouvelle version du projet de loi C-55 sur la sécurité publique de 2002, qui était lui-même était une nouvelle version du projet de loi C-42.

Au printemps dernier, nos interventions sur le projet de loi C-55 s'articulaient autour de trois grands sujets, soit les zones militaires d'accès contrôlé, les arrêtés d'urgence et l'échange d'information. Ces trois points-là sont critiqués.

• (1310)

Concernant les zones militaires d'accès contrôlé, on pourrait crier victoire car cet aspect a été complètement retiré du projet de loi. Par contre, ce projet de loi contient encore des dispositions concernant les arrêtés d'urgence, bien que les délais pour le dépôt au Parlement et l'approbation par le conseil des ministres aient été considérablement raccourcis. Cependant, notre principale problème, celui de l'absence de vérification de conformité au préalable, demeure.

J'ai en main un communiqué de presse qui avait été écrit par le commissaire à la protection de la vie privée. Je suis sûr que personne ne l'a lu en son entier. Je vais vous le citer, et en entier, parce que cela est important et vous allez comprendre pourquoi nous avons tant de réticences face à ce projet de loi.

Ce communiqué a été écrit le 1<sup>er</sup> novembre 2002 par le commissaire à la protection de la vie privée du Canada et je vais le citer:

Depuis le mois de mai dernier, j'ai exprimé de très sérieuses inquiétudes à l'égard de certaines dispositions d'un projet de loi qui alors était intitulé C-55, Loi sur la sécurité publique du gouvernement fédéral. Cette pièce législative vient d'être déposée de nouveau sous la forme du projet de loi C-17, version qui comporte des changements minimes et insatisfaisants.

Les dispositions en question, que renferme l'article 4.82 des deux projets de loi, permettraient à la GRC et au SCRS d'avoir un accès sans restriction aux renseignements personnels de tous les Canadiens et Canadiennes voyageant sur des vols intérieurs ou internationaux.

Je n'ai soulevé aucune objection quant à la finalité première de ces dispositions, qui visent à permettre à la GRC et au SCRS d'utiliser de tels renseignements sur les passagers aériens à des fins de contrôle anti-terroriste sur le plan de la sécurité des transports et de la sécurité nationale. Cependant, je m'inquiète du fait que la GRC serait habilitée de façon expresse à utiliser ces renseignements pour repérer toute personne à l'égard de laquelle un mandat aurait été délivré pour une infraction pénale qui serait sans aucun rapport avec le terrorisme, la sécurité des transports ou la sécurité nationale.

Les conséquences d'une telle mesure seraient lourdes de conséquence.

Au Canada, il est bien établi que les citoyens n'ont pas à fournir leur identité à la police à moins d'être arrêtés ou d'exercer une activité nécessitant un permis, comme la conduite d'un véhicule. Le droit à l'anonymat face à l'État est un droit fondamental en matière de protection de la vie privée. Puisque les voyageurs aériens canadiens sont tenus de faire connaître leur identité aux sociétés aériennes, et puisque l'article 4.82 donne à la GRC un accès sans restriction aux renseignements que les sociétés aériennes obtiennent sur leurs passagers, créerait un précédent d'ingérence—un précédent obligatoire, à toutes fins utiles, les citoyens à décliner leur identité à la police.

Je consentirais, non sans quelques réticences toutefois, à admettre à titre exceptionnel une telle mesure qui pourrait se justifier, dans la foulée du 11 septembre, aux fins limitées et spécifiques de la sécurité de l'aviation et de la sécurité nationale en vue de contrer le terrorisme. Néanmoins, je ne parviens pas à m'expliquer pourquoi cette mesure d'auto-identification de facto à la police devrait s'étendre à la recherche de personnes qui intéressent l'État du fait qu'elles sont sujettes à des mandats par suite d'infractions au Code criminel qui n'ont aucun rapport avec le terrorisme. Cela équivaut à nous contraindre à avvertir la police chaque fois que nous voyageons pour qu'elle puisse vérifier si nous sommes recherchés ou non.

• (1315)

Le commissaire poursuit ainsi:

Si la police était en mesure d'exécuter ces tâches liées à l'application du Code criminel sans ce nouveau pouvoir avant le 11 septembre, elle devrait encore pouvoir y parvenir maintenant. Les événements de cette date fatidique sont des tragédies innombrables et d'ignobles crimes; ils ne devraient pas être manipulés de façon à offrir des perspectives—celle par exemple de rendre les pouvoirs policiers envahissants sur le plan de la vie privée pour des fins qui n'ont pas de rapport avec la lutte contre le terrorisme.

Si nous acceptons le principe voulant que les voyageurs aériens au sein du Canada soient contraints de par la loi à révéler leur identité à la police dans le cadre d'une vérification en fonction d'une liste de suspects recherchés, alors qu'est-ce qui empêcherait d'appliquer, à l'avenir, cette même logique à d'autres modes de transport? Et plus particulièrement, si de telles dispositions devaient dissuader les personnes en cause de voyager par avion, pourquoi ne pas étendre cette même vérification aux gens qui voyagent en train, en autocar ou à ceux qui se louent une voiture? En fait, le précédent ainsi établi pourrait éventuellement ouvrir la voie aux pratiques semblables à celles qui ont cours dans des sociétés où les agents de police montent régulièrement à bord des trains, établissent des barrages routiers ou arrêtent les gens dans la rue pour vérifier leurs cartes d'identité en vue de dépister toute personne que l'État suspecte.

Lorsqu'il s'agit de protéger un droit fondamental de la personne tel le droit à la vie privée, il faut le faire dès le début, à la première ingérence déraisonnable. Dans le cas qui nous intéresse, cela revient à amender le projet de loi pour supprimer toute référence à des mandats, ce qui aura pour effet de limiter le pouvoir policier à établir une concordance entre des renseignements sur des voyageurs aériens et la lutte contre le terrorisme, ainsi que des banques de données liées à la sécurité nationale.

Les inquiétudes que j'ai exprimées relativement à cette affaire depuis le printemps dernier ont suscité un appui public de la part du Commissaire à l'information et à la vie privée de la Colombie-Britannique et de son homologue de l'Ontario; de membres de tous les partis à la Chambre des communes, y compris—fait à souligner—d'un membre du caucus du gouvernement libéral, expert en droits de la personne de réputation internationale [...]

Je ne peux pas nommer son nom, mais vous devez savoir de qui il s'agit.

[...] et de la part d'éditorialistes de journaux tels que le *Toronto Star*, le *Globe and Mail*, le *Vancouver Sun*, le *Vancouver Province*, le *Calgary Herald*, et l'*Edmonton Journal*.

Ces préoccupations ont été à présent ignorées par le gouvernement.

Les amendements qui ont été apportés dans le cadre du nouveau projet de loi n'apportent aucune solution aux enjeux fondamentaux liés au principe en question.

Le gouvernement se propose maintenant d'établir un règlement visant à limiter les mandats liés à des infractions au Code criminel en vertu desquels la GRC peut effectuer des recherches. Toutefois, une telle mesure ne prend pas en compte le principe fondamental voulant que la police ne devrait pas pouvoir recourir à un accès sans restriction aux renseignements personnels pour rechercher des personnes visées par un mandat par suite d'une infraction sans rapport avec le terrorisme.

Par ailleurs, dans le nouveau projet de loi, le gouvernement a supprimé «la recherche de personnes à l'égard desquelles un mandat a été émis» en tant que «finalité» visant à permettre l'accès à des renseignements sur les voyageurs aériens en vertu de la loi. Or, une telle mesure est vide de sens—voire sournoise—en raison du fait que la GRC serait toujours habilitée à rapprocher ces renseignements d'une banque de données de personnes sujettes à un mandat et à se prévaloir d'une telle mesure pour effectuer des arrêts. C'est une insulte à l'intelligence des Canadiens et Canadiennes que de suggérer, comme l'a fait le gouvernement dans son communiqué sur le projet, que la GRC peut «à l'occasion» intercepter des individus recherchés en vertu d'un mandat pour infraction au Code criminel—si la police devait comparer les noms des passagers aux noms des individus recherchés en vertu d'un mandat pour infraction au Code criminel d'une banque de données—on ne peut certes qualifier «à l'occasion» de fruit du hasard.

Madame la Présidente, vous voyez la réaction fondamentale du commissaire, et ce n'est pas peu dire; il a pris la peine d'analyser à fond tout ce dossier. J'ai donc une grande crainte de voir adopter ce projet de loi. J'espère qu'il y aura encore une possibilité, parce qu'on est à l'étape du rapport, de modifier la loi et de s'assurer que tout citoyen garde ses droits.

● (1320)

[Traduction]

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Madame la Présidente, moi aussi, je suis heureux d'intervenir à la Chambre et de partager avec ma collègue du Bloc, qui vient d'arriver, les préoccupations et les craintes que nous inspirent le projet de loi C-17.

Nous savons que le projet de loi C-17 est le rejeton des projets de loi C-42 et C-55. C'est un projet de loi sur la sécurité publique. Certains diraient que c'est une mesure de relations publiques. Nous sommes inquiets parce que le projet de loi confère encore les pouvoirs extraordinaires prévus dans le précédent projet de loi, ce qui donne l'impression que le gouvernement, les dirigeants et les responsables peuvent faire ce qu'ils veulent, quand ils le veulent. D'après le commissaire à la protection de la vie privée, les policiers ont déjà tous les pouvoirs requis pour arrêter et détenir les personnes qu'ils soupçonnent, et cette mesure n'est pas nécessaire.

Certains d'entre nous ont connu la Loi sur les mesures de guerre. Certains d'entre nous ont participé au sommet qui a eu lieu à Québec en 2001. Selon moi, les gens qui proposent le projet de loi semblent d'avis que la sécurité prime sur la protection de la vie privée, et cela nous inquiète beaucoup.

La députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine a commenté les sondages qui indiquent que les Canadiens, au lendemain du 11 septembre, étaient prêts à renoncer à certaines mesures de protection de la vie privée pour avoir plus de sécurité. En toute déférence, je lui répondrais que c'est peut-être ce que font déjà beaucoup de travailleurs canadiens. Cependant, il est encore plus important que ceux que les Canadiens ont élus à des endroits comme la Chambre des communes, les législateurs et les parlementaires, veillent à ce que nos lois en matière de sécurité soient efficaces, mais qu'elles

### Initiatives ministérielles

permettent aussi d'assurer la protection de la vie privée quand les Canadiens en ont besoin.

Au sujet de projet de loi proprement dit, parce qu'il y a un certain nombre de lois qui sont visées par ce projet de loi, j'avoue que le règlement du ministre des Transports concernant la Loi sur l'aéronautique, qui confère des pouvoirs concernant la sûreté aérienne, est mieux défini qu'il ne l'était dans le projet de loi C-42. Le manque de précision dans ce domaine était un des aspects qui nous préoccupait à propos du premier projet de loi, et particulièrement notre porte-parole en matière de transport, le député de Churchill. Voilà pourquoi nous considérons que c'est une légère amélioration.

De plus, traduisant une vague tentative de dissiper les préoccupations du commissaire à la vie privée, la disposition autorisant les agents désignés de la GRC à consulter les renseignements sur les passagers en vue d'exécuter un mandat d'arrestation a été supprimée, et le projet de loi autoriserait maintenant les agents de la GRC ou du SCRS à consulter ces renseignements strictement à des fins de sécurité nationale ou de sécurité dans les transports. Cette modification représente aussi une amélioration. Il est toutefois encore possible pour ces agents de se servir de ces renseignements en vue d'exécuter des mandats d'arrestation si les individus recherchés ont commis des crimes pour lesquels ils seraient passibles d'une peine d'emprisonnement d'au moins cinq ans.

Le commissaire à la vie privée a déclaré publiquement que cette modification ne protège pas suffisamment le droit à la vie privée des Canadiens. À notre avis, il n'existe pas suffisamment de garanties dans l'actuelle projet de loi pour empêcher l'intrusion dans la vie privée, surtout que les renseignements peuvent être communiqués aux douaniers américains, qui appliquent une politique de profilage racial.

Je vais m'arrêter ici, mais j'aimerais dire à la Chambre en passant que j'ai récemment voyagé en compagnie du secrétaire-trésorier du Congrès du travail du Canada, Hassan Yussuf, qui est d'origine arabe et qui voyage considérablement dans le cadre de ses fonctions. Il m'a expliqué avoir remarqué durant ses voyages aux États-Unis que les personnes interceptées dans les aéroports en vue d'une vérification de sécurité plus poussée sont toujours de descendance musulmane ou arabe.

Plus tôt aujourd'hui, ma collègue, la députée de Vancouver-Est, a fait part des inquiétudes exprimées par l'organisation musulmane, COMO, à ce sujet.

● (1325)

Nous voulons non seulement protéger les Canadiens et les voyageurs, mais aussi nous assurer qu'ils ne seront pas stigmatisés, ce qui semble être le cas dans certains autres pays.

L'un des principaux points sur lesquels nous achoppons en ce qui concerne ce projet de loi concerne les dispositions relatives aux zones de sécurité militaire, et ces dispositions ont été abrogées. J'en félicite le gouvernement. En lieu et place, il fera appel aux dispositions prévues dans la loi existante pour établir des zones d'accès contrôlé pour protéger les navires de la marine dans trois ports, soit Halifax, sur la côte est, et Esquimalt et Nanoose Bay, sur la côte ouest. Ces trois ports disposent déjà d'installations militaires.

### Initiatives parlementaires

En ce qui concerne les pouvoirs de prendre des arrêtés d'urgence, un décret à cet effet devra être approuvé par le gouverneur en conseil dans les 14 jours, et non plus dans les 90 jours. Ce décret devra également être déposé au Parlement dans les 15 jours, que le Parlement siège ou pas. Nous n'avons rien à redire contre ces changements, mais ils nous paraissent plutôt insignifiants et, à notre avis, ils ne tiennent pas suffisamment compte des préoccupations que nous avons exprimées au sujet des abus potentiels dans ce domaine.

En ce qui concerne la Loi sur l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, cette mesure a reçu la sanction royale après le dépôt du projet de loi C-42. Ces modifications sont proposées parce qu'elle a été adoptée. Si le gouvernement avait accordé ses flûtes, cet article aurait figuré dans le projet de loi C-42 comme modification conditionnelle. Le fait qu'il n'y ait pas figuré montre bien que, depuis de nombreux mois déjà, le gouvernement élabore sa politique en matière de sécurité au coup par coup.

La Loi sur la sûreté du transport maritime est une autre question qui ne figurait pas dans le projet de loi C-42. Elle aurait habilité le gouvernement à accorder des fonds aux autorités portuaires pour financer la mise en place de nouvelles mesures de sécurité, initiative à laquelle souscrit notre caucus.

Le Code criminel élargit la portée de cette disposition dans le projet de loi et nous continuerons d'y souscrire. Nous continuerons également de souscrire à d'autres dispositions mineures.

Pour conclure, j'aimerais revenir aux points soulevés par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine à l'effet que les modifications apportées permettent maintenant au commissaire à la protection de la vie privée d'appuyer ce dont nous sommes saisis. Je m'inquiète du fait que le projet de loi, qui prévoit des mesures en vue de la mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, a fait l'objet de propositions de modifications de la part de ma collègue, la députée de Churchill, propositions touchant directement le commissaire à la protection de la vie privée et qui ont été défaites en comité. Pour cette raison, ces modifications n'ont pas pu faire l'objet d'un débat dans cette Chambre.

Permettez-moi de donner un exemple. La motion n° 1 dit ceci:

Le commissaire à la protection de la vie privée peut examiner l'ensemble des documents reçus au sujet des opérations visées au paragraphe (1) pour s'assurer du respect de l'article 4.81.

En ce qui concerne l'argument avancé par le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, si le comité a examiné ce point et que le commissaire en a été satisfait, je ne comprends pas pourquoi une motion raisonnable comme celle que je viens de lire, motion présentée par la députée de Churchill, peut avoir été défaite par la majorité libérale au sein du comité.

Bien que le projet de loi C-17 comporte des améliorations par rapport à ses incarnations précédentes, à l'instar d'autres députés de l'opposition, nos députés ne l'appuieront pas.

• (1330)

[Français]

**M. Gilles-A. Perron:** Madame la Présidente, je demanderais votre indulgence pour souhaiter, dans les 35 secondes qu'il reste, en mon nom personnel et au nom des députés du Bloc québécois, une bonne fête des Mères à toutes les mamans de cette Chambre, à toutes celles du pays, principalement aux mamans de ma circonscription, et tout particulièrement à ma mère.

**Des voix:** Bravo!

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** C'est une très bonne idée. Bonne fête des Mères! Cela m'inclut moi-même, ainsi que toutes les mères en cette Chambre.

Comme il est 13 h 30, la Chambre procédera maintenant à l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

### LA LOI SUR LA CONCURRENCE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-249, Loi modifiant la Loi sur la concurrence, dont le comité a fait rapport avec proposition d'amendement.

**M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.)** propose: Que le projet de loi C-249, Loi modifiant la Loi sur la concurrence, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

(La motion est adoptée.)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec le consentement de la Chambre, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. Dan McTeague** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, tout d'abord, j'aimerais remercier le député d'en face qui a attiré l'attention de la Chambre pour souligner la Fête des mères.

Je souhaite une bonne Fête des mères à toutes mes commettantes ainsi qu'à toutes les Canadiennes qui célébreront cette journée importante.

[Traduction]

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-249. Cela fait un bail. Le projet de loi vise à apporter une modification de taille à la Loi sur la concurrence. Je remercie le Comité de l'industrie, notamment son président, le député de St. Catharines, ainsi que le vice-président, mon collègue de l'Alliance, et les députés des autres partis pour avoir contribué à nous faire franchir ce jalon important en ce qui a trait à l'examen des projets de loi d'initiative parlementaire.

Le projet de loi découle du besoin de s'assurer que l'échappatoire créée en 1986, qui permet des activités anticoncurrentielles, ne puisse être utilisée à moins que des facteurs autres que l'efficacité n'entrent en ligne de compte. Il a été question à la Chambre du cas de Superior Propane et du danger d'une fusion préjudiciable. On s'est aperçu à ce moment-là que le texte de la loi avait grandement besoin d'être modifié.

Je suis heureux de voir que la version amendée du projet de loi C-249 jouit de l'appui de la Commission de la concurrence, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et d'un nombre considérable d'associations de consommateurs partout au pays.

Comme l'a déclaré au comité le commissaire à la concurrence le 31 mars dernier:

Le projet de loi veut assurer que nous ne laissons pas de côté les consommateurs lorsque nous examinons les fusions impliquant des gains en efficacité. Il devrait aussi sauvegarder la concurrence et ce, au profit des consommateurs et de l'économie canadienne.

*Initiatives parlementaires*

Je tiens à signaler que nulle part ailleurs dans le monde, ni aux États-Unis, ni en Europe, ni en Australie, nulle part ailleurs, on ne peut invoquer des gains en efficacité pour promouvoir une fusion qui pourrait être préjudiciable pour les consommateurs et nuire à la concurrence. D'autres mécanismes sur le plan de la concurrence visent toujours à au moins équilibrer les intérêts des consommateurs et ceux des personnes qui tentent de faire certaines innovations et de réaliser des gains en efficacité.

Malheureusement, on a laissé dans la loi une vaste place pour l'interprétation. Comme le comité l'a souligné à juste titre assez clairement, il est légitime et opportun que le Parlement règle complètement ce problème. Le commissaire a aussi dit que la loi est un document public important qui donne aux consommateurs l'assurance que des gains en efficacité quantifiables seront traités comme il se doit.

À propos des gains en efficacité, voici ce qu'a signalé l'ex-président de la Federal Trade Commission, Robert Pitofsky:

À mon avis, l'acceptation et la clarification du rôle des gains en efficacité invoqués à l'appui des fusions ont été, somme toute, un progrès utile aux États-Unis. En l'absence de gains en efficacité importants, les agences de réglementation et les juges sont beaucoup plus à l'aise de déclarer anticoncurrentielles certaines fusions...

Ce qui l'inquiétait, et ses préoccupations ressemblent beaucoup à celles que nous avons au Canada, c'était que les gains ne sont acceptables que s'ils sont susceptibles d'être transmis aux consommateurs et qu'il n'y a pas moyen d'augmenter l'efficacité d'une manière beaucoup moins anticoncurrentielle.

Mais surtout, certains groupes et organisations qui, depuis des années, ont beaucoup de craintes par rapport à ce précédent et au libellé de la loi sont d'accord pour dire que l'on ne devrait pas, quand on étudie un projet de fusion, tenir uniquement compte des gains en efficacité; il faudrait aussi les comparer à tous les autres facteurs. L'amendement proposé par le Comité de l'industrie est opportun et juste, et je pense que le Parlement doit adopter ce projet de loi. Je tiens aussi à dire que je suis heureux d'avoir l'appui des députés du parti ministériel et du Bureau de la concurrence.

• (1335)

**M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi et de s'intéresser aussi vivement à la Loi sur la concurrence. Comme il dit lui-même que son gouvernement appuie ce projet de loi, je suppose que cette mesure aura avant longtemps force de loi.

Je tiens à formuler quelques réserves à l'endroit de ce projet de loi car, après mûre réflexion, l'Alliance et moi-même, surtout, avons décidé de ne pas l'appuyer.

Je veux commencer aujourd'hui par parler d'économie, d'efficacité et de distribution de la richesse. Que nous le voulions ou non, la Loi sur la concurrence vise à créer de la richesse. La société souhaite évidemment avoir un certain contrôle sur la richesse et sa distribution, mais nous dépendons en grande partie de la capacité du marché à s'autoréguler. Le sujet est complexe, car il soulève la question de la distribution de la richesse. Ce qui est intéressant dans ce projet de loi, c'est qu'il accorderait un autre mandat au commissaire à la concurrence, à savoir celui de prendre des décisions concernant la distribution de la richesse.

La question de la distribution de la richesse ou de la façon de diviser la tarte est en soi une question politique. Qui mérite le plus gros morceau? Qui mérite le plus petit? Qui divise la tarte? Ce sont certes là des questions pour des représentants élus et responsables, et non pour des fonctionnaires ou des tribunaux administratifs. L'autre

problème épineux avec la distribution de la richesse, c'est que dès que l'on commence à y songer, l'efficacité est oubliée. Si l'on tient compte du temps et des efforts que le gouvernement consacre à la redistribution, si l'on considère certains organismes d'expansion régionale et si l'on considère le programme Partenariat technologique Canada, on se rend compte que les politiciens s'intéressent surtout à la question de savoir qui aura l'argent et non à celle de s'assurer de la santé de l'économie sous-jacente pour équilibrer les choses.

D'autres donneront leur interprétation du projet de loi. Voici la mienne.

Conformément à la Loi sur la concurrence, le commissaire à la concurrence a le pouvoir de contester les fusions qui risquent de réduire ou d'empêcher la concurrence. Les parties au fusionnement peuvent défendre leur cause en fonction de ce qu'on appelle à l'heure actuelle l'argument de l'efficacité. Un tel argument est valable lorsque le fusionnement débouche vraisemblablement sur des gains et une efficacité du marché qui excéderaient et donc annuleraient les effets prétendument monopolistiques du fusionnement.

Pourquoi cette théorie économique technique pose-t-elle un problème? Eh bien, c'est à cause d'un cas important. Lorsque la société Superior Propane a proposé une fusion avec ICG en 1998, on a jugé que la nouvelle entreprise allait probablement détenir 70 p. 100 du marché national du propane. Cela lui aurait permis de devenir pratiquement un monopole en tant que fournisseur de propane sur 16 marchés locaux, surtout dans la région de l'Atlantique. Le Bureau de la concurrence a jugé cette fusion contraire à la concurrence et l'a donc contestée.

Les sociétés Superior et ICG ont défendu leur fusion en utilisant le moyen de défense fondé sur les gains en efficacité. C'est une défense technique et complexe. Elle est visée par l'article 96 de la Loi sur la concurrence. Elle évalue les avantages sociaux d'une fusion, quant à savoir si oui ou non un prix légèrement supérieur imposé aux consommateurs est plus important que les gains en efficacité obtenus grâce à la création d'une nouvelle entreprise.

En fin de compte, le fusionnement de Superior et d'ICG a été permis, car les gains en efficacité découlant de ce dernier accroissaient la compétitivité de l'industrie canadienne du propane en réduisant les chevauchements et en permettant à l'entreprise d'avoir une production plus efficace. En d'autres termes, l'augmentation de productivité découlant du fusionnement a été jugée plus importante que les coûts possibles pour le consommateur, ces coûts n'étant pas connus avec certitude. On en est arrivé à un chiffre dans ce cas-ci. On a déterminé que les répercussions sur les Canadiens à faible revenu pourraient s'élever à jusqu'à 8,6 millions de dollars. Les avantages du fusionnement grâce à des gains en efficacité, des économies d'échelle et d'autres répercussions positives s'élevaient quant à eux à 29 millions de dollars.

Le projet de loi C-249 essaie de clarifier le moyen de défense basé sur les gains en efficacité en limitant l'application de ce moyen de défense. Cependant, le parrain du projet de loi, le député qui vient d'intervenir, vient d'expliquer qu'il a amendé son propre projet de loi, chose qui ne se produit pas normalement. Il a cherché à l'amender, car il jugeait qu'il serait beaucoup mieux sous sa forme actuelle.

Que ce soit sous sa forme originale ou sa forme amendée actuelle, l'Alliance canadienne ne peut simplement souscrire au projet de loi C-249. Il y a plusieurs raisons à cela et je voudrais vous les préciser.

*Initiatives parlementaires*

Tout d'abord, dans le cadre d'audiences menées au cours des trois dernières années sur la question de la concurrence, les membres alliés du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie ont sans cesse fait valoir que les consommateurs et les producteurs canadiens étaient mieux servis non pas par un tribunal ou une intervention gouvernementale sur le marché, mais par une véritable concurrence entre les entreprises.

• (1340)

La politique sur la concurrence devrait viser non à protéger les particuliers ou des entreprises, mais à faciliter la concurrence même. Par conséquent, une autre intervention sur le marché, comme ce que prévoient aussi bien le projet de loi que l'amendement, ne favorisera pas forcément la concurrence, mais pourrait permettre à des instances gouvernementales de s'ingérer dans la concurrence.

Deuxièmement, le Comité de l'industrie a recommandé en avril 2002 la mise sur pied d'un groupe d'experts pour étudier le rôle des gains d'efficacité dans la Loi sur la concurrence. Si le comité permanent a formulé cette recommandation, c'est que le moyen de défense fondé sur les gains d'efficacité a été un problème au Bureau de la concurrence. Juste au moment où le tribunal finissait par accepter les lignes directrices du bureau sur le traitement des gains d'efficacité selon le critère du surplus total, le bureau a renoncé à ses lignes directrices.

Le comité permanent a également recueilli le point de vue de témoins au sujet des problèmes posés par le calcul exact des gains d'efficacité. Bien entendu, il n'y a pas beaucoup de députés qui sont experts en économétrie, mais il s'agit d'une discipline qui permet d'étudier l'avenir des gains d'efficacité et de faire des prévisions. Même les experts dans ce domaine ont du mal à se débrouiller.

Je dois signaler ici que le Bureau de la concurrence a commandé à des experts et reçu une étude complète sur le traitement des gains d'efficacité dans l'examen des fusions. Toutefois, il s'agissait d'une étude sur des administrations internationales différentes, alors que le comité permanent a demandé une étude sur le rôle que les gains d'efficacité doivent jouer à l'égard de tous les articles de la Loi sur la concurrence prévoyant un examen en droit civil. À notre avis, il s'agit là d'une différence subtile, mais de la plus grande importance.

Le comité voulait aussi faire étudier cette question d'une façon plus large pour des raisons d'ordre historique. Permettez-moi de citer le témoignage que l'Association du Barreau canadien a présenté au comité:

Nous croyons comprendre que l'article 96 a été ajouté à l'ensemble des modifications adoptées en 1986 en partie pour répondre aux inquiétudes du milieu des affaires au sujet des dispositions sur les fusions, alors toutes nouvelles. Il est particulièrement important de modifier [le moyen de défense fondé sur les gains d'efficacité] seulement après mûre réflexion et après avoir donné l'occasion d'élargir le débat public. Dans certains milieux, on pense que cela faisait partie d'une entente sur la façon dont il faudrait modifier la loi.

La troisième raison pour laquelle l'Alliance ne peut souscrire au projet de loi concerne encore une fois l'ingérence de l'État sur le marché, plus précisément aux fins de ce que le gouvernement appelle la répartition de la richesse. Peu importe la lecture que nous faisons du projet de loi ou de l'amendement, il changera la Loi sur la concurrence en demandant au Bureau de la concurrence d'intervenir dans la répartition de la richesse. C'est un rôle qui ne lui convient guère. Il existe d'autres mécanismes, par exemple le régime fiscal, qui sont mieux en mesure de s'occuper de la répartition de la richesse et du revenu. L'esprit de l'amendement rejoint celui du projet de loi initial où le parrain voulait que les «gains en efficacité [soient transmis] aux clients dans un délai raisonnable sous la forme d'une diminution de prix».

À l'Alliance canadienne, nous croyons que le marché est mieux en mesure de régler ces questions que n'importe quelle formule proposée par le Parlement.

L'article 96 doit en théorie aider le Canada à créer une économie plus productive. Comme le dit la Chambre canadienne de commerce:

Contrairement aux lois antitrusts des États-Unis qui visent à protéger et à avantager directement les consommateurs, notre [Loi sur la concurrence] cherche à faire en sorte que les cadres du marché soient en place pour favoriser la concurrence et l'efficacité des marchés, ce qui se traduira par des avantages dont bénéficieront toutes les couches de la société.

Finalement, nous sommes d'avis que les consommateurs canadiens sont mieux servis, pas par un tribunal ou par l'intervention de l'État, mais par une véritable concurrence entre entreprises. La priorité de la politique sur la concurrence ne devrait pas être de protéger des particuliers ou des entreprises individuels, mais d'encourager la concurrence. Le ministre de l'Industrie devrait faire en sorte que la concurrence entre entreprises soit en tête des priorités du gouvernement, et les libéraux devraient déployer un effort concerté en vue de réduire la réglementation et l'ingérence de l'État sur le marché.

• (1345)

[Français]

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Madame la Présidente, d'entrée de jeu, je voudrais dire que le Bloc québécois appuiera le projet de loi C-249. Je rappelle que ce projet de loi vise à modifier la Loi sur la concurrence afin de préciser les pouvoirs du Tribunal de la concurrence de rendre ou non une ordonnance dans le cas d'un fusionnement si les gains en efficacité sont prévus ou si une position dominante dans un marché serait créée ou renforcée.

Je pense qu'il est important, pour être capable d'évaluer les modifications proposées par le projet de loi, de se rappeler ce qu'est le libellé actuel de l'article 96(1) de la Loi sur la concurrence. Il se lit à peu près comme suit:

Le tribunal ne rend pas l'ordonnance prévue à l'article 92 [...]

Cet article vise à répartir les éléments d'actifs ou toute autre mesure.

[...] dans les cas où il est conclu que le fusionnement, réalisé ou proposé, qui fait l'objet de la demande a pour effet ou aura vraisemblablement pour effet d'entraîner des gains en efficacité, que ces gains surpasseront et neutraliseront les effets de l'empêchement ou de la diminution de la concurrence qui résulteront ou résulteraient vraisemblablement du fusionnement réalisé ou proposé, et que ces gains ne seraient pas réalisés si l'ordonnance était rendue.

On voit dans le libellé actuel que si dans la cause entendue par le tribunal les parties impliquées sont capables de faire la démonstration que le fusionnement aura pour effet d'entraîner des gains en efficacité plus importants que les effets d'une diminution de la concurrence, le tribunal ne pourra pas exiger la dissolution d'un fusionnement, même si les préjudices à la concurrence sont extrêmement importants. C'est l'article actuel, et on voit qu'il est peu nuancé au plan de la preuve qui pourrait être apportée quant aux gains en efficacité.

Dans l'amendement proposé—je vais en lire juste une partie—pour déterminer l'application de l'article 92:

[...] le Tribunal peut évaluer, outre les facteurs dont il peut tenir compte aux termes de l'article 93, si le fusionnement réalisé ou proposé a eu pour effet ou aura vraisemblablement pour effet d'entraîner des gains en efficacité qui apporteront des avantages aux consommateurs, notamment des prix compétitifs ou un choix dans les produits, et qui ne seraient vraisemblablement pas réalisés en l'absence de ce fusionnement.

*Initiatives parlementaires*

On voit que dans l'amendement qui nous est proposé par le projet de loi C-249, on demande plutôt au Tribunal de la concurrence d'évaluer si la possibilité d'un fusionnement aurait pour effet d'entraîner des gains en efficacité qui profiteraient aux consommateurs, pour ensuite décider s'il peut ou non appliquer l'ordonnance prévue à l'article 92.

On note ici que l'esprit de ce projet de loi est de préciser à qui bénéficieront les gains en efficacité. On permet au Tribunal de la concurrence d'avoir une balise beaucoup plus précise que dans l'article actuel de la Loi sur la concurrence. Déjà, on constate la différence.

À partir de ce qui nous est proposé, il y a quatre éléments qui nous semblent plaider en faveur du projet de loi C-249. Le premier, c'est que le projet de loi limite l'importance, pour ce qui est de l'étude que le Bureau de la concurrence doit faire, à accorder aux gains d'efficacité dans les cas de fusionnement. On limite la portée de la défense que permet l'interprétation de l'article actuel. On permet de limiter cette portée aux gains d'efficacité qui profitent aux consommateurs, et non pas qui profitent simplement à l'actionnaire ou à des consommateurs étrangers.

On sait que dans l'affaire Supérieur Propane, la compagnie avait justement, dans le cas d'un fusionnement, plaidé les gains d'efficacité sans aucune nuance. Lors de la rencontre du comité, mon ami et collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques avait demandé à Thomas Ross, du Bureau de la concurrence, si l'adoption du projet de loi C-249 aurait permis au tribunal de mieux cerner la cause étudiée. On sait que finalement le bureau a décidé de ne pas en appeler de la décision du Tribunal de la concurrence, même s'il considérait qu'il y avait énormément de préjudices dans le fusionnement proposé. M. Ross a répondu qu'effectivement, si le projet de loi C-249 avait existé, ils auraient été en mesure de mieux baliser et peut-être empêcher ce fusionnement en vertu du fait que les gains d'efficacité, même s'ils sont présents, ne profiteront vraisemblablement pas aux consommateurs.

Donc, le premier avantage du projet de loi, c'est qu'il permet de limiter l'importance des gains d'efficacité et de limiter aussi la défense que permet l'interprétation de l'article actuel.

● (1350)

Deuxièmement, ce qui est clairement spécifié dans le projet de loi, c'est que ce ne sont pas dans l'ensemble des éléments pertinents pour juger si un fusionnement est acceptable. On précise très particulièrement que les gains en efficacité doivent procurer un avantage net aux consommateurs canadiens et québécois, pas à n'importe quels consommateurs. L'intervenant précédent disait que la Loi sur la concurrence vise d'abord à créer la richesse; il me semble que l'objectif ultime de la Loi sur la concurrence n'est pas d'abord de créer la richesse, mais de s'assurer que les consommateurs auront accès à des produits diversifiés, de qualité et à des prix compétitifs.

Dans ce sens, il me semble que l'élément apporté par le projet de loi C-249 se rapproche beaucoup plus de l'objectif premier de la Loi sur la concurrence. C'est donc le deuxième argument qui, selon nous, milite en faveur de l'adoption du projet de loi C-249.

Le troisième, c'est qu'il permet un meilleur équilibre entre les intérêts des consommateurs et des actionnaires dans un projet de fusion. Ce n'est pas le cas avec l'article actuel, on va vérifier à qui vont profiter les gains d'efficacité. C'est bien sûr un exercice qui sera extrêmement difficile, mais c'est un exercice qui est nécessaire.

Comme vous le savez probablement, madame la Présidente, je siège au Comité permanent des finances. On vient récemment de déposer un rapport sur la fusion des banques. Toute la toile de fond

des recommandations que nous avons faites au ministre des Finances dans ce rapport était basée là-dessus, c'est-à-dire que oui, les fusions bancaires peuvent sûrement servir l'intérêt des actionnaires des banques dans le développement à l'échelle internationale de leurs activités, toutefois nous, comme parlementaires et représentants du peuple, devons nous assurer que s'il y a fusion bancaire, les consommateurs et les épargnants canadiens et québécois, de même que les communautés, en bénéficieront aussi. Parce qu'on sait que les banques, même si ce sont des entreprises privées, donnent des services quasi publics. Ainsi, les comptes de ces banques continueront d'être accessibles.

Dans les différentes recommandations que nous faisons, nous demandons au Bureau de la concurrence, entre autres dans son étude, et au gouvernement qu'advenant un projet de fusion bancaire, on s'assure que les gains d'efficacité et les économies d'échelle profiteront non seulement aux actionnaires, mais aux consommateurs, aux communautés et aux épargnants et, particulièrement aux petites et moyennes entreprises.

Il me semble que si le projet de loi C-249 était adopté, cela irait tout à fait dans le sens des préoccupations du Comité permanent des finances concernant les fusions bancaires. On sait que ce sera un sujet extrêmement chaud. Je ne m'attends pas à ce qu'il y en ait avant la fin de la course au leadership du Parti libéral du Canada, car ce serait évidemment un sujet extrêmement épineux pour les candidats en présence, cependant, on sait qu'une fois que la course sera terminée, peut-être après la prochaine élection fédérale—on n'est pas naïfs—, il y aura des projets de fusion des banques.

Nous avons donc tout intérêt à ce que le projet de loi C-249 soit adopté pour baliser le travail du Bureau de la concurrence concernant les projets de fusions bancaires. C'était donc là le troisième argument.

Le quatrième et dernier argument veut que la Loi sur la concurrence modifiée par le projet de loi C-249 soit beaucoup plus conforme aux objectifs d'une politique publique comme celle de la Loi sur la concurrence. Quel est le but de nos lois? Elles visent à servir l'intérêt commun, pas les intérêts privés, et à défendre la majorité des citoyens et citoyennes. Dans ce cas-ci, il me semble que l'adoption du projet de loi C-249 irait dans le sens d'une politique publique beaucoup plus conforme aux objectifs qu'elle doit viser.

Je termine en disant que la Loi sur la concurrence, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, vise à contrer une tendance qui est tout à fait naturelle sur nos marchés capitalistes. Quant à une certaine concentration des activités soit en oligopole soit en monopole, on sait qu'on a des lois pour réglementer les monopoles et qu'on surveille la situation concernant les oligopoles. On sait qu'actuellement, il y a beaucoup de débats concernant les pétrolières et le prix de leurs activités au raffinage. Mais pourquoi s'est-on donné cela? Parce qu'on sait que la concentration des entreprises affecte la productivité. Au bout du compte, quand on n'a plus de concurrents, on n'a plus à être très productifs. Cela affecte à la fois la qualité des biens et services. Cela affecte les prix et aussi la croissance économique.

Donc, non seulement la concurrence est au service des consommateurs, mais aussi de la croissance économique, et dans ce sens-là, le projet de loi C-249 doit être adopté. Comme je le mentionnais d'entrée de jeu, le Bloc québécois appuiera ce projet de loi.

Je termine moi aussi en souhaitant une bonne fête des Mères à toutes les mères du Québec et du Canada.

*Initiatives parlementaires*

● (1355)

[Traduction]

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Madame la Présidente, je suis ravi d'intervenir au sujet du projet de loi C-249, Loi modifiant la Loi sur la concurrence. Je félicite le député de Pickering—Ajax—Uxbridge d'avoir fait diligence avec ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Il est question dans le projet de loi C-249 de l'équilibre des pouvoirs entre les entreprises et les consommateurs, entre les puissants et les faibles. La mesure modifie la Loi sur la concurrence de façon à préciser les pouvoirs du Tribunal de la concurrence quand il rend une ordonnance dans le cas d'un fusionnement qui, s'il est approuvé, créerait une situation de monopole ou de quasi-monopole aux dépens et au détriment des consommateurs et de la concurrence.

Ce projet de loi aurait pour effet de donner au Tribunal de la concurrence une plus grande marge de manoeuvre pour approuver ou désapprouver les fusionnements. De l'avis du député qui a proposé le projet de loi, l'article 96 de la Loi sur la concurrence est obsolète et doit être modifié pour protéger les consommateurs contre les fusionnements qui favoriseraient la création de monopoles ou de quasi-monopoles avec toutes les conséquences négatives qui en découlent.

Les gens des Prairies ont l'expérience des monopoles ou des quasi-monopoles car nous avons longtemps protesté contre l'emprise exercée par les grandes sociétés ferroviaires et céréalières aujourd'hui et dans le passé sur la communauté agricole et sur d'autres expéditeurs de produits primaires. C'est pourquoi j'ai été particulièrement intrigué d'entendre le député allianciste s'exprimer contre cette initiative. L'Alliance prétend défendre les intérêts des Canadiens de l'Ouest, mais, malheureusement, elle n'a rien compris en ce qui concerne ce projet de loi.

La situation de quasi-monopole continue d'exister dans une grande mesure dans les Prairies et nos agriculteurs continuent d'en faire les frais. Les taux de fret augmentent en flèche, que ce soit pour les sociétés céréalières, pour les fabricants d'équipement, de tracteurs, de moissonneuses-batteuses, de pulvérisateurs et autres, ou pour les producteurs d'engrais chimiques. Nous nous retrouvons dans cette situation essentiellement parce qu'Ottawa s'est défilé devant ses responsabilités qui consistent à réglementer ces quasi-monopoles dans l'intérêt public.

Récemment, nos localités plus petites ont elles aussi souffert de la fusion d'Air Canada avec Canadian. Dans cette transaction, Air Canada a soutenu qu'elle accroîtrait l'efficacité du secteur du transport aérien. Reste à savoir pour qui: pour la compagnie elle-même, ou pour les passagers et les consommateurs au service desquels elle est censée servir?

Au cours de la trente-sixième législature, nous avons dû réagir à la menace de fusionnement des grandes banques qui soutenaient qu'elles n'en seraient que plus efficaces. Malheureusement, cette question pourrait bien revenir à l'ordre du jour de nos travaux dans un avenir pas si lointain. Il reste toujours à savoir pour qui ce serait efficace, la banque ou le retraité âgé dont la succursale ferme ses portes; la banque ou le caissier ou la caissière qui perd son emploi? Notre parti et notre caucus ont été sur la ligne de front, avec mon collègue de Regina—Qu'Appelle, dans cette lutte contre le fusionnement des banques, et c'est une lutte qui a été gagnée, du moins temporairement.

Je veux faire remarquer au député qui propose le projet de loi C-249 que je ne vois nulle part dans sa documentation ou dans son témoignage devant le comité de référence aux travailleurs. Il parle

des consommateurs, et il a raison, mais tout fusionnement important entraîne presque inévitablement des pertes d'emplois, ce qui a un effet négatif sur les gens, les familles et les communautés.

Le comité de l'industrie, des sciences et de la technologie a examiné le projet de loi C-249 et entendu notamment le témoignage de Konrad von Finckenstein, le commissaire à la concurrence. Le commissaire a déclaré alors que le projet de loi était une solution de rechange réaliste au statu quo. D'après mon interprétation, le commissaire à la concurrence pense que le projet de loi est trop favorable aux fusionnements et aimerait avoir la possibilité de moderniser les mesures législatives liées à la Loi sur la concurrence.

Il croit sans doute que le projet de loi C-249 serait utile sous ce rapport parce qu'il ferait en sorte que non seulement les entreprises concernées, mais aussi les consommateurs, profitent des gains en efficacité que l'on attend d'un fusionnement.

Le milieu des affaires n'est pas unanime à ce sujet. Je constate que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante est en faveur du projet de loi, mais que ce n'est pas le cas de la Chambre de commerce du Canada. Voilà encore une fois qui appelle peut-être des solutions venant du marché et qui explique pourquoi l'Alliance canadienne refuse d'appuyer ce projet de loi.

● (1400)

Je soupçonne que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante s'oppose à cela parce qu'elle parle au nom des petites entreprises à qui les fusions de grosses sociétés risquent de faire mal, alors que la Chambre de commerce représente essentiellement les grosses sociétés au Canada.

En résumé, je pense que le projet de loi C-249 améliorera la Loi sur la concurrence en protégeant les gens contre les fusionnements cyniques et voraces, et je suis heureux d'y prêter mon appui.

**M. Dan McTeague (Pickering—Ajax—Uxbridge, Lib.):** Madame la Présidente, je suis heureux des commentaires qui ont été formulés et je félicite et remercie mes collègues du travail qu'ils ont fait.

Nous savons que les lois sont souvent imparfaites, mais, en tant que parlementaires, nous essayons de temps à autre de les modifier afin de leur acquérir un meilleur appui. Je suis heureux de dire que l'enjeu en vaut la peine, comme la Chambre le fera valoir au moment approprié. J'espère que nous pourrions adopter ce projet de loi dès que possible de manière à ce que le dangereux précédent établi par rapport au statu quo ne puisse être utilisé de sitôt. Ce serait agir de façon responsable.

Je signale à mon collègue du Nouveau Parti démocratique que la mesure serait aussi importante pour les consommateurs que pour les travailleurs. Ce projet de loi est important pour les Canadiens et il montre bien que les députés peuvent et doivent s'intéresser à des questions auxquelles le gouvernement n'a habituellement pas l'occasion de s'intéresser. Le processus des initiatives parlementaires fonctionne bien.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

*Initiatives parlementaires*

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 14 mai, au début de la période des initiatives parlementaires.

[Français]

**M. Dan McTeague:** Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre tous les partis. Il y a une entente pour différer le vote par appel nominal demandé sur le projet de loi C-249, à 15 heures, le mardi 13 mai 2003.

[Traduction]

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Les députés sont-ils d'accord pour que le vote soit reporté au mardi 13 mai?

**Des voix:** D'accord.

**M. Paul Szabo:** Madame la Présidente, je propose que nous nous considérions qu'il est 14 h 30.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président suppléant (Mme Bakopanos):** Comme il est 14 h 03, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h03.)



**ANNEXE**

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR  
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION  
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;  
COMITÉS DE LA CHAMBRE,  
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,  
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

**OCCUPANTS DU FAUTEUIL**

**Le Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. BOB KILGER

**Le vice-président des comités pléniers**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**Le vice-président adjoint des comités pléniers**

MME ELENI BAKOPANOS

---

**BUREAU DE RÉGIE INTERNE**

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brisson, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency— Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood—St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
VACANCE .....	Perth—Middlesex .....	Ontario .....	
VACANCE .....	Témiscamingue .....	Québec .....	
VACANCE .....	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière .....	Québec .....	

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC - Parti progressiste-conservateur; Ind. - indépendant

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>ALBERTA (26)</b>		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)</b>		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)</b>		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
<b>MANITOBA (13)</b>		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood—St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
<b>NOUVEAU-BRUNSWICK (10)</b>		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
<b>NOUVELLE-ÉCOSSE (11)</b>		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
<b>NUNAVUT (1)</b>		
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Lib.
<b>ONTARIO (101)</b>		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keys, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le Vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve, secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Perth—Middlesex	

### QUÉBEC (69)

Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carignan, Jean-Guy.....	Québec-Est .....	Lib. ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada .....	Outremont .....	Lib.
Charbonneau, Yvon.....	Anjou—Rivière-des-Prairies.....	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre .....	Saint-Maurice .....	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.....	Bourassa .....	Lib.
Cotler, Irwin .....	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul .....	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques .....	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine .....	Laval-Centre.....	BQ
Desrochers, Odina .....	Lotbinière—L'Érable.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales.....	Saint-Laurent—Cartierville .....	Lib.
Discepola, Nick .....	Vaudreuil—Soulanges .....	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec).....	Beauce .....	Lib.
Duceppe, Gilles.....	Laurier—Sainte-Marie .....	BQ
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.....	Portneuf.....	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.....	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok .....	Lib.
Folco, Raymonde .....	Laval-Ouest.....	Lib.
Fournier, Ghislain .....	Manicouagan .....	BQ
Frulla, Liza.....	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles .....	Lib.
Gagnon, Christiane .....	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Champlain .....	BQ
Gagnon, Sébastien .....	Lac-Saint-Jean—Saguenay .....	BQ
Gaudet, Roger .....	Berthier—Montcalm .....	BQ
Gauthier, Michel .....	Roberval .....	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne .....	Jonquière .....	BQ
Guay, Monique .....	Laurentides .....	BQ
Guimond, Michel .....	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans .....	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale .....	Chicoutimi—Le Fjord .....	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada .....	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine .....	Lib.
Laframboise, Mario.....	Argenteuil—Papineau—Mirabel .....	BQ
Lalonde, Francine.....	Mercier .....	BQ
Lancôt, Robert .....	Châteauguay.....	BQ
Lebel, Ghislain.....	Chambly .....	Ind.
Lincoln, Clifford .....	Lac-Saint-Louis .....	Lib.
Loubier, Yvan .....	Saint-Hyacinthe—Bagot .....	BQ
Marceau, Richard .....	Charlesbourg—Jacques-Cartier.....	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.....	Beauharnois—Salaberry .....	Lib.
Martin, L'hon. Paul .....	LaSalle—Émard.....	Lib.
Ménard, Réal.....	Hochelaga—Maisonneuve.....	BQ
Normand, L'hon. Gilbert .....	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet .....	Lib.
Pacetti, Massimo .....	Saint-Léonard—Saint-Michel .....	Lib.
Paquette, Pierre .....	Joliette .....	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi.....	Lib.
Patry, Bernard.....	Pierrefonds—Dollard .....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.
VACANCE	Lévis-et-Chute-de-la-Chaudière	
VACANCE	Témiscamingue	

#### SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Liberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

#### TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (4)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

---

Nom	Circonscription	Affiliation politique
<b>TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)</b>		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic .....	Lib.
<b>YUKON</b>		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

# LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 9 mai 2003 — 2<sup>e</sup> Session, 37<sup>e</sup> Législature)

## AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

**Président:** Raymond Bonin

**Vice-présidents:** Nancy Karetak-Lindell  
Maurice Vellacott

Gérard Binet  
Serge Cardin  
David Chatters  
Stan Dromisky

John Godfrey  
Charles Hubbard  
Yvan Loubier

Inky Mark  
Pat Martin  
Anita Neville

Brian Pallister  
Julian Reed  
Benôit Serré

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
André Bachand  
Claude Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
Joe Clark  
Joe Comartin  
Paul Crête

John Cummins  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Ghislain Fournier  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill

Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Robert Lanctôt  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Richard Marceau  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Charlie Penson

Gilles-A. Perron  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Jean-Yves Roy  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

**Président:** Bernard Patry

**Vice-présidents:** Stockwell Day  
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	John Harvard	Alexa McDonough	(18)
Murray Calder	John Duncan	André Harvey	Deepak Obhrai	
Aileen Carroll	Art Eggleton	Francine Lalonde	Karen Redman	
Bill Casey	Mark Eyking	Keith Martin		

### Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Svend Robinson
Rob Anders	Raymonde Folco	James Lunney	Yves Rocheleau
David Anderson	Paul Forseth	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
André Bachand	Cheryl Gallant	Gurbax Malhi	Werner Schmidt
Claude Bachand	Peter Goldring	Inky Mark	Carol Skelton
Roy Bailey	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Sue Barnes	Gurmant Grewal	Brian Masse	Kevin Sorenson
Colleen Beaumier	Deborah Grey	Philip Mayfield	Bob Speller
Leon Benoit	Art Hanger	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Mac Harb	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Stephen Harper	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Rick Borotsik	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Scott Brison	John Herron	Shawn Murphy	Myron Thompson
Andy Burton	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Chuck Cadman	Jay Hill	Pat O'Brien	Tony Valeri
Rick Casson	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Pierre Paquette	Joseph Volpe
Joe Clark	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Elsie Wayne
Paul Crête	Dale Johnston	Beth Phinney	Randy White
John Cummins	Gerald Keddy	James Rajotte	Ted White
Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Antoine Dubé	Karen Kraft Sloan	John Reynolds	Lynne Yelich
Reed Elley			

## SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

**Président:** Mac Harb

**Vice-présidents:** Stéphane Bergeron  
Mark Eyking

Bill Blaikie	Rick Casson	Bob Speller	Tony Valeri	(9)
Bill Casey	Pat O'Brien			

## SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**Président:** Irwin Cotler

**Vice-présidents:** Colleen Beaumier  
Deepak Obhrai

Bill Casey	Gurbax Malhi	Svend Robinson	Yves Rocheleau	(9)
Karen Kraft Sloan	Beth Phinney			

## CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

**Président:** Joe Fontana

**Vice-présidents:** Madeleine Dalphond-Guiral  
Jerry Pickard

Diane Ablonczy  
Sarkis Assadourian  
John Bryden  
Yvon Charbonneau

Libby Davies  
Sophia Leung  
Inky Mark

Grant McNally  
John O'Reilly  
Massimo Pacetti

David Price  
Yves Rocheleau  
Lynne Yelich

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Bill Blaikie  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer

Dale Johnston  
Jim Karygiannis  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Francine Lalonde  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Keith Martin  
Brian Masse  
Philip Mayfield  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Anita Neville  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Joseph Volpe  
Judy Wasylcyia-Leis  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams

---

**COMPTES PUBLICS****Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb  
Beth PhinneyColleen Beaumier  
Odina Desrochers  
John Finlay  
Paul ForsethRoger Gaudet  
Gerald Keddy  
Sophia Leung  
Steve MahoneyPhilip Mayfield  
Val Meredith  
Shawn MurphyMassimo Pacetti  
Tony Tirabassi  
Judy Wasylycia-Leis

(17)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Bev DesjarlaisNorman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim JafferDale Johnston  
Jason Kenney  
Robert Lanctôt  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Grant McNally  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
Gilles-A. Perron  
James Rajotte  
Scott Reid  
John ReynoldsGerry Ritz  
Jacques Saada  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Joseph Volpe  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
Lynne Yelich

## DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

**Président:** David Pratt

**Vice-présidents:** David Price  
Elsie Wayne

Rob Anders	Bill Blaikie	Dominic LeBlanc	Lawrence O'Brien	(16)
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Joe McGuire	Janko Peric	
Leon Benoit	Ivan Grose	Anita Neville	Louis Plamondon	
Robert Bertrand				

### Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Yvan Loubier	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Gary Lunn	John Reynolds
David Anderson	Peter Goldring	James Lunney	Gerry Ritz
André Bachand	Jim Gouk	Peter MacKay	Svend Robinson
Roy Bailey	Gurmant Grewal	John Maloney	Werner Schmidt
Rex Barnes	Deborah Grey	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Monique Guay	Keith Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Art Hanger	Pat Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Stephen Harper	Philip Mayfield	Larry Spencer
Scott Brison	Richard Harris	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Andy Burton	Loyola Hearn	Grant McNally	Peter Stoffer
Chuck Cadman	John Herron	Dan McTeague	Chuck Strahl
Bill Casey	Grant Hill	Val Meredith	Greg Thompson
Rick Casson	Jay Hill	Rob Merrifield	Myron Thompson
Marlene Catterall	Howard Hilstrom	Bob Mills	Vic Toews
David Chatters	Betty Hinton	James Moore	Rose-Marie Ur
Joe Clark	Rahim Jaffer	John O'Reilly	Maurice Vellacott
John Cummins	Dale Johnston	Deepak Obhrai	Randy White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Brian Pallister	Ted White
Norman Doyle	Jason Kenney	Charlie Penson	John Williams
Stan Dromisky	Francine Lalonde	Carmen Provenzano	Bob Wood
John Duncan	Wendy Lill	James Rajotte	Lynne Yelich
Reed Elley			

## SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

**Président:** Bob Wood

**Vice-président:**

Roy Bailey	Ivan Grose	Louis Plamondon	Rose-Marie Ur	(9)
Bill Blaikie	Dan McTeague	Carmen Provenzano	Elsie Wayne	



## ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Président:** Charles Caccia

**Vice-président:** John Herron

Mark Assad  
Roy Bailey  
Bernard Bigras  
Joe Comartin

Sébastien Gagnon  
Joe Jordan  
Rick Laliberte  
Gary Lunn

Bob Mills  
Julian Reed  
Andy Savoy

Hélène Scherrer  
Paul Szabo  
Alan Tonks

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Paul Crête  
John Cummins

Stockwell Day  
Bev Desjarlais  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton

Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Robert Lanctôt  
Clifford Lincoln  
Yvan Loubier  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte

Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

**FINANCES****Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola  
Richard HarrisScott Brison  
Rick Casson  
Roy Cullen  
Albina GuarnieriRahim Jaffer  
Sophia Leung  
Maria Minna  
Shawn MurphyPierre Paquette  
Charlie Penson  
Pauline Picard  
Gary PillitteriTony Valeri  
Judy Wasylcyia-Leis  
Bryon Wilfert

(18)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Carolyn Bennett  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
Antoine DubéJohn Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Monique Guay  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Dale JohnstonGerald Keddy  
Jason Kenney  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Richard Marceau  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Alexa McDonough  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Gilles-A. Perron  
Joe PeschisolidoJames Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Judy Sgro  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Bob Wood  
Lynne Yelich

## INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

**Président:** Walt Lastewka

**Vice-présidents:** Dan McTeague  
James Rajotte

André Bachand  
Larry Bagnell  
Paul Crête  
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Serge Marcil

Brian Masse  
Gilbert Normand  
Andy Savoy

Brent St. Denis  
Paddy Torsney  
Joseph Volpe

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Peter Adams  
Rob Anders  
David Anderson  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Eugène Bellemare  
Leon Benoit  
Stéphane Bergeron  
Bernard Bigras  
Gérard Binet  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Serge Cardin  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Stockwell Day

Bev Desjarlais  
Odina Desrochers  
Norman Doyle  
Antoine Dubé  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Paul Forseth  
Christiane Gagnon  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton

Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Mario Laframboise  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Joe McGuire  
Grant McNally  
Réal Ménard  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister

Pierre Paquette  
Charlie Penson  
Dick Proctor  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Peter Stoffer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

**Président:** Andy Scott

**Vice-présidents:** Chuck Cadman  
John McKay

Garry Breitkreuz	Robert Lanctôt	John Maloney	Joe Peschisolido	(18)
Irwin Cotler	Derek Lee	Richard Marceau	Kevin Sorenson	
Hedy Fry	Peter MacKay	Lorne Nystrom	Vic Toews	
Marlene Jennings	Paul Harold Macklin	Pat O'Brien		

### Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Rahim Jaffer	James Rajotte
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Dale Johnston	Scott Reid
Rob Anders	Norman Doyle	Gerald Keddy	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	Jason Kenney	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Yvan Loubier	Svend Robinson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Bernard Bigras	Peter Goldring	Keith Martin	Larry Spencer
Bill Blaikie	Jim Gouk	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Scott Brison	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	Val Meredith	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Elsie Wayne
David Chatters	John Herron	Lynn Myers	Randy White
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Joe Comartin	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	

## SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

**Président:** Derek Lee

**Vice-présidents:** Marlene Jennings  
Kevin Sorenson

Robert Lanctôt	John McKay	Lorne Nystrom	Geoff Regan	(11)
Peter MacKay	Lynn Myers	David Pratt	Vic Toews	

## SOUS-COMITÉ DE L'EXAMEN DES LOIS SUR LE RACOLAGE

**Président:**

**Vice-président:**



### SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

<b>Président:</b>		<b>Vice-président:</b>		
Peter Adams	Gurmant Grewal	Judi Longfield	John Williams	(6)
Mauril Bélanger	Walt Lastewka			

---

### SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

<b>Président:</b>	Walt Lastewka	<b>Vice-président:</b>		
Reg Alcock	Bonnie Brown	Judi Longfield	Tom Wappel	(9)
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Andy Scott	John Williams	

---

### OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

<b>Président:</b>	Reg Alcock	<b>Vice-présidents:</b>	Paul Forseth Tony Valeri	
Carolyn Bennett	Raymonde Folco	Pat Martin	Judy Sgro	(16)
Scott Brison	Robert Lanctôt	Gilles-A. Perron	Paul Szabo	
Roy Cullen	Steve Mahoney	Gerry Ritz	Tony Tirabassi	
Ken Epp				

#### Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Betty Hinton	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Reed Elley	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
David Anderson	Liza Frulla	Gerald Keddy	Scott Reid
André Bachand	Christiane Gagnon	Jason Kenney	John Reynolds
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Yvon Godin	Peter MacKay	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Jim Gouk	Keith Martin	Larry Spencer
Andy Burton	Gurmant Grewal	Brian Masse	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Bill Casey	Monique Guay	Grant McNally	Greg Thompson
Rick Casson	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
David Chatters	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews
Joe Clark	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
Paul Crête	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
John Cummins	John Herron	James Moore	Randy White
Stockwell Day	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Odina Desrochers	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Lynne Yelich

---

### SOUS-COMITÉ DU RENOUVELLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

<b>Présidents:</b>	Roy Cullen Paul Forseth	<b>Vice-président:</b>		
Carolyn Bennett	Monique Guay	Pat Martin	Judy Sgro	(6)

---

## SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

<b>Présidents:</b>	Gerry Ritz Tony Valeri	<b>Vice-président:</b>	
Gilles-A. Perron	Paul Szabo	Tony Tirabassi	(5)

---

## PATRIMOINE CANADIEN

<b>Président:</b>	Clifford Lincoln	<b>Vice-présidents:</b>	Jim Abbott Paul Bonwick
Carole-Marie Allard Sarmite Bulte R. John Efford Liza Frulla	Christiane Gagnon John Harvard Loyola Hearn	Wendy Lill James Lunney Dennis Mills	Alex Shepherd Caroline St-Hilaire Chuck Strahl

### Membres associés

Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Rex Barnes Leon Benoit Stéphane Bergeron Bernard Bigras Rick Borotsik Diane Bourgeois Garry Breitzkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Serge Cardin Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark Joe Comartin John Cummins	Libby Davies Stockwell Day Norman Doyle John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Cheryl Gallant Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Deborah Grey Art Hanger Stephen Harper Richard Harris John Herron Grant Hill Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton	Rahim Jaffer Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Robert Lanctôt Yvan Loubier Gary Lunn Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Charlie Penson Dick Proctor James Rajotte	Scott Reid John Reynolds Gerry Ritz Benoît Sauvageau Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Darrel Stinson Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Suzanne Tremblay Maurice Vellacott Judy Wasylcyia-Leis Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich
---	--	--	--

---

## PÊCHES ET OCÉANS

**Président:** Tom Wappel

**Vice-présidents:** Bill Matthews  
Peter Stoffer

Andy Burton  
John Cummins  
Rodger Cuzner  
R. John Efford

Reed Elley  
Georges Farrah  
Ghislain Fournier

Loyola Hearn  
Dominic LeBlanc  
Joe Peschisolido

Carmen Provenzano  
Jean-Yves Roy  
Bob Wood

(16)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
Gérard Asselin  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
Stockwell Day  
Norman Doyle

John Duncan  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Marcel Gagnon  
Cheryl Gallant  
Yvon Godin  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer

Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds

Gerry Ritz  
Svend Robinson  
Yves Rocheleau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Suzanne Tremblay  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

---



**SANTÉ****Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Stan Dromisky  
Réal MénardCarolyn Bennett  
Diane Bourgeois  
Jeannot Castonguay  
Brenda ChamberlainRaymonde Folco  
Hedy Fry  
Betty HintonRob Merrifield  
Svend Robinson  
Hélène ScherrerCarol Skelton  
Yolande Thibeault  
Greg Thompson

(16)

**Membres associés**Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Bernard Bigras  
Rick Borotsik  
Garry Breitzkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Joe Comartin  
John Cummins  
Madeleine Dalphond-GuiralLibby Davies  
Stockwell Day  
Bev Desjarlais  
Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Jocelyne Girard-Bujold  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant HillJay Hill  
Howard Hilstrom  
Rahim Jaffer  
Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Yvan Loubier  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
John Maloney  
Inky Mark  
Keith Martin  
Pat Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian PallisterCharlie Penson  
Pauline Picard  
James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Werner Schmidt  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Judy Wasylcyia-Leis  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## TRANSPORTS

**Président:** Joe Comuzzi

**Vice-présidents:** John Cannis  
James Moore

Larry Bagnell	Roger Gallaway	Stan Keyes	Pat O'Brien	(16)
Rex Barnes	Jim Gouk	Mario Laframboise	Marcel Proulx	
Bev Desjarlais	Ovid Jackson	Robert Lancôt	Lynne Yelich	
Liza Frulla				

## Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Howard Hilstrom	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Betty Hinton	James Rajotte
Rob Anders	John Duncan	Rahim Jaffer	Scott Reid
David Anderson	Reed Elley	Dale Johnston	John Reynolds
Gérard Asselin	Ken Epp	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Ghislain Fournier	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Paul Bonwick	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Larry Spencer
Rick Borotsik	Roger Gaudet	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Jocelyne Girard-Bujold	Keith Martin	Peter Stoffer
Scott Brison	Peter Goldring	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Grant McNally	Greg Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	John Herron	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Grant Hill	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day	Jay Hill		

## SOUS-COMITÉ SUR LE TRANSPORT MARITIME

**Président:** Roger Gallaway

**Vice-président:**

Rex Barnes	John Cannis	Bev Desjarlais	Roger Gaudet	(9)
Andy Burton	Joe Comuzzi	Liza Frulla	Stan Keyes	

## COMITÉS SPÉCIAUX

### COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

**Président:** Paddy Torsney

**Vice-présidents:** Carole-Marie Allard  
Randy White

Bernard Bigras	Mac Harb	Réal Ménard	Kevin Sorenson	(13)
Libby Davies	Dominic LeBlanc	Jacques Saada	Greg Thompson	
Hedy Fry	Derek Lee			

**COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE  
DES COMMUNES**

**Président:** Bob Kilger

**Vice-présidents:** Don Boudria  
John Reynolds

Libby Davies  
Norman Doyle

Michel Gauthier  
Monique Guay

Loyola Hearn  
Stan Keyes

Dick Proctor  
Werner Schmidt

(11)

**COMITÉS MIXTES PERMANENTS**

**BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

**Coprésidents:** Carolyn Bennett  
Yves Morin

**Vice-coprésident:** Deborah Grey

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc  
Michael J. Forrestall

Jean Lapointe  
Vivienne Poy

Mauril Bélanger  
Robert Bertrand  
Rick Borotsik  
Marlene Catterall  
Marcel Gagnon  
Grant Hill  
Jim Karygiannis

Wendy Lill  
Jerry Pickard  
Louis Plamondon  
Jacques Saada  
Guy St-Julien  
Darrel Stinson  
Andrew Telegdi

(21)

**Membres associés**

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Garry Breitkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
John Cummins  
Libby Davies  
Stockwell Day

Norman Doyle  
John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Gurmant Grewal  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer

Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson  
James Rajotte  
Scott Reid

John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Chuck Strahl  
Greg Thompson  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Maurice Vellacott  
Elsie Wayne  
Randy White  
Ted White  
John Williams  
Lynne Yelich

## EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

**Coprésidents:** Gurmant Grewal  
Céline Hervieux-Payette

**Vice-coprésident:** Derek Lee

Représentant le Sénat:  
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron  
James Kelleher  
Pana Merchant

Wilfred Moore  
Pierre Claude Nolin  
Gérard Phalen

Paul Bonwick  
Joe Comuzzi  
John Cummins  
Liza Frulla  
Michel Guimond  
Paul Harold Macklin  
John Maloney  
Pat Martin

John McKay  
Lynn Myers  
Caroline St-Hilaire  
Greg Thompson  
Maurice Vellacott  
Tom Wappel  
Ted White

(24)

### Membres associés

Jim Abbott  
Diane Ablonczy  
Rob Anders  
David Anderson  
André Bachand  
Roy Bailey  
Rex Barnes  
Leon Benoit  
Rick Borotsik  
Garry Breitkreuz  
Scott Brison  
Andy Burton  
Chuck Cadman  
Bill Casey  
Rick Casson  
David Chatters  
Joe Clark  
Stockwell Day  
Norman Doyle

John Duncan  
Reed Elley  
Ken Epp  
Brian Fitzpatrick  
Paul Forseth  
Cheryl Gallant  
Peter Goldring  
Jim Gouk  
Deborah Grey  
Art Hanger  
Stephen Harper  
Richard Harris  
Loyola Hearn  
John Herron  
Grant Hill  
Jay Hill  
Howard Hilstrom  
Betty Hinton  
Rahim Jaffer

Dale Johnston  
Gerald Keddy  
Jason Kenney  
Robert Lanctôt  
Gary Lunn  
James Lunney  
Peter MacKay  
Inky Mark  
Keith Martin  
Philip Mayfield  
Grant McNally  
Val Meredith  
Rob Merrifield  
Bob Mills  
James Moore  
Lorne Nystrom  
Deepak Obhrai  
Brian Pallister  
Charlie Penson

James Rajotte  
Scott Reid  
John Reynolds  
Gerry Ritz  
Benoît Sauvageau  
Werner Schmidt  
Carol Skelton  
Monte Solberg  
Kevin Sorenson  
Larry Spencer  
Darrel Stinson  
Chuck Strahl  
Myron Thompson  
Vic Toews  
Elsie Wayne  
Randy White  
John Williams  
Lynne Yelich

## COMITÉS LÉGISLATIFS

### COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ DU PROJET DE LOI C-17, LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Président:** Bob Kilger

**Vice-président:**

Sarkis Assadourian  
Claude Bachand  
Rex Barnes  
Garry Breitkreuz

Bev Desjarlais  
Mac Harb  
Mario Laframboise  
Gary Lunn

John Maloney  
James Moore  
John O'Reilly  
Beth Phinney

Marcel Proulx  
Andy Savoy  
Paddy Torsney

(16)

**Le Président**

L'HON. PETER MILLIKEN

**Comité des présidents des comités législatifs**

**Le vice-président et président des comités pléniers**

M. BOB KILGER

**Le vice-président des comités pléniers**

M. RÉGINALD BÉLAIR

**Le vice-président adjoint des comités pléniers**

MME ELENI BAKOPANOS

## MEMBRE DU MINISTÈRE

### Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Steve Mahoney	secrétaire d'État (Sociétés d'État déterminées)

## SÉCRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
Mme Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
M. Serge Marzil	du ministre de l'Industrie
Mme Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
M. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale



## TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 9 mai 2003

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>La Loi de 2002 sur la sécurité publique</b>	
Projet de loi C-17. Étape du rapport.....	6019
<b>Décision de la présidence</b>	
Le Président.....	6019
<b>Motions d'amendement</b>	
Motion n° 6.....	6019
M. Breitzkreuz.....	6019
M. Mahoney.....	6020
Mme Dalphond-Guiral.....	6022
Mme Davies.....	6023
M. Hearn.....	6024
<b>DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS</b>	
<b>La Force de réserve</b>	
M. Bertrand.....	6025
<b>Le Zimbabwe</b>	
M. Reid.....	6026
<b>La marijuana</b>	
M. Szabo.....	6026
<b>Le Service d'assistance canadien aux organismes</b>	
M. Malhi.....	6026
<b>Le Mois de sensibilisation à l'égard de l'hépatite</b>	
M. Castonguay.....	6026
<b>Le Mois du patrimoine asiatique</b>	
M. Jaffer.....	6027
<b>Les certificats d'excellence scientifique internationaux</b>	
M. Macklin.....	6027
<b>Le père Fernand Lindsay</b>	
M. Paquette.....	6027
<b>Les échanges culturels</b>	
Mme Karetak-Lindell.....	6027
<b>Le concours de poésie de la vie d'Okanagan</b>	
M. Stinson.....	6027
<b>La tragédie de la mine Westray</b>	
M. Cuzner.....	6028
<b>Le Parlement</b>	
Mme Davies.....	6028
<b>Le Code canadien du travail</b>	
M. Perron.....	6028
<b>Les forces de réserve</b>	
M. LeBlanc.....	6028
<b>Les pompiers volontaires</b>	
M. Herron.....	6028
<b>Le Mois de MedicAlert</b>	
Mme Sgro.....	6029
<b>Le rapport sur le gaspillage</b>	
M. Williams.....	6029

### QUESTIONS ORALES

<b>Les pêches</b>	
M. Reynolds.....	6029
M. Dion.....	6029
M. Reynolds.....	6029
M. Dion.....	6029
M. Reynolds.....	6029
M. Dion.....	6030
Mme Grey.....	6030
M. Dion.....	6030
Mme Grey.....	6030
M. Dion.....	6030
Mme St-Hilaire.....	6030
M. Drouin (Beauce).....	6030
Mme St-Hilaire.....	6030
M. Drouin (Beauce).....	6030
M. Fournier.....	6030
Mme St-Jacques.....	6030
M. Fournier.....	6031
M. Drouin (Beauce).....	6031
<b>Les affaires autochtones</b>	
Mme Davies.....	6031
M. Boudria.....	6031
<b>Les affaires étrangères</b>	
Mme Davies.....	6031
M. McCallum (Markham).....	6031
<b>L'économie</b>	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	6031
M. Rock.....	6031
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	6031
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora).....	6031
<b>Les affaires étrangères</b>	
M. Benoit.....	6032
M. McCallum (Markham).....	6032
<b>La défense nationale</b>	
Mme Gallant.....	6032
M. McCallum (Markham).....	6032
<b>L'assurance-emploi</b>	
Mme Guay.....	6032
Mme St-Jacques.....	6032
Mme Guay.....	6032
Mme St-Jacques.....	6032
<b>La défense nationale</b>	
M. Ritz.....	6032
M. McCallum (Markham).....	6032
<b>La Loi sur le droit d'auteur</b>	
M. Reid.....	6032
M. Rock.....	6033
<b>Le bois d'oeuvre</b>	
Mme Girard-Bujold.....	6033
M. Dhaliwal.....	6033
Mme Girard-Bujold.....	6033

M. Drouin (Beauce).....	6033
<b>Le registre des armes à feu</b>	
M. Breitzkreuz.....	6033
M. Easter.....	6033
<b>Les nominations gouvernementales</b>	
M. Williams.....	6033
M. Rock.....	6033
<b>La gestion de l'information</b>	
Mme Torsney.....	6034
M. Tirabassi.....	6034
<b>Le commerce</b>	
Mme McDonough.....	6034
M. Calder.....	6034
<b>Les affaires étrangères</b>	
Mme McDonough.....	6034
M. McCallum (Markham).....	6034
M. Hearn.....	6034
M. McCallum (Markham).....	6034
<b>Les pêches</b>	
M. Hearn.....	6034
M. Dion.....	6034
<b>Partenariat technologique Canada</b>	
M. Rajotte.....	6035
M. Rock.....	6035
<b>La fiscalité</b>	
M. Penson.....	6035
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora).....	6035
<b>Le gouvernement libéral</b>	
M. Guimond.....	6035
M. Boudria.....	6035
M. Guimond.....	6035
M. Boudria.....	6035
<b>L'économie</b>	
Mme Yelich.....	6035
M. Rock.....	6036
<b>Les affaires autochtones</b>	
M. Pallister.....	6036
M. Owen (Vancouver Quadra).....	6036
<b>Le patrimoine canadien</b>	
M. Bertrand.....	6036
Mme Allard.....	6036
<b>La fiscalité</b>	
M. Fitzpatrick.....	6036
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora).....	6036
<b>La défense nationale</b>	
M. Hill (Prince George—Peace River).....	6036
M. McCallum (Markham).....	6036
<b>Les affaires autochtones</b>	
Mme Dalphond-Guiral.....	6037
M. Owen (Vancouver Quadra).....	6037
<b>Les emplois pour les étudiants</b>	
M. Assad.....	6037
Mme St-Jacques.....	6037

<b>L'enseignement postsecondaire</b>	
M. Herron.....	6037
Mme St-Jacques.....	6037
<b>Le gouvernement du Canada</b>	
Mme Grey.....	6037
M. Easter.....	6037
<b>Le Protocole de Cartagena</b>	
M. Bigras.....	6037
M. Dhaliwal.....	6038
<b>L'éducation postsecondaire</b>	
M. Proctor.....	6038
M. Rock.....	6038
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>La période des questions orales</b>	
M. Benoit.....	6038
M. Breitzkreuz.....	6038
<b>Privilège</b>	
<b>Les observations de la députée de Saint John</b>	
Mme Davies.....	6038

## AFFAIRES COURANTES

<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
M. Cuzner.....	6039
<b>Pétitions</b>	
<b>Le mariage</b>	
Mme Gallant.....	6039
<b>La pornographie juvénile</b>	
Mme Gallant.....	6039
Mme Torsney.....	6039
<b>La recherche sur les cellules souches</b>	
Mme Torsney.....	6039
<b>La liberté de religion</b>	
Mme Torsney.....	6039
<b>La pornographie juvénile</b>	
M. Breitzkreuz.....	6040
<b>La recherche sur les cellules souches</b>	
M. Breitzkreuz.....	6040
<b>Les personnes handicapées</b>	
M. Fournier.....	6040
<b>Questions au <i>Feuilleton</i></b>	
M. Cuzner.....	6040

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>Loi de 2002 sur la sécurité publique</b>	
Projet de loi C-17. Étape du rapport.....	6042
Mme Girard-Bujold.....	6042
Mme Jennings.....	6043
M. Bigras.....	6044
M. Paquette.....	6045
M. Laframboise.....	6046
Mme Guay.....	6048
M. Proctor.....	6049

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

<b>La Loi sur la concurrence</b>	
Projet de loi C-249. Étape du rapport.....	6050

M. McTeague.....	6050
Projet de loi C-249. Motion d'adoption.....	6050
Adoption de la motion.....	6050
M. McTeague.....	6050
Troisième lecture.....	6050
M. Rajotte.....	6051

M. Paquette.....	6052
M. Proctor.....	6054
M. McTeague.....	6054
Report du vote.....	6055

**ANNEXE**

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5  
Internet: <http://publications.gc.ca>  
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services  
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**